

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU  
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST  
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 29 OCTOBRE 2013

VOLUME 132

**ODETTE GAGNON et CLAUDE MORIN**  
**Sténographes officiels**

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue St-Jacques, Bureau 110  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SONIA LeBEL,  
Me DENIS GALLANT,  
Me EMMA RAMOS-PAQUE

INTERVENANTS :

Me ANDRÉ DUMAIS et Me LUCIE JONCAS pour le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International)  
Me MARIE-CLAUDE MICHON pour le Procureur général du Québec  
Me MÉLISSA CHARLES pour Association de la construction du Québec  
Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec  
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec  
Me LAURENT THEMENS et Me ANDRÉ RYAN pour le Fonds de solidarité  
Me JEAN-DANIEL DEBKOSKI pour M. Jocelyn Dupuis  
Me ROBERT LAURIN pour la FTQ Construction  
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

---

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	12
KENNETH PEREIRA	
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ RYAN	15
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE	44
DISCUSSION	79
NICODEMO MILANO	
INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT	83

---

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
100P-888 : Profil de Raynald Desjardins	96
100P-889 : Profil de Gaétan Gosselin	100
100P-890 : Profil de Claude Chagnon	103
100P-891 : Profil de Giuseppe Bertolo	105
100P-892 : Profil de Giovanni Bertolo	107
100P-893 : Profil de Jocelyn Dupuis	108
100P-894 : Profil de Antonio Volpato	110
100P-895 : Profil d'Antonio Pietrantonio.	111
100P-896 : Profil de Louis-Pierre Lafortune.	113
100P-897 : Profil de Mario Boulé	115
100P-898 : Profil Jacques Émond	116

100P-899 :	Vidéo de Jocelyn Dupuis, Raynald Desjardins et Mario Boulé le 27 octobre 2008	117
100P-900:	Vidéo de Jocelyn Dupuis et de Joe Bertolo le 27 octobre 2008	122
100P-901.1 :	Écoute électronique 08-0081-1396 du 5 mai 2008	129
100P-901.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0081-1396 du 5 mai 2008	129
100P-902.1 :	Écoute électronique 08-801-1437 du 5 mai 2008	133
100P-902.2 :	Transcription de l'écoute 08-801-1437 du 5 mai 2008	133
100P-903.1 :	Écoute électronique 08-0081 - 1603 du 8 mai 2008	134
100P-903.2 :	Écoute électronique 08-0081 - 1603 du 8 mai 2008	134

100P-904.1 : Écoute électronique 08-0081 - 1683 du 9 mai 2008	138
100P-904.2 : Écoute électronique 08-0081 - 1683 du 9 mai 2008	138
100P-905.1 : Écoute électronique 08-0081-1930 du 16 mai 2008	144
100P-905.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0081-1930 du 16 mai 2008	144
100P-906.1 : Écoute électronique 08-0081 du 16 mai 2008	147
100P-906.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0081-1933 du 16 mai 2008	147
100P-907.1 : Écoute électronique 08-0081-1960 du 17 mai 2008	149
100P-907.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0081-1960 du 17 mai 2008	149

100P-908.1 : Écoute électronique 08-0081 - 1960 du 17 mai 2008.	151
100P-908.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0081 - 1960 du 17 mai 2008.	151
100P-909.1 : Écoute électronique 08-0081 - 2076 du 20 mai 2008	153
100P-909.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0081 - 2076 du 20 mai 2008	153
100P-910.1 : Écoute électronique 08-0081 - 2078 du 20 mai	155
100P-910.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-00812078 du 20 mai 2008.	155
100P-911.1 : Écoute électronique 08-0081-2987 du 9 juin	157
100P-911.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0081-2987 du 9 juin	157

100P-912.1 : Écoute électronique 08-0081 - 3086 du 10 juin 2008	159
100P-912.2 : Transcription de l'écoute 08-0081 - 3086 du 10 juin 2008	159
100P-913.1 : Écoute électronique 08-0081 - 3090 du 10 juin 2008	160
100P-913.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0081 - 3090 du 10 juin 2008	160
100P-914.1 : Écoute électronique 08-0081 - 3091 du 10 juin 2008	161
100P-914.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0081 - 3091 du 10 juin 2008	161
100P-915.1 : Écoute électronique 08-0081 - 3137 du 12 juin 2008	162
100P-915.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0081 - 3137 du 12 juin 2008	162

100P-916.1:	Écoute électronique 08-0081 - 3678 du 27 juin 2008	163
100P-916.2:	Transcription de l'écoute électronique 08-0081 - 3678 du 27 juin 2008	163
100P-917.1 :	Écoute électronique 08-0081 - 4015 du 7 juillet 2008	165
100P-917.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0081 - 4015 du 7 juillet 2008	165
100P-918.1 :	Écoute électronique 08-0081-4854 du 4 août 2008	170
100P-918.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0081-4854 du 4 août 2008	170
100P-919.1 :	Écoute électronique 08-0081-4853 du 5 août 2008	172
100P-919.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0081-4893 du 5 août 2008	172

100P-920.1 : Écoute électronique 08-0081-4972 du 7 août 2008	174
100P-920.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0081-4972 du 7 août 2008	175
100P-921.1 : Écoute électronique 08-0081 - 5716 - du 29 août.	177
100P-921.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0081-5716 du 29 août 2009	177
100P-922.1 : Écoute électronique 08-0081 - 6043 du 6 septembre 2008	179
100P-922.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0081 - 6043 du 6 septembre 2008	179
100P-923.1 : Écoute électronique 08-0081-6106 du 8 septembre 2008	180
100P-923.2 : Transcription de l'écoute électronique du 8 septembre 2008	180

100P-924.1:	Écoute électronique 09-0081-722 du 1 <sup>er</sup> octobre 2008	184
100P-924.2:	Transcription de l'écoute électronique 09-0081-722 du 1 <sup>er</sup> octobre 2008	184
100P-925.1:	Écoute électronique 08-0081-7552 du 9 octobre 2008	186
100P-925.2:	Transcription de l'écoute électronique 08-0081-7552 du 9 octobre 2008	186
100P-926.1 :	Écoute électronique 08-0081 - 7674 du 14 octobre 2008	189
100P-926.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0081 - 7674 du 14 octobre 2008	189
100P-927.1 :	Écoute électronique 08-0081 - 7740 du 15 octobre 2008	189
100P-927.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0081 - 7740 du 15 octobre 2008	190

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-neuvième (29e)  
2 jour du mois d'octobre,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 (09:31:45)

7

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Bon matin à tous. Bon matin, Monsieur Pereira. Est-  
10 ce que les avocats peuvent s'identifier, s'il vous  
11 plaît?

12 Me SONIA LeBEL :

13 Alors, bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le  
14 Commissaire. Sonia LeBel pour la Commission et en  
15 lieu et place de maître Tremblay qui est occupé à  
16 vous représenter devant la Cour supérieure ce  
17 matin.

18 Me EMMA RAMOS-PAQUE :

19 Bonjour. Emma Ramos-Paque pour la Commission.

20 Me ANDRÉ DUMAIS :

21 Oui, bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le  
22 Commissaire. André Dumais, Conseil provincial  
23 (International)

24 Me LUCIE JONCAS :

25 Bonjour. Lucie Joncas pour le Conseil provincial

1 (International)

2 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

3 Bonjour. Marie-Claude Michon pour le Procureur  
4 général du Québec.

5 Me MÉLISSA CHARLES :

6 Bon matin. Mélissa Charles pour l'Association de la  
7 construction du Québec.

8 Me DENIS HOULE :

9 Bonjour. Denis Houle pour Association des  
10 constructeurs de routes et grands travaux du  
11 Québec.

12 Me SIMON LAPLANTE :

13 Bonjour à vous. Simon Laplante pour l'Association  
14 des constructeurs de routes et grands travaux du  
15 Québec.

16 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

17 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du  
18 Québec.

19 Me FÉLIX RHÉAUME :

20 Bonjour, Félix Rhéaume, Parti libéral du Québec.

21 Me LAURENT THEMENS :

22 Bonjour. Laurent Themens pour le Fonds de  
23 solidarité.

24 Me ANDRÉ RYAN :

25 Bonjour. André Ryan pour le Fonds de solidarité.

1 Me JEAN-DANIEL DEBKOSKI :

2 Bonjour. Jean-Daniel Debkoski pour monsieur Jocelyn  
3 Dupuis.

4 Me ROBERT LAURIN :

5 Bonjour. Robert Laurin pour la FTQ Construction.

6 Me PIERRE POULIN :

7 Bonjour. Pierre Poulin pour le Directeur des  
8 poursuites criminelles et pénales.

9 LA PRÉSIDENTE:

10 Alors, où en sommes-nous rendus? Donc, je comprends  
11 que... Oui, Maître...

12 Me SONIA LeBEL :

13 Alors, peut-être quelques remarques préliminaires  
14 effectivement pour situer la Commission ce matin,  
15 Madame la Présidente. Quand on a ajourné les  
16 travaux hier en fin d'après-midi, maître Turcotte  
17 en était à compléter son intervention devant la  
18 Commission. Nous l'avons rencontré hier soir et il  
19 nous a avisés qu'il en avait terminé, donc il y  
20 aurait, je crois, d'autres intervenants, d'autres  
21 participants dont maître Ryan qui représente le  
22 Fonds de solidarité qui aurait ce matin, je crois,  
23 quelques questions pour monsieur Pereira.

24 LA PRÉSIDENTE:

25 Parfait.

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-neuvième (29e)  
2 jour du mois d'octobre,

3

4 A COMPARU :

5

6 KENNETH PEREIRA,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ RYAN :

11 Q. **[1]** Bonjour, Monsieur Pereira.

12 R. Bonjour.

13 Q. **[2]** André Ryan pour le Fonds de solidarité. Madame  
14 la Commissaire, Monsieur le Commissaire, j'ai avisé  
15 maître LeBel, j'ai quelques questions, ça ne  
16 devrait pas être très long. Je ne peux pas prévoir  
17 la durée des réponses, mais mes questions sont  
18 courtes. Monsieur Pereira, vous avez témoigné à la  
19 première phase de votre témoignage relativement à  
20 l'interaction que vous avez eue à l'automne deux  
21 mille huit (2008) avec le bureau de monsieur  
22 Arsenault et à la fin de l'été deux mille huit  
23 (2008), à l'automne deux mille huit (2008). Je sais  
24 que vous avez beaucoup hésité à donner des dates.  
25 Vous avez dit : « Je ne veux pas me faire prendre

1 dans les dates, des fois c'est un peu compliqué. »  
2 Mais j'aimerais, moi, qu'on essaie de refaire la  
3 séquence ensemble des événements. Je voudrais bien  
4 la comprendre et bien m'assurer, là, que, dans la  
5 mesure où c'est possible, qu'on puisse mettre les  
6 événements à des dates plus spécifiques. D'abord,  
7 juste pour être bien précis. Vous en avez parlé  
8 abondamment hier, je n'ai pas l'intention de  
9 revenir sur le sujet, mais les factures qui ont  
10 donné lieu à la dénonciation de monsieur Dupuis,  
11 est-ce que vous savez à peu près quand, à l'été  
12 deux mille huit (2008), vous les avez obtenues dans  
13 le bureau de monsieur Brillon?

14 R. Je me souviens pas.

15 Q. **[3]** Vous ne vous souvenez pas du tout. Si je vous  
16 disais, est-ce que c'est au printemps deux mille  
17 huit (2008), à l'été deux mille huit (2008), vous  
18 ne le savez pas?

19 R. J'ai un blanc de mémoire là-dessus, mais je peux  
20 vous dire... Non, je peux pas vous dire.

21 Q. **[4]** Juste... moi, je peux essayer de vous aider. Je  
22 comprends que vous avez par ailleurs témoigné à  
23 l'effet que la première fois que vous en avez parlé  
24 à monsieur Arsenault, c'était le douze (12) août  
25 deux mille huit (2008), c'est exact?

1 R. Ça a du sens, oui.

2 Q. [5] O.K. Mais, je veux pas vous...

3 R. Non.

4 Q. [6] ... mettre dans l'embaras, c'est la date que  
5 vous avez vous-même dite.

6 R. Ça doit être la date que je l'ai rencontré.

7 Q. [7] Et vous avez dit : « Je l'ai écrite, cette  
8 date-là. »

9 R. Oui.

10 Q. [8] Est-ce que vous pouvez me dire où vous l'aviez  
11 écrite cette date-là et comment cette date-là...  
12 Parce que vous avez de la misère avec certaines  
13 dates, mais cette date-là vous vous en souveniez  
14 bien. Je veux juste savoir comment?

15 R. Pour qu'on... on a tout un agenda puis on a tout  
16 des livres des minutes qui sont une partie de...  
17 c'est comme la Bible du local, puis c'est tout dans  
18 mes bureaux. Quand ça a été... quand j'ai été  
19 expulsé, suspendu, certains agendas ont jamais  
20 retourné à... C'est pour ça que j'ai pas... j'ai  
21 pas de... Et la date, j'ai demandé à Bernard Girard  
22 qui est venu avec moi, dire : « Tu te souviens-tu?  
23 Tu l'as-tu marquée? » Puis il a marqué la date,  
24 puis il m'a dit ça. C'est pour ça que je me fie  
25 beaucoup sur une date qui est un peu...

1 Q. [9] O.K.

2 R. ... pas fictive, là, mais c'est une date que, moi,  
3 je considère... il m'a pas donné une... ça a du  
4 sens, à peu près.

5 Q. [10] À peu près la période.

6 R. C'est ça.

7 Q. [11] O.K. Mais là je veux juste être sûr d'une  
8 chose, là, vous me parlez de monsieur Girard.

9 R. Oui.

10 Q. [12] La première fois que vous êtes allé voir  
11 monsieur Arsenault, vous étiez seul donc.

12 R. Tout seul, oui.

13 Q. [13] O.K. Donc, monsieur Girard ne pouvait pas vous  
14 aider là-dessus pour...

15 R. Non, mais il m'avait... il est venu plus tard avec  
16 ... avec Jean Lavallée pour le prochain meeting.  
17 C'est-à-dire je pouvais concorder que c'est...  
18 t'sais, j'ai rencontré... la journée après, j'ai  
19 rencontré Jean Lavallée tout seul, puis une semaine  
20 plus tard, on a rencontré Jean Lavallée, Michel  
21 Arsenault, moi puis Bernard Girard. C'est-à-dire  
22 j'ai conclu qu'une semaine le... c'est le dix-neuf  
23 (19), c'est la... la journée que, moi puis Bernard,  
24 on s'est rencontré. J'ai fait une semaine avant,  
25 j'ai mis ça à peu près le douze (12), c'est pour ça

1 que...

2 Q. **[14]** O.K. À peu près, donc...

3 R. C'est pour ça que j'ai conclu que c'était à peu  
4 près la date quand on a fait.

5 Q. **[15]** O.K. Et encore une fois pour vous aider, là,  
6 puis je ne veux pas vous mêler davantage, dans une  
7 entrevue que vous aviez accordée, là - je ne l'ai  
8 pas avec moi, ça fait que je ne veux pas la... -  
9 mais vous aviez dit : « J'ai eu les factures  
10 pendant à peu près deux mois puis après je suis  
11 allé voir monsieur Arsenault. » Donc, ça pourrait  
12 être quelque part au début de l'été que vous auriez  
13 eu les factures?

14 R. Écoutez, moi... oui, je dirais à peu près, là.  
15 J'ai... j'ai fait ma propre analyse, là, de combien  
16 de temps que je l'ai gardée parce que je voulais  
17 m'assurer que, qu'est-ce que j'avais, j'allais le  
18 déposer à Michel Arsenault. C'est-à-dire je voulais  
19 m'assurer de connaître le dossier, on peut dire.

20 Q. **[16]** Parfait. En avez-vous parlé à d'autre monde  
21 avant d'en parler à monsieur Arsenault?

22 R. Personne.

23 Q. **[17]** Personne. Pas monsieur Girard non plus?

24 R. Non.

25 Q. **[18]** O.K. Donc, la première personne à qui vous en

1           avez parlé, c'est monsieur Arsenault.

2           R. C'est monsieur Arsenault.

3           Q. **[19]** Est-ce que vous conviendrez avec moi qu'un des  
4           objectifs que vous poursuiviez, quand vous êtes  
5           allé voir monsieur Arsenault, c'était de faire en  
6           sorte que Jocelyn Dupuis quitte la direction  
7           générale de la FTQ Construction?

8           R. Oui.

9           Q. **[20]** Oui, vous êtes d'accord avec moi?

10          R. Je suis d'accord.

11          Q. **[21]** Vous êtes d'accord aussi avec moi que vous  
12          avez mentionné cet objectif-là à monsieur  
13          Arsenault. Oui?

14          R. Je pense que c'était assez clair. Oui.

15          Q. **[22]** C'était assez clair.

16          R. C'était assez clair.

17          Q. **[23]** Vous lui avez dit : « Monsieur Dupuis ne peut  
18          pas rester, ça n'a pas d'allure, avec ce qu'il a  
19          fait, ça n'a pas de bon sens. » Quelque chose de ce  
20          genre-là.

21          R. Tout à fait.

22          Q. **[24]** O.K. Et pour répondre à une question que le  
23          commissaire Lachance vous a adressée à quelques  
24          reprises hier, en terminant, je comprends aussi que  
25          quand vous avez exhibé les factures à monsieur

1           Arsenault, là, vous aviez déjà, vous, procédé à  
2           votre analyse, donc vous étiez à même de lui  
3           dresser un portrait de ce que vous considérez  
4           comme étant extravagant, et je comprends que  
5           monsieur Arsenault était lui-même outré de ces  
6           factures-là. C'est exact?

7           R. Oui, définitivement.

8           Q. **[25]** O.K. Il vous a même, je pense que vous l'avez  
9           fait dans l'interrogatoire en chef, la remarque,  
10          qu'il vous a dit, « Je ne dépense pas en un an ce  
11          qu'il dépense en peu de temps ».

12          R. Exactement.

13          Q. **[26]** O.K. Et je comprends aussi de votre  
14          témoignage, et corrigez-moi si je me trompe, là,  
15          parce que ça fait déjà quelques semaines que j'ai  
16          relu mais... La première fois que vous avez vu  
17          monsieur Arsenault, vous ne lui avez pas laissé de  
18          copie des factures. C'est exact?

19          R. Tout à fait.

20          Q. **[27]** O.K. Et par la suite, lors d'une rencontre  
21          subséquente, vous lui avez laissé une facture...  
22          les factures en question.

23          R. Les factures assermentées.

24          Q. **[28]** Les factures, une copie...

25          R. Oui.

1 Q. **[29]** ... conforme assermentée des factures.

2 R. Exactement.

3 Q. **[30]** Et si je vous disais que cette rencontre-là,  
4 ou cette remise-là a eu lieu le deux (2) septembre  
5 deux mille huit (2008), est-ce que vous croyez que  
6 c'est possible, plausible, ça aussi?

7 R. Bien, je le sais pas. Ça se peut.

8 Q. **[31]** O.K. Il n'y a rien qui vous dit ça ne se peut  
9 pas, Maître Ryan...

10 R. Non, c'est ça. Exactement.

11 Q. **[32]** (Inaudible) quoi, c'est possible, là, ça... ça  
12 semble coïncider dans les dates.

13 R. Hum, hum.

14 Q. **[33]** Oui?

15 R. Oui.

16 Q. **[34]** O.K. Et je vais vous faire une autre  
17 proposition. Monsieur Arsenault vous a-t-il dit  
18 qu'il entendait remettre les factures à monsieur  
19 Lavallée, lors de la remise des factures? Si vous  
20 voulez que je sois plus spécifique, Monsieur  
21 Pereira, je vais l'être. Je vais vous poser la  
22 question encore plus précisément : est-ce qu'il ne  
23 vous a pas dit, « Je vais les remettre à monsieur  
24 Lavallée », et vous lui avez dit, « Si tu les  
25 donnes à Lavallée, tu vas me brûler. Mentionne pas

1 que ça vient de moi ».

2 R. Écoutez, il y a peut-être eu une... une  
3 conversation de même, mais il faut comprendre que  
4 la première personne que je suis allé voir, je  
5 vais, je vais... C'est Michel Arsenault. Moi je  
6 suis pas allé voir Michel... l'exécutif, comme j'ai  
7 expliqué, c'est parce qu'ils sont... ils sont tout  
8 dans le même bateau que Jocelyn. Il faut que je  
9 voie une entité qui est externe. C'est-à-dire je  
10 vais voir Michel Arsenault, que je pense c'est  
11 l'homme en haut de l'échelle de la FTQ.

12 Après, il m'a dit, « Écoute, Ken. Donne-moi  
13 le temps, va pas voir nulle... personne avec ça.  
14 Donne-moi le temps, laisse-moi penser, donne-moi  
15 vingt-quatre (24) heures », quelque chose de même.  
16 Et, en dedans de deux, trois heures, j'ai... il  
17 m'appelle pour me dire, « Ken, tu vas rencontrer  
18 Jean Lavallée ». Je vais rencontrer Jean Lavallée,  
19 je... je lui expose la même affaire que j'ai  
20 exposée à Michel Arsenault.

21 Q. **[35]** Je comprends.

22 R. C'est-à-dire...

23 Q. **[36]** Oui?

24 R. C'est là où... Tu sais, je veux dire, après ça on a  
25 eu un autre meeting, et ce meeting-là, c'est

1 l'exposé. Les...

2 Q. **[37]** Parfait.

3 R. Les en... Les... Les factures, j'ai... Je veux  
4 dire, le seul temps que je les ai pas dits à  
5 Jean... pour le donner à Jean Lavallée, c'était mon  
6 premier meeting, là.

7 Q. **[38]** Oui oui. O.K. Alors...

8 R. C'est... C'est...

9 Q. **[39]** Et ce que je comprends, donc, c'est que vous  
10 lui remettez donc les factures, copie assermentée,  
11 comme vous dites - moi je prétends que c'est le  
12 deux (2) septembre, là, on verra avec des témoins  
13 ultérieurs - mais je prétends que c'est le deux (2)  
14 septembre. Un des objectifs que vous poursuivez,  
15 c'est le départ de monsieur Dupuis. Je comprends  
16 aussi, c'est dans votre témoignage en chef, qu'au  
17 départ, à tout le moins, vous êtes d'accord de  
18 garder ça dans la famille, là, pour ne pas  
19 contaminer trop de monde. Hein?

20 R. Oui.

21 Q. **[40]** Bon. Et j'ai transmis à mes collègues de la  
22 Commission un document qui s'intitule « La FTQ  
23 Construction fait place à la relève », qui est un  
24 communiqué du dix-huit (18) septembre deux mille  
25 huit (2008) à dix-sept heures trente (17 h 30). Je

1 ne sais pas si vous l'avez eu, Madame. Non? Qu'est-  
2 ce que vous...

3 (09:43:53)

4 Me SONIA LeBEL :

5 Bien, comme je vous ai expliqué, Maître, hier,  
6 c'est un document qui est un communiqué de presse,  
7 donc vous m'avez dit que vous vouliez baser une  
8 question là-dessus. Mais de là à l'exhiber à un  
9 té... au témoin...

10 Me ANDRÉ RYAN :

11 Je n'ai pas de problème. Moi je n'ai pas besoin de  
12 l'exhiber, je ne voulais juste pas qu'on me  
13 reproche...

14 Me SONIA LeBEL :

15 Non. Il n'est pas...

16 Me ANDRÉ RYAN :

17 ... de ne pas l'exhiber.

18 Me SONIA LeBEL :

19 Il s'agit d'un communiqué de presse, donc vous  
20 pouvez peut-être évoquer le contenu devant le  
21 témoin, tel que vous l'avez précisé...

22 Me ANDRÉ RYAN :

23 Ça me fait plaisir.

24 Me SONIA LeBEL :

25 ... lors de nos discussions hier.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Est-ce que c'est un communiqué de presse qui émane  
3 du témoin?

4 Me ANDRÉ RYAN :

5 Non, c'est un communiqué de presse qui émane, selon  
6 ma compréhension, de la FTQ Construction.

7 Me SONIA LeBEL :

8 Voilà.

9 Me ANDRÉ RYAN :

10 Et donc, je peux lui faire... Je peux lui livrer le  
11 contenu, mais je suis à peu près certain qu'il en a  
12 pris connaissance à l'époque. Ça va? Oui.

13 Q. **[41]** Alors, Monsieur Pereira, est-ce que vous avez  
14 eu connaissance, le ou vers le dix-huit (18)  
15 septembre deux mille huit (2008), que la FTQ  
16 Construction annonçait le départ de monsieur  
17 Jocelyn Dupuis et de monsieur Jean Lavallée?

18 R. Oui.

19 Q. **[42]** Oui? Donc, vous conviendrez avec moi que vous  
20 avez remis les factures à monsieur Arsenault le ou  
21 vers le deux (2) septembre, et que seize (16) jours  
22 plus tard, monsieur Dupuis était confirmé qu'il  
23 quittait.

24 R. À peu près, oui.

25 Q. **[43]** O.K.

1 R. Ça a du sens.

2 Q. **[44]** Est-ce que... J'ai remis aussi à mes collègues  
3 un autre document, qu'il n'est pas nécessaire  
4 d'exhiber non plus, mais maître LeBel et moi avons  
5 convenu hier d'une façon d'administrer le document,  
6 et... Là je l'ai écrit, malheureusement, je ne l'ai  
7 pas avec moi parce que c'est sur mon téléphone et  
8 je n'ai pas le droit de l'utiliser, mais je vais  
9 faire de mon mieux, et maître LeBel se fera un  
10 devoir de me corriger.

11 Est-ce que vous avez eu connaissance, Monsieur  
12 Pereira, du fait que monsieur Arsenault a affirmé,  
13 en mars deux mille neuf (2009), ce qui suit, et je  
14 cite les propos de monsieur Arsenault tels que  
15 rapportés dans un article intitulé « Le président  
16 de la FTQ dit avoir fait le ménage et demandé à  
17 Dupuis de partir », article du six (6) mars deux  
18 mille neuf (2009) sur Canoe :

19 J'ai eu deux sources d'information sur  
20 Jocelyn Dupuis. Une c'est les comptes  
21 de dépenses, la deuxième c'est que  
22 j'ai rencontré, durant la fin de  
23 semaine de la fête du Travail, un  
24 policier retraité de la GRC, que je  
25 connais depuis fort longtemps, qui m'a

1                   informé que Jocelyn Dupuis était sous  
2                   enquête dans une cause de blanchiment  
3                   d'argent reliée aux gangs de motards,  
4                   et caetera. Moi, je ne connais  
5                   personne dans ces groupes-là et j'ai  
6                   confronté Jocelyn Dupuis avec ça. Je  
7                   lui ai fait part de ce que je savais,  
8                   qu'il était sous enquête, je lui ai  
9                   fait part des factures injustifiées  
10                  puis je lui ai demandé de partir. Il  
11                  ne méritait plus d'être un permanent  
12                  de la FTQ, il ne méritait plus d'être  
13                  associé à la FTQ ni à la FTQ  
14                  Construction.

15                Est-ce que vous avez eu connaissance, donc, du fait  
16                que monsieur Arsenault a déclaré avoir confronté  
17                monsieur Dupuis à la fois avec les factures et  
18                aussi avec des relations qu'on lui disait qu'il  
19                entretenait avec des motards?

20                R. Cet article-là, je l'ai lu, oui.

21                Q. **[45]** Bon. Et est-ce que vous êtes pas d'accord avec  
22                moi, à ce moment-là, que quand il a eu connaissance  
23                à la foi des factures et de supposées relations  
24                avec des personnes provenant du milieu des motards,  
25                que monsieur Arsenault est allé rencontrer monsieur

1 Dupuis et l'a confronté avec ces affaires-là?

2 R. Moi, à ma connaissance, je sais pas s'il l'a  
3 rencontré.

4 Q. **[46]** O.K. Vous, vous le savez pas?

5 R. Non.

6 Q. **[47]** Bon. Vous le savez pas mais donc, vous pouvez  
7 pas me dire, « Non, c'est pas arrivé » ou « Oui,  
8 c'est arrivé », vous le savez pas?

9 R. Exactement.

10 Q. **[48]** O.K. Parfait. Et ce que je comprends c'est  
11 qu'une fois que... une fois que le départ de  
12 monsieur Dupuis et de monsieur Lavallée est  
13 annoncé, le dix-huit (18) septembre deux mille huit  
14 (2008), à partir de ce moment-là, le chemin est  
15 ouvert et il devient évident qu'il va y avoir une  
16 élection pour les remplacer, c'est exact?

17 R. Oui.

18 Q. **[49]** Bon. Vous, est-ce que vous décidez de vous  
19 engager dans cette élection-là?

20 R. J'ai choisi un côté...

21 Q. **[50]** Oui.

22 R. ... mais comme... je pense j'ai dit à l'exécutif,  
23 j'ai pas voulu être à l'exécutif de quiconque des  
24 deux équipes.

25 Q. **[51]** O.K. Je comprends, mais vous êtes...

1 R. Mais je m'ai (sic)... je m'ai (sic)...

2 Q. **[52]** Investi (inaudible).

3 R. Je m'ai (sic) investi avec Bernard Girard, je  
4 pensais que c'était le candidat idéal et j'ai  
5 poussé un peu sa candidature en...

6 Q. **[53]** Parfait. Et l'élection avait lieu le ou vers  
7 le douze (12) novembre deux mille huit (2008),  
8 c'est exact?

9 R. Je pense que oui.

10 Q. **[54]** Et, dans les faits, là, vous avez travaillé au  
11 côté de monsieur Girard pendant cette période-là,  
12 entre le dix-huit (18) septembre et le douze (12)  
13 novembre, pour le faire élire, et faire élire comme  
14 président, qui déjà?

15 R. Le président, on voulait pousser Roger Poirier...

16 Q. **[55]** Roger Poirier.

17 R. ... et le directeur général était Bernard Girard.

18 Q. **[56]** Bon. Et là vous avez expliqué les  
19 circonstances de l'élection, je comprends qu'en  
20 quelque sorte, vous avez perdu vos élections?

21 R. La FTQ a perdu, oui.

22 Q. **[57]** Oui, bien, vous, vous avez perdu, là, votre  
23 camp a perdu?

24 R. La FTQ beaucoup plus que moi.

25 Q. **[58]** Je comprends mais, vous, est-ce que vous avez

1 perdu, Monsieur Pereira?

2 R. Moi, j'ai perdu le ceux que j'ai votés mais la FTQ  
3 a perdu.

4 Q. **[59]** Et monsieur Girard et monsieur Poirier n'ont  
5 pas été élus, c'est ça?

6 R. Exactement.

7 Q. **[60]** Et vous avez dit, ça, ça m'a... ça m'a... ça a  
8 piqué ma curiosité, vous avez dit que, le soir de  
9 l'élection, vous êtes allé au party de... avec  
10 monsieur Lavallée puis monsieur Girard, c'est ça?

11 R. Monsieur Lavallée était... a peut-être été invité  
12 mais il était pas là.

13 Q. **[61]** Il était pas là.

14 R. Le party, c'était simple, gagner ou perdre, Tony  
15 Accurso avait réservé une salle pour l'équipe de...  
16 de Jean Lavallée. C'est son ami, c'est-à-dire il  
17 avait comme réservé une salle pour tout le monde  
18 soit là. Que gagner ou perdre. C'est-à-dire, nous  
19 autres, on s'avait (sic) dit : « On va... tout le  
20 monde est invité... » et monsieur Accurso était pas  
21 là au commencement.

22 Q. **[62]** Bon. L'équipe de Lavallée, je veux juste  
23 être... de Jean Lavallée, là, je veux juste être  
24 sûr de bien comprendre, c'était l'équipe au côté de  
25 laquelle vous vous étiez rangé, de monsieur Poirier

1 et de monsieur Girard, c'est ça?

2 R. Exactement.

3 Q. **[63]** O.K. Et donc, c'était une fête qui avait lieu,  
4 gagne ou perd, le soir de l'élection pour clore, en  
5 fait, l'élection puis aller... aller fêter ensemble  
6 une dernière fois, c'est ça?

7 R. Exactement.

8 Q. **[64]** Et vous étiez là? Vous êtes allé là?

9 R. Oui.

10 Q. **[65]** Bon. Parfait. Et ce que je comprends c'est que  
11 vous êtes évidemment pas satisfait du résultat de  
12 l'élection?

13 R. Déçu.

14 Q. **[66]** Oui. Et vous continuez... donc, par la suite,  
15 est-ce que vous continuez à vous entretenir avec  
16 monsieur Arsenault par la suite?

17 R. Je pense que oui.

18 Q. **[67]** Qu'est-ce que vous lui demandez?

19 R. Bien, il y a deux points majeurs. Le premier c'est  
20 les élections frauduleuses, que lui était  
21 président. J'ai trouvé que... j'ai même fait une  
22 plainte au directeur des élections du Québec mais,  
23 à ma surprise, le directeur des élections du Québec  
24 prend pas de plainte syndicale. Ça c'est quelque  
25 chose que... ça c'est un des dossiers que j'ai

1           parlé avec. Et le deuxième, c'est ma thèse, je veux  
2           pas mettre personne d'autre, c'est moi, j'ai tout  
3           le temps dit que Jocelyn Dupuis gérait la FTQ  
4           Construction, il a géré la nouvelle équipe. Et la  
5           nouvelle équipe, qui que ce soit qui est là, est  
6           contrôlée, gérée. Et pour plus me mettre... moi,  
7           j'avais... j'avais des preuves concrètes par du  
8           monde qui me disait que Richard Goyette, le  
9           directeur général, ne voulait pas être le directeur  
10          général. C'était pas... il a été comme presque  
11          forcé, imposé, par Jocelyn : « Place-toi là, va-t-  
12          en là parce que, moi, je veux pas être là. J'ai pas  
13          d'autre candidat qui peut vraiment être à la  
14          hauteur et je veux que tu sois là. »

15        Q. **[68]** Donc, vous parlez... vous parlez de monsieur  
16        Goyette à monsieur Arsenault?

17        R. Bien, je parle à monsieur Arsenault, d'expliquer  
18        que peut-être on a nettoyé un peu Jocelyn Dupuis,  
19        on s'a (sic) débarrassé de lui, puis c'est tout à  
20        fait vrai. Mais il faut comprendre que l'exécutif  
21        a... Même si j'aime pas Jocelyn Dupuis puis je le  
22        déteste ou qui que ce soit qu'on... Jocelyn Dupuis  
23        c'est un... c'est un produit de l'exécutif. On l'a  
24        laissé devenir qu'est-ce qu'il était. C'est-à-dire,  
25        moi, j'ai dit : « L'exécutif a autant de blâme que

1 Jocelyn Dupuis. »

2 Q. **[69]** Je comprends, Monsieur Pereira, moi, je vous  
3 parle de ce dont vous avez parlé à monsieur  
4 Arsenault. Vous me dites : « J'ai parlé de monsieur  
5 Goyette aussi. »

6 R. Bien, je parlais de... de l'exécutif, j'ai parlé...  
7 comment... Moi, je voulais pas aller en élections.  
8 Moi, je trouvais qu'on n'avait pas droit d'aller en  
9 élections. Je comprenais pas comment qu'on pouvait  
10 être si proche, soixante-deux (62) à soixante  
11 (60)... laissez faire la fraude, là. Soixante-deux  
12 (62) à soixante (60) avec quelqu'un puis avec une  
13 équipe qui a approuvé toutes ces dépenses-là. Que  
14 quand, moi... Oubliez pas, j'ai... j'ai commis un  
15 personnel avec tous les directeurs, je les ai  
16 rencontrés, ils m'ont tous dit que Jocelyn Dupuis  
17 c'était le plus gros voleur dans l'histoire de la  
18 FTQ. Après, ils se sont tous virés de bord et c'est  
19 ça... je peux pas vous parler à vous puis m'assire  
20 (sic) avec vous puis vous me dites, « Ken, c'est  
21 blanc », puis après les élections vous me dites,  
22 « Non, non, c'est noir », ça peut pas marcher.

23 Q. **[70]** Mais, Monsieur Pereira, vous allez voir le  
24 président...

25 R. Oui.

1 Q. ... de la FTQ, le président du conseil  
2 d'administration du Fonds de solidarité, vous vous  
3 plaignez d'une situation. Deux semaines après, le  
4 directeur général dont vous vous plaignez n'est  
5 plus là, il y a une élection qui a lieu deux mois  
6 après et vous vous engagez personnellement dans  
7 l'élection au soutien de deux personnes, vous  
8 perdez votre élection. Ça arrive, je comprends, là.

9 R. Mais...

10 Q. [71] Attendez, attendez...

11 R. Oui.

12 Q. [72] ... c'est ça qui est arrivé. Je vous demande,  
13 après l'élection vous continuez à parler de  
14 monsieur Arsenault, vous me dites, « je parle de  
15 deux choses ». Je vous pose la question suivante,  
16 vous avez donc évoqué que monsieur Goyette et le  
17 reste de son équipe ça ne fait pas votre affaire,  
18 c'est ça?

19 R. C'est pas exactement ça, parce que je le sais qu'il  
20 y a eu une fraude électorale. Vous savez, on  
21 comprend, il y a un « buildup » qui se fait. Michel  
22 Arsenault, je veux pas blâmer Michel. Michel  
23 Arsenault peut-être que c'est moi qui l'a mis dans  
24 ce... dans cet entonnoir-là. Il y avait une  
25 décision comme leader de dire qu'est-ce que je

1           fais. On a décidé de pas mettre la FTQ Construction  
2           en tutelle parce que motif pour raison financière,  
3           pour raison électorale, c'était l'affaire à faire.  
4           Ils ont décidé c'est ça. Je suis allé avec ce plan-  
5           là. Moi je peux pas arriver puis dire, « Bien, on a  
6           tassé Jocelyn, regarde, ça fait partie de la vie,  
7           on a un problème ».

8                        Mais j'ai dit à tout le monde qu'on avait  
9           une petite implication là-dedans. On avait...  
10          l'exécutif qui est en place aujourd'hui c'est à peu  
11          près le même exécutif qui est en place dans le  
12          temps, avec juste certains joueurs qui ont changé  
13          de poste, mais c'est la même. Et aujourd'hui, ils  
14          se nettoient puis ils disent, « la cabane est  
15          nettoyée ». Elle n'est pas nettoyée.

16                       Et Michel Arsenault, qu'est-ce que j'ai  
17          aussi dit, c'est Michel comme président tu t'as  
18          demandé, il me l'a dit à moi personnellement comme  
19          il a dit à d'autres gars, il a dit, « je veux être  
20          président des élections parce que je veux pas de  
21          magouille ». Ça veut dire, j'ai dit, « c'est  
22          beau ». Il est devenu président des élections de la  
23          FTQ Construction parce qu'il voulait pas de  
24          magouille, puis là il y a une élection frauduleuse.  
25          C'est sûr que je suis frustré. Je suis le seul dans

1 la salle qui se lève, puis je vois ça, j'ai fait  
2 mes meetings aux directeurs, je m'ai assis à la  
3 table, j'ai dit : « Comment est-ce que Yves Mercure  
4 peut avoir le droit d'être président de la FTQ  
5 Construction en sachant très bien qu'il y a un gars  
6 qui n'a pas voté? »

7 C'est cent vingt-deux (122) délégués, c'est  
8 pas six mille cinq cents (6500), là. C'est  
9 l'affaire la plus facile. C'est de remettre tous  
10 les votes dans une boîte, puis revoter, c'est cent  
11 vingt-deux (122), c'est une demi-heure de plus.  
12 C'est l'affaire la plus facile à faire. C'est...  
13 c'est... Non.

14 En plus, Michel Arsenault convoque Jean  
15 Lavallée puis Bernard... Jean Lavallée et Jocelyn  
16 Dupuis devant tous les cent vingt-deux (122)  
17 délégués. Puis ils s'assissent ensemble puis ils  
18 convoient (sic) qu'il y a trop une grosse  
19 différence de votes, Yves Mercure reste. Et c'est  
20 là où ma frustration avec Michel Arsenault se  
21 développe et c'est pas dans le sens que je veux le  
22 « power ».

23 Quand j'ai été délégué, j'ai jamais...  
24 quand j'ai été directeur, j'ai jamais demandé un  
25 poste à l'exécutif de la FTQ Construction. Je les

1 ai demandés, je veux pas être dans votre exécutif,  
2 même celle l'exécutif que je prône.

3 Q. [73] Je me souviens plus de ma question. Je vais  
4 vous en poser d'autres, peut-être qu'on va s'en  
5 souvenir de celle-là. Vous avez parlé d'un  
6 événement dans votre témoignage en chef  
7 relativement à des policiers qui sont venus, en  
8 quelque sorte, vous enlever et vous amener avec eux  
9 pour vous parler notamment du fait qu'il y aurait  
10 un contrat sur votre tête. J'aimerais vous  
11 demander, est-ce que vous êtes capable de nous  
12 situer dans le temps quand est-ce que ça serait  
13 survenu, ça?

14 R. Non.

15 Q. [74] Je vais vous poser une question, je vais  
16 essayer de vous aider. Est-ce que selon vous c'est  
17 avant ou après l'élection?

18 R. Je crois que c'est après les élections.

19 Q. [75] Moi si je vous suggérais que c'est en février  
20 deux mille neuf (2009), est-ce que c'est possible?

21 R. Ça se peut.

22 Q. [76] Est-ce que... je voudrais vous demander aussi  
23 ce que je comprends c'est que quand les policiers  
24 qui vous ont interpellé cette fois-là...

25 R. Hum, hum.

1 Q. [77] ... vous ont laissé partir, est-ce qu'il est  
2 exact de dire que vous vous êtes dirigé  
3 immédiatement au bureau de monsieur Arsenault?

4 R. Je suis allé voir Michel Arsenault, oui.

5 Q. [78] Oui. Est-ce que monsieur Audette était présent  
6 aussi?

7 R. Oui, il était là.

8 Q. [79] Et vous avez dit qu'ils n'ont pas voulu vous  
9 aider. Moi je vais vous faire une suggestion. Est-  
10 ce que vous vous souvenez que monsieur Audette vous  
11 a dit : « Je vais appeler le policier. » Il l'a  
12 appelé devant vous et il l'a rencontré le  
13 lendemain, le policier. Est-ce que vous vous  
14 souvenez de ça, Monsieur Pereira?

15 R. Il n'a pas rencontré le policier devant moi.

16 Q. [80] Non, il l'a appelé...

17 R. Non.

18 Q. [81] ... il a pris rendez-vous avec lui puis il est  
19 allé le lendemain?

20 R. Non.

21 Q. [82] Vous vous souvenez pas de ça?

22 R. Non, non, il a pas fait ça. Il a pas fait ça.

23 Q. [83] Est-ce qu'il vous a dit qu'il avait rencontré  
24 le policier? Est-ce qu'il vous a dit qu'il l'avait  
25 rencontré, Monsieur Pereira?

1 R. J'ai pas eu de conversation dans cette... dans  
2 cette lignée-là. Moi qu'est-ce que j'ai eu, c'est  
3 que j'ai rencontré Michel Arsenault, Gilles Audette  
4 était...

5 Q. **[84]** Répondez à ma question, une question simple.  
6 Je vous ai juste demandé: Est-ce qu'il vous a dit,  
7 oui ou non, qu'il l'avait rencontré?

8 R. Je me souviens pas que Gilles Audette m'a dit qu'il  
9 a rencontré la police.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Vous pouvez répondre dans le nombre de mots que  
12 vous voulez, Monsieur Pereira.

13 R. O.K.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Et en ce qui concerne votre question, Maître Ryan,  
16 c'était s'il avait continué de rencontrer monsieur  
17 Arsenault.

18 Me ANDRÉ RYAN :

19 Oui, je vous remercie. C'est juste que je ne voyais  
20 pas le lien avec la question et donc, je pensais  
21 qu'il y avait peut-être une autre question qui  
22 s'était interposée, mais...

23 Q. **[85]** Donc, vous me dites que c'est possible que ça  
24 ait eu lieu en février?

25 R. Oui.

1 Q. **[86]** La rencontre en question?

2 R. La police c'est sûr qu'elle doit avoir le dossier.

3 Q. **[87]** Moi je ne l'ai pas, je vous le demande à vous?

4 R. C'est eux autres qui m'ont rencontré, la seule  
5 raison je donne pas leur nom, peut-être ils  
6 sontaient en... « undercover » ou je sais pas quoi.  
7 C'est la seule raison. Je peux les donner à huis  
8 clos, je les ai déjà donnés à la Commission.

9 Q. **[88]** Moi j'en ai pas besoin.

10 R. O.K. Mais...

11 Q. **[89]** Si la Commission les veut, ils savent comment  
12 les obtenir. Est-ce que... vous conviendrez avec  
13 moi, Monsieur Pereira, que quand vous avez parlé  
14 soit à monsieur Arsenault ou à monsieur Audette de  
15 possibles infiltrations du crime organisé dans des  
16 dossiers de financement au Fonds de solidarité que  
17 les deux vous ont dit qu'ils ne laisseraient pas  
18 faire ça?

19 R. Gilles Audette me l'a dit définitivement qu'il ne  
20 laisserait pas la mafia rentrer là.

21 Q. **[90]** Et donc, qu'il s'interposerait, qu'il ferait  
22 tout le nécessaire pour pas que ça arrive?

23 R. Tout à fait.

24 Q. **[91]** Est-ce que monsieur Arsenault vous en avez  
25 déjà parlé avec lui de ça?

1 R. J'ai pas... j'ai parlé de la stratégie que Jocelyn  
2 Dupuis voulait prendre, voulait prendre la place.

3 Q. [92] Et comment réagissait monsieur Arsenault à ça?

4 R. Il m'a regardé avec une certaine... tu sais, il me  
5 croyait pas au commencement, mais il prenait ça au  
6 sérieux, je crois, c'est sûr.

7 Q. [93] Il prenait ça au sérieux et l'impression que  
8 vous avez eue, c'est que c'est quelque chose à quoi  
9 il s'objectait?

10 R. Bien, devant moi c'est sûr, il s'objectait à ça,  
11 c'est sûr, il voulait pas que la mafia d'aucun, la  
12 mafia, les Hells ou n'importe quel crime organisé  
13 soit infiltré... infiltre le Fonds de solidarité.

14 Q. [94] Et vous, personnellement, là, je parle de Ken  
15 Pereira, je ne parle pas de choses que vous avez  
16 entendues, mais vous, personnellement, j'ai retenu  
17 de votre témoignage qu'il n'y a qu'un seul dossier  
18 dans lequel vous êtes, vous personnellement,  
19 intervenu pour que quelqu'un ait possiblement du  
20 financement auprès du Fonds de solidarité et  
21 c'était votre ami, si j'ai bien compris, monsieur  
22 Benoît Gagné de la compagnie Cheminées Lining,  
23 c'est exact?

24 R. C'est... oui.

25 Q. [95] Vous, là, quand je vous pose, vos

1 interventions à vous, votre travail auprès du Fonds  
2 de solidarité, c'est le seul dossier que vous  
3 n'avez jamais traité?

4 R. Je pense que oui.

5 Q. [96] Et à votre connaissance, je pense c'est à  
6 votre connaissance que pour toutes sortes de  
7 raisons que je ne connais pas, là, Cheminées Lining  
8 n'a pas eu de financement?

9 R. Non, il n'a pas eu de financement.

10 Q. [97] Merci, je n'ai pas d'autres questions.

11 (10:01:04)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci, est-ce que d'autres parties veulent  
14 interroger?

15 Me DENIS HOULE :

16 Finalement, Madame, à première réflexion, j'aurais  
17 quelques questions.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Certainement, Maître Houle, approchez-vous.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Est-ce que... je vois que Maître Hamel est absent.

22 Me MARIE-MÉLISSA CHARLES :

23 Bonjour Madame la Présidente. Alors, Maître Hamel  
24 est absent, mais nous n'avons pas de questions pour  
25 le témoin.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait.

3 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE :

4 Q. [98] Bonjour Monsieur Pereira. Alors, Denis Houle,  
5 je représente l'Association des constructeurs de  
6 routes et grands travaux du Québec. J'ai quelques  
7 sujets que je veux aborder avec vous. Premier sujet  
8 concerne ce que je pourrais qualifier, avec un  
9 titre très court, l'intimidation. Je voudrais,  
10 Madame Blanchette, que vous nous sortiez son  
11 témoignage du trente (30) septembre, pages 160 et  
12 161, s'il vous plaît. Alors, si on va à la ligne  
13 18, s'il vous plaît, Madame. Alors j'ai quelques  
14 questions et quelques réponses à lire, là. Question  
15 543, ligne 18 :

16 En quatre-vingt-onze (91), il va se  
17 passer quelque chose d'assez important  
18 au niveau syndical. Pouvez-vous nous  
19 expliquer le transfert qui va avoir  
20 lieu?

21 Votre réponse :

22 Bien, historiquement, le local 2182  
23 International... la Centrale syndicale  
24 Internationale c'est une centrale  
25 syndicale...

1 On s'en va à la page suivante :

2 ... beaucoup plus prônée des métiers  
3 mécaniques puis industriels. C'est-à-  
4 dire, on avait notre niche là. Les  
5 raisons qu'on est partis c'est les  
6 raisons que je vous ai dit, on  
7 trouvait qu'on n'était pas bien  
8 représentés, on n'avait pas notre voix  
9 en dedans de la structure. On a tout  
10 changé... bon, à peu près cinq cents  
11 (500) membres ont changé vers la FTQ  
12 Construction.

13 Question 544 :

14 Là vous parlez en quatre-vingt-un  
15 (81), là?

16 Non, je vous parle de... en quatre-  
17 vingt-un (81)? Oui, en mil neuf cent  
18 quatre-vingt-un (1981).

19 Et là, vous corrigez par la suite :

20 Q. Quatre-vingt-un (81), pas en  
21 quatre-vingt-onze (91).

22 R. C'est ça. Et, en quatre-vingt-onze  
23 (91), la raison qu'il nous dit, les  
24 mêmes gars qui nous ont dit que la 81  
25 était la meilleure, il dit : « On peut

1 plus se battre entre métiers. Il faut  
2 se battre pour améliorer le sort des  
3 mécaniciens industriels mais il faut  
4 arrêter de se battre entre locaux  
5 parce qu'on est en train de...

6 Je viens de le perdre... merci.

7 À place d'essayer de grandir notre  
8 juridiction de métiers on se bat pour  
9 accéder sur les chantiers. Et se  
10 battre c'est physiquement... »

11 Qu'est-ce que ça signifiait, ça, vos paroles, à ce  
12 moment-là, Monsieur Pereira, « se battre  
13 physiquement »?

14 R. Bien, on avait une guerre interne entre le 1981 et  
15 le 2182, c'est historique un peu. Et à un moment  
16 donné, pour qu'on... je vais vous donner un des  
17 éléments déclencheurs qui a fait en sorte que le  
18 1981 a retourné au 2182, il y a eu une job à  
19 Longueuil, à Weston, où des direc... le 2182 avait  
20 engagé des fiers-à-bras, des gars... des gros  
21 hommes qui avaient intimidé puis ils avaient même  
22 brassé certains membres du local.

23 Q. [99] (inaudible)

24 R. De notre local. Moi, j'étais apprenti, j'étais pas  
25 là. Sauf que quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %)

1 des travailleurs dans l'industrie de la  
2 construction, c'est des pères de famille, tu sais,  
3 je veux dire, je l'ai tout le temps dit, on  
4 s'autodétruit souvent nous-mêmes.

5 Q. **[100]** Dans quel sens vous dites ça?

6 R. Bien, on se bat pour la cotisation syndicale.

7 Q. **[101]** Oui, O.K.

8 R. Puis le pouvoir de... si on est sur le chantier, on  
9 a plus de pouvoir, plus de cotisations rentrent  
10 dans notre local. Quand on est tout seul, il n'y en  
11 a pas de discrimination parce qu'on a le contrôle  
12 total, on a le monopole. Mais quand on voit qu'il y  
13 a une autre centrale syndicale qui vient, bien,  
14 notre objectif c'est pas d'avancer le mouvement  
15 syndical, c'est pas d'avancer les conditions de  
16 travail, c'est s'assurer que l'autre partie ne te  
17 rentre pas sur le chantier. Ils vont prendre... on  
18 prend tous...

19 Q. **[102]** Tous les moyens?

20 R. ... les moyens qu'on peut pour s'assurer ça.  
21 Aujourd'hui, c'est raffiné, tu sais, je veux dire,  
22 je l'ai expliqué, je vais expliquer, je sais que je  
23 vais me faire... mais le 711, les écoles des  
24 métiers de l'acier, c'est des anciens... c'est des  
25 anciens monteurs d'acier du 711 qui donnent les

1 cours, c'est-à-dire ça commence déjà à l'école...

2 Q. **[103]** Une formation...

3 R. ... un brainwashing de dire, c'est le 711, c'est le  
4 711. Ça ne veut pas dire que le 711 ce n'est pas le  
5 meilleur local, je vous dis juste que t'as pas  
6 d'autres options de penser ça, c'est-à-dire tu  
7 viens de là. Si t'as personne dans l'industrie qui  
8 te chap...

9 Q. **[104]** Chapeaute?

10 R. ... chapeaute, tu rentres là-dedans... j'ai tout le  
11 temps dit quelque chose que c'est assez... tu sais,  
12 j'ai fait allusion à un terme, si un gars vient de  
13 l'Europe puis il est reconnu comme le meilleur  
14 plombier dans l'histoire du monde, O.K., il est  
15 reconnu, il a tous les dossiers, c'est le meilleur.  
16 Il décide de venir s'établir au Québec, c'est le  
17 meilleur, tous les contracteurs le savent, c'est le  
18 meilleur au monde. Il signe SQC, parce qu'il  
19 connaît rien du mouvement syndical, il va jamais  
20 travailler pendant les trois ans, les quatre ans  
21 dans une raffinerie au Québec. Mais c'est le  
22 meilleur! Le côté patronal, on dit, « bien, on veut  
23 la meilleure qualité de main-d'oeuvre sur les  
24 chantiers », mais c'est le meilleur, là. Je sais  
25 c'est hypothétique qu'est-ce que je dis, mais c'est

1 de même. Et SQC va jamais mettre un plombier dans  
2 une raffinerie. Et ça, le contracteur, même s'il  
3 sait qu'il est bon, il va dire, « Je peux pas faire  
4 ça, c'est un suicide. » Et quand j'ai expliqué, sur  
5 ce débat-là, dans ce temps-là, moi je pensais que  
6 je pouvais changer aujourd'hui, parce que j'avais  
7 l'historique un peu puis j'avais le bagage de mes  
8 anciens directeurs qui m'avaient dit, « Ken, tu  
9 sais, on va avoir de l'aide de la FTQ. Si la FTQ  
10 nous aide sur les chantiers, électriciens puis  
11 grutiers, on va être capable. Si on n'est pas  
12 capable, oublie ça. » C'est pour ça que quand je  
13 m'est engagé avec Jocelyn Dupuis, j'ai dit, « Est-  
14 ce que vous allez m'engager puis m'aider avec vos  
15 gros locaux? » Ils ont dit oui, mais c'est pas le  
16 cas que c'est arrivé. Mais ça, ça, physiquement,  
17 c'est... Il y a une guerre.

18 Q. **[105]** Physiquement, c'est parce que vous dites  
19 qu'il y avait des gros bras, puis ça brassait.

20 R. Il y a des gros bras, mais...

21 Q. **[106]** Ça brassait.

22 R. Écoutez, ça... ça peut évoluer maintenant. Tu sais,  
23 je le sais que quand moi j'ai fait mon ma... mon  
24 maraudage, les contracteurs, je les ai tout  
25 rencontrés avant. Ils m'ont tout dit, « Ken, on a

1            besoin d'une nouvelle... une nouvelle voix, on a  
2            besoin, c'est sûr, on veut pas la... on veut pas le  
3            contrôle total de ce... du local. » Pour eux autres  
4            c'est bon qu'il y ait une diversité.

5            Q. **[107]** Qu'il y ait une certaine compétition.

6            R. C'est sûr. C'est bon pour le contracteur. Je vous  
7            dis pas que c'est bon pour le syndicat, mais c'est  
8            bon pour le contracteur.

9            Q. **[108]** Oui.

10           R. Toi tu as... Mais quand le plus gros contracteur au  
11           Québec a une visite de tous les métiers mécaniques  
12           en même temps, plombiers, mécaniciens,  
13           boilermakers... chaudronniers, excusez, puis iron  
14           workers, puis ils disent, « Regarde, fais bien  
15           attention si tu engages un ou deux de ces gars-  
16           là. » Tu le sais tout de suite. Puis, pour mettre  
17           plus ce... cette emphase-là, puis... On parle des  
18           enregistrements. Yves Mercure, quand il était  
19           président de la FTQ Construction, sous  
20           enregistrement, il a dit que la FTQ faisait la même  
21           chose que l'International.

22           Q. **[109]** Je ne veux pas vous empêcher de témoigner,  
23           mais vous allez beaucoup plus loin que la question  
24           que je vous ai posée, Monsieur Pereira.

25           R. Excusez. Parce que des fois je pense que j'en ai

1 pas assez dit.

2 Q. **[110]** Ah, ça fait presque deux semaines que vous  
3 témoignez, vous en avez dit pas mal. En quatre-  
4 vingt-onze (91), vous étiez un travailleur à ce  
5 moment-là. Intéressé au mouvement syndical, mais  
6 vous étiez un travailleur. Vous é...

7 R. Oui.

8 Q. **[111]** Vous étiez apprenti. O.K.? Ça c'est-tu  
9 l'époque du conseil conjoint FTQ...

10 R. Je pense que le conseil a pas été... a commencé un  
11 peu plus tard.

12 Q. **[112]** Un peu plus tard? Bien...

13 R. Je pense... Ça fait onze (11) ans, là...

14 Q. **[113]** Vous le savez plus que moi.

15 R. Onze (11) ans. Bien, écoutez, les dates, là,  
16 officielles... Mais moi, quatre-vingt-un (81) c'est  
17 la naissance du local 1981. Quatre-vingt-six (86)  
18 j'ai rentré à la construction.

19 Q. **[114]** O.K.

20 R. À travers mon père puis tout ça. Quatre-vingt-onze  
21 (91) je finis, on change d'adhésion, on s'en va de  
22 la FTQ parce qu'on n'est plus capable de survivre,  
23 on s'en va... On a fait un package deal avec le 21,  
24 on dit, on met notre... la hache de guerre de côté.

25 Q. **[115]** Toutes vos... Toutes vos billes ensemble.

1 R. Puis on se met tout ensemble. C'est-à-dire quatre-  
2 vingt-onze (91), ça...

3 Q. **[116]** O.K.

4 R. Conseil conjoint, je pense pas qu'il était formé.  
5 Je veux... Je veux pas m'avancer trop, là, mais...

6 Q. **[117]** Madame Blanchette, même date, trente (30)  
7 septembre, pages 173 et 174, qu'on va lire ensemble  
8 encore, Monsieur Pereira. Et vous me confirmez qu'à  
9 ce moment-là vous êtes rendu délégué syndical. On  
10 va commencer par le haut de la page, là.

11 (10:10:06)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Je me permets de vous dire, Maître Houle, que  
14 j'apprécie beaucoup la façon dont vous procédez.

15 Me DENIS HOULE :

16 Je vous remercie, Madame. J'apprécie votre  
17 appréciation.

18 Q. **[118]** Bon. Alors, question 582 :

19 Q. [582] Les recommandations que vous  
20 avez été appelé à faire, est-ce que  
21 c'était pour tous les employés, ou de  
22 temps en temps vous disait : « Assure-  
23 toi donc, dans le prochain groupe qui  
24 va rentrer, que Untel soit là »? C'est  
25 quoi la réalité qui...

1 Votre réponse :

2 R. La réalité, c'est... la réalité  
3 dans mon métier, il y a aucun... Les  
4 compagnies choisissaient les 12-12...

5 Ça, vous avez défini ce que c'était. Ce sont les  
6 employés réguliers que les entrepreneurs veulent  
7 garder sur leur chantier à l'année. C'est ça, hein?

8 ... c'est partie de la game. Après, il  
9 y a une négociation qui se fait avec  
10 l'agent d'affaires dire « écoutez,  
11 moi, je peux pas l'avoir ce gars-là,  
12 il a aucun bon sens, il est tout le  
13 temps malade, il se fait mal, il s'est  
14 fait deux fois mal à mon... à son dos  
15 pendant qu'il était sur un chantier »,  
16 il essaie de négocier une manière  
17 d'avoir la meilleure main-d'oeuvre. Et  
18 nous autres, de notre bord, le côté  
19 syndical, nous autres on dit « bien,  
20 lui, il va rentrer, puis c'est tout,  
21 puis ça finit là », c'est ça.

22 On va continuer un petit peu, mais retenez cette  
23 réponse-là, là : « C'est tout, et ça finit là. »

24 Ensuite :

25 Q. [583] Donc, vous pouvez dire que

1                                   souvent vous imposez vos choix?

2                                   R. On les imposait...

3                                   Bon. Alors je voulais vous demander, qu'est-ce que  
4                                   ça signifie, ça? Ça veut dire que c'est vous qui  
5                                   choisissez les employés que vous placez, et  
6                                   l'entrepreneur n'a rien à dire?

7                                   R. Au 2182, où j'étais...

8                                   Q. **[119]** Oui.

9                                   R. ... quand moi je faisais le placement...

10                                  Q. **[120]** Là vous étiez délégué syndical, hein? Je ne  
11                                  me trompe pas?

12                                  R. Oui mais comme délégué, je ne faisais pas le  
13                                  placement.

14                                  Q. **[121]** Non.

15                                  R. Mais... Mais quand je parle de ça, je vous dis que  
16                                  quand on imposait, moi et mon expérience, moi je  
17                                  peux vous dire que je savais, comme homme, je  
18                                  savais déjà que j'allais sur un chantier avant le  
19                                  contracteur.

20                                  Q. **[122]** Parce que...

21                                  R. Parce que mon...

22                                  Q. **[123]** ... le représentant vous le disait.

23                                  R. Il me le disait. Il disait, « La prochaine job tu  
24                                  t'en vas là-bas, tu t'en vas délégué. » C'est-à-  
25                                  dire, il n'a pas le choix. Il n'a même pas eu le

1           choix parce qu'il le sait, tu sais? Des fois on  
2           savait que le contrat était donné hier... lundi, tu  
3           sais? Il va se donner lundi. Puis toi, mardi, tu  
4           rentres. Tu sais, that's it. Moi je... Je le savais  
5           que j'allais sur ce chantier-là avant que on peut  
6           définir combien de main-d'oeuvre ce contracteur-là  
7           va voir.

8           Q. **[124]** Ça veut dire que le droit de gérance, que la  
9           Loi R-20 puis les conventions applicables dans le  
10          domaine de la construction sont pas mal... est pas  
11          mal liquidée. On laisse tomber. C'est ça que ça  
12          veut dire?

13          R. Ça veut dire des deux bords, Monsieur. Tu sais, il  
14          faut comprendre quelque chose. On tire la couverture  
15          des deux bords. Quand, dans le résidentiel, la Loi  
16          R20 n'est pas appliquée, parce que certains des  
17          locaux ne font pas... ne travaillent pas pour leurs  
18          membres et les contracteurs font qu'est-ce qu'ils  
19          veulent avec la main-d'oeuvre.

20          Q. **[125]** Oui.

21          R. Et, de l'autre bord... Parce que, des fois, on se  
22          définit puis on dit : « Regarde, on va jamais être  
23          comme eux autres dans le résidentiel,  
24          l'industriel. » Ils prennent un bord un peu plus  
25          agressif qui fait en sorte que, moi, je recevais

1 des appels de n'importe quel contracteur puis il me  
2 disait : « Ken... » Des fois, je comprenais, en  
3 plus, là, il faut comprendre...

4 Q. **[126]** Oui, je pense que vous êtes intelligent.

5 R. Puis, le directeur, il me disait : « Ken, ce gars-  
6 là, il rentre là », mais des fois, en même temps,  
7 il me disait, « Ken, le contracteur-là, il rentre  
8 pas.... ce gars-là, il rentre pas ». C'est-à-dire,  
9 il choisissait pour moi, et c'est là où je vous dis  
10 que ça devient un pouvoir ultime puis c'est très  
11 dangereux parce que je peux décider si, demain  
12 matin, ce contracteur-là va devenir une force au  
13 Québec ou une faiblesse.

14 Q. **[127]** En faisant... en fournissant des travailleurs  
15 plus ou moins adéquats ou en fournissant des  
16 travailleurs plus ou moins, je dirais, efficaces?

17 R. Tous les travailleurs sont bons mais je peux tous  
18 les... je peux décider, une équipe, là, il y en a  
19 des troisièmes lignes puis il y en a de la première  
20 puis je suis capable de décider ce sont tous des  
21 joueurs de la ligue nationale. Si j'envoie des gars  
22 de troisième ligne, bien, c'est... je peux... Puis  
23 j'envoie tout le temps des gars de première ligne  
24 avec une autre équipe, puis c'est le meilleur ami  
25 du directeur, bon. Et, moi, des fois, j'essayais de

1 faire... je dis pas que je suis parfait, là, hein,  
2 puis on n'est pas parfait. On a tous... Mais je  
3 voyais des gars qui travaillaient pas puis je  
4 comprenais pas pourquoi qu'ils travaillaient pas  
5 puis... Bien, il y a des gars au Québec, dans mon  
6 local, qui vont jamais toucher à une raffinerie. En  
7 vingt (20) ans de service.

8 Q. **[128]** Et... Ça va?

9 R. Oui.

10 Q. **[129]** Et si l'entrepreneur refuse le choix que vous  
11 lui imposez...

12 R. C'est sûr que ça...

13 Q. **[130]** ... qu'est-ce qui lui arrive à  
14 l'entrepreneur?

15 R. C'est sûr qu'il y a un dialogue qui se fait. Mais  
16 si tu veux que Ken Pereira rentre sur ce chantier-  
17 là, il y a plus de dialogue.

18 Q. **[131]** C'est ça qui est le mot « imposer » c'est ça  
19 que vous dites.

20 R. C'est ça que ça va être là. Il y a un dialogue qui  
21 se fait, c'est normal. Si, en plus, t'es proche du  
22 contracteur, il y a... il y a un plus grand  
23 collaboration. « Tu sais, Ken, ce gars-là, là, tu  
24 le sais, il se " pogne " le beigne. », ou  
25 « wathever », tu sais, il y a tous les termes

1 qu'ils peuvent utiliser, « Ç'a pas d'allure, tu  
2 peux pas m'envoyer ça si tu veux que mon... », il y  
3 a un certain respect. Mais il y a des contracteurs  
4 que... je vous donne un exemple. On a une job de  
5 six cents (600) hommes sur un chantier, il y en a  
6 pas bien, bien, mais, tu sais, je... d'énormes,  
7 bien, inquiétez-vous pas, il les choisit pas, là.

8 Q. **[132]** Il n'a pas le temps. Il se fie à vous autres?

9 R. Il se fie complètement à nous autres puis, nous  
10 autres, on décide qui qui va aller là complètement.  
11 Puis après il a des contrats à dix (10) gars, à la  
12 dernière minute, il se fie au local. Puis le local  
13 veut leur donner la meilleure qualité de main-  
14 d'oeuvre. Parce que c'est bon pour lui s'il donne  
15 la bonne qualité de main-d'oeuvre, la job est bien  
16 faite puis il va retourner tout le temps. Mais ça  
17 fait en sorte que j'ai un pouvoir ultime.

18 Q. **[133]** Fréquemment... il ne faut pas toujours  
19 dénigrer les relations entre entrepreneurs et  
20 syndicats, c'est pas ce que je veux qu'on retienne  
21 nos échanges, là, Monsieur Pereira. Fréquemment, ça  
22 se fait très bien, les recommandations que vous  
23 faites, les syndicats, vis-à-vis un entrepreneur  
24 qui accepte de... qui accepte de travailler avec  
25 les gens que vous lui fournissez, c'est ça? Ça se

1 fait bien assez fréquemment?

2 R. Oui, ça se... Oubliez pas, moi, je crois que... je  
3 connais ma main-d'oeuvre et, comme j'ai essayé  
4 d'expliquer, une job en hauteur, je sais c'est qui  
5 qui est capable de la faire puis qui qui est pas  
6 capable de la faire. Je crois que j'ai une bonne  
7 base, je sais c'est qui qui va faire de  
8 l'alignement, je sais c'est... c'est-à-dire, je  
9 peux aider le contracteur. Je vous dis pas que, ça,  
10 ça devrait être éliminé. Je vous dis juste que,  
11 moi, comme directeur, mon problème, syndicalement,  
12 et comme agent d'affaires quand j'étais au 2182,  
13 c'est que si on me dit : « Fais le placement puis  
14 donne-moi le pouvoir du placement », je le faisais  
15 le placement. Mais j'avais encore des restreintes  
16 (sic) parce que des gars qui sont sur le « board »,  
17 parce que le directeur général l'aime pas, bien, il  
18 reste sur le « board ». Les gars qui... le gars qui  
19 a pu (sic) de timbre, bien, il restait sur le  
20 « board » parce que... C'était des raisons... Et si  
21 t'es proche du directeur, bien, la compagnie a plus  
22 de voix puis si t'es pas proche du directeur,  
23 bien...

24 Q. **[134]** Quand vous dites que le gars reste sur le  
25 « board », vous voulez dire qu'il travaille pas?

1 R. Il ne travaille pas.

2 Q. **[135]** O.K.

3 R. Puis il peut pas se placer tout seul parce  
4 qu'après, il va être encore « blacklisté ».

5 Q. **[136]** Il faut qu'un représentant s'intéresse à lui?

6 R. Parce que même si le gars est...

7 Q. **[137]** C'est ça? Il faut que le représentant  
8 s'intéresse à cette personne-là?

9 R. C'est sûr, puis ça vient... ça devient... Tu sais,  
10 je vais dire une « joke » puis tout le monde va  
11 rire. Puis je sais qu'elle est pas si drôle que ça  
12 ma « joke ». Mais ça veut dire que tout le monde te  
13 pète. Tout le monde, tu sais, tu deviens comme  
14 Dieu, tu sais, t'es le boss. Tu sais, tu t'assis  
15 alentour de la table... Moi, j'étais directeur...  
16 j'étais délégué sur un chantier, le monde m'aimait.  
17 Quand je suis arrivé directeur même le monde qui  
18 m'aimait pas...

19 Q. **[138]** Était obligé de vous aimer.

20 R. Bien, maudit, il m'aimait en maudit puis encore  
21 plus.

22 Q. **[139]** Sinon, il avait pas de job. Sinon, il avait  
23 pas de job.

24 R. Bien, c'est parce que lui sait la « game ». Lui, il  
25 la connaît la « game », il est sur le chantier, à

1            tous les jours il faut qu'il se batte. Ça fait  
2            vingt (20) ans que tu te donnes à ton local puis  
3            demain matin le directeur général meurt puis il y  
4            en a un autre qui prend sa place, il est nerveux,  
5            parce qu'il le sait pas le nouveau. C'est pas ta  
6            qualité de main-d'oeuvre qui te donne accès sur les  
7            chantiers. Des fois... Moi, si j'aime pas un gars,  
8            là, je l'ai quand même mis à la tête en Alberta  
9            parce que c'est le meilleur gars pour ma main-  
10           d'oeuvre.

11        Q. **[140]** Autre sujet que je veux aborder sur cette  
12            section d'intimidation, là. Vous avez parlé de  
13            l'usine Kruger à Ville LaSalle. L'entrepreneur  
14            Ganotec, ça va?

15        R. Ganotec puis Borgia.

16        Q. **[141]** Ganotec qui avait engagé un nouvel ingénieur  
17            et qui contrairement à vos habitudes de travail  
18            avec cette compagnie-là...

19        R. C'est pas exactement ça, c'est Kruger qui avait  
20            engagé un ingénieur...

21        Q. **[142]** O.K.

22        R. ... maison, puis eux autres Kruger, l'ingénieur  
23            connaissait un entrepreneur de l'Estrie...

24        Q. **[143]** O.K. Comme sous-traitant?

25        R. ... c'était Borgia. Qu'il les a invités.

1 Q. **[144]** Puis ils ont amené huit personnes...

2 R. Il y avait six, sept, huit gars de la CSD. Et quand  
3 nous autres on l'a su, notre contracteur qui est  
4 préférentiel au 2182 qui s'appelait Ganotec, il  
5 nous a appelés puis il a dit : « Tu le sais que  
6 j'ai tout ce contrat-là sauf Phase B. » Je vous  
7 donne un exemple et pourquoi tu l'as pas. Bien  
8 c'est CSD.

9 Q. **[145]** Qu'est-ce que vous avez fait?

10 R. Bien il nous fait un message assez clair de dire,  
11 lui d'une certaine forme pouvait avoir Phase B  
12 (inaudible) et nous autres on veut avoir les huit.

13 Q. **[146]** C'est ça?

14 R. Les huit de plus. Qu'est-ce qu'on fait? On met de  
15 la pression sur le contracteur, sur l'usine pour  
16 s'assurer qu'ils font plus jamais cette erreur-là.  
17 Et l'exemple que je vous ai donnée, c'est que à  
18 sept heures (7 h 00) on est rentré sur le chantier,  
19 à neuf heures (9 h 00) l'équipement était démantelé  
20 puis tout le monde était sur...

21 Q. **[147]** Donc, votre pression cette fois-là c'était de  
22 fermer le chantier?

23 R. C'était pas de fermer le chantier, c'était la  
24 pression est même pas, on la connaît déjà le  
25 résultat.

1 Q. [148] Avant que vous vous présentiez le matin vous  
2 saviez?

3 R. C'est sûr. Bien oui parce que c'était tout manipulé  
4 déjà le soir avant avec le contracteur puis le...  
5 c'est que le lendemain il y a aucun contracteur,  
6 aucune usine qui est capable de survivre à une  
7 attaque qui vient de même, sournois d'une certaine  
8 forme. C'est que j'arrive je vous fais clairement  
9 comprendre que on « démante » votre équipement,  
10 trouver les pièces, remontez-la vous avec les six,  
11 sept mécaniciens que vous avez ici dans l'usine, on  
12 est soixante-dix (70), vous avez une job de douze  
13 heures, huit heures à faire la job.

14 C'est sûr que lui le président de la  
15 compagnie, là, il n'est pas en position pour  
16 négocier. Il dit : « Qu'est-ce que tu veux?. On  
17 veut s'assurer que Borgia rentre plus ici. »  
18 « Inquiète-toi pas c'est fini. »

19 Q. [149] C'est de l'intimidation?

20 R. Bien c'est définitivement de l'intimidation.

21 Q. [150] Avez-vous eu des plaintes sur ce... sur ce  
22 dossier-là?

23 R. Moi je n'en ai pas eu, c'est sûr, le local 2182  
24 n'en a pas eu.

25 Q. [151] Les sept, huit travailleurs de la CSD non

1 plus, vous étiez représentant à ce moment-là?

2 R. Moi j'étais attitré au bureau.

3 Q. **[152]** Mais étiez-vous représentant?

4 R. Oui, oui, représentant du 2182. Et j'ai suivi la...

5 Claude Gagnon était... aujourd'hui il est le  
6 directeur général, mais on a eu l'information de  
7 Ganotec, Ganotec l'a donné à Claude, Claude il a  
8 parlé avec celle qu'on avait déjà attitré pour être  
9 sur la job, la job était là. Le lendemain, comme je  
10 vous avais dit, on était sur le chantier, on avait  
11 déjà le remède.

12 Q. **[153]** O.K. Dernière série de questions sur ce  
13 sujet-là, Madame Blanchette, on va aller  
14 transcription du premier (1<sup>er</sup>) octobre deux mille  
15 treize (2013), pages 79 et 80, s'il vous plaît. On  
16 va lire ça encore ensemble. Juste au-dessus de la  
17 question numéro 160, là, vous parlez de Jocelyn  
18 Dupuis. Alors : « Les bottines, il les a laissées  
19 dans le Nord », on continue à la ligne 20

20 Havre-Saint-Pierre « il les a laissées  
21 dans le Nord, il les a laissées là. Là  
22 il est rendu ici, puis il nous a  
23 oubliés complètement ». Puis moi,  
24 qui veuille dire que c'est une vengeance  
25 personnelle. Non, excusez.

1                   Puis moi, en regardant tout ça,  
2                   c'était... il y a du monde qui veuille  
3                   dire que c'est une vengeance  
4                   personnelle.

5           Ça c'est la saga des factures, ça va. Et j'attire  
6           votre attention sur ce que je lis maintenant :

7                   Non, elle l'était pas parce que si je  
8                   voulais une vengeance personnelle de  
9                   lui là, je... j'aurais pris  
10                  d'autres... d'autres... d'autres  
11                  manières.

12           Qu'est-ce que ça signifie ça? Qu'est-ce que vous  
13           voulez dire par ça, vous auriez pris d'autres  
14           manières, d'autres moyens si ça avait été une  
15           vengeance personnelle au lieu de simplement la saga  
16           des factures?

17           R. Bien, moi si j'aurais voulu, si c'était une  
18           vengeance personnelle sur Jocelyn Dupuis puis les  
19           autres manières que j'aurais pris c'est que je  
20           m'aurais, j'aurais pas été voir la FTQ  
21           Construction. J'aurais pas été voir la FTQ  
22           Centrale. Moi mon objectif, je le dis, je l'ai tout  
23           le temps dit, puis Michel Arsenault, Jean Lavallée,  
24           tout le monde le savait. J'ai dit : « C'est la fin  
25           de notre centrale syndicale ». Si un geste de même

1           qui se fait on continue, parce que son agenda était  
2           simple et clair. J'étais au deuxième étage avec,  
3           Jocelyn Dupuis avait plus que les factures puis les  
4           reçus, c'est une entrée à ce monde-là. Tu sais, je  
5           veux dire, son but ultime c'était le Fonds, je l'ai  
6           dit, puis c'était l'accès au Fonds de solidarité,  
7           est-ce qu'il l'a eu ou il l'a pas, c'est pas à moi  
8           à décider ça, mais... Puis les autres, j'aurais  
9           pris d'autres moyens, je veux dire, j'aurais pris  
10          d'autres moyens d'aller voir le président, là, tu  
11          sais, je les ai pas...

12        Q. **[154]** L'égaux, des moyens légaux?

13        R. Bien oui.

14        Q. **[155]** Je veux dire, on parle pas d'intimidation  
15          vis-à-vis de Jocelyn Dupuis de votre part?

16        R. Non. Non, non, non.

17        Q. **[156]** O.K. Ça m'amène au deuxième sujet. Vous avez  
18          affirmé le premier (1<sup>er</sup>) octobre, la deuxième partie  
19          de l'avant-midi que monsieur Antonio Accurso et  
20          Johnny Lavallée gèrent le Fonds de solidarité. Vous  
21          vous rappelez d'avoir dit ça?

22        R. Je pense que oui. Oui, je l'ai dit mais je pense  
23          que ça a été plus un extrait de Raynald Desjardins.

24        Q. **[157]** Ah bon?

25        R. Raynald Desjardins, quand j'ai rencontré Raynald

1 Desjardins au Hilton à Laval avec Bernard Girard  
2 puis Louis-Pierre Lafortune puis un autre monsieur  
3 que je ne peux pas identifier, je veux dire, moi,  
4 le puzzle était presque tout identifié puis Raynald  
5 m'a dit, tu sais, je lui ai parlé de Jean Lavallée,  
6 j'ai dit: « Jean Lavallée, on peut peut-être penser  
7 qu'il a fait son temps puis il a un certain âge,  
8 mais c'est un homme, un visionnaire qui a monté le  
9 mouvement le syndical, la FIPOE est rendue à ce  
10 niveau-là à cause de certains... sa vision et je  
11 trouve ça dommage que... je ne peux pas avoir  
12 confiance en un homme comme Jocelyn que je  
13 l'entends à tous les jours dénigrer l'homme qui l'a  
14 mis en place. » Et Raynald Desjardins m'a dit:  
15 « Écoute Ken, ça pour ça, c'est moi, c'est assez  
16 que c'est Tony puis Johnny qui gèrent le Fonds,  
17 c'est à peu près temps qu'ils laissent un peu la  
18 partie de gâteau à moi puis à Jocelyn. »

19 Q. **[158]** Autrement dit, ce n'est pas une information  
20 qui vient directement de vous?

21 R. Non, ça vient de... ça, ça vient directement de  
22 Raynald Desjardins.

23 Q. **[159]** Raynald Desjardins. Pendant votre  
24 convalescence, avez-vous écouté le témoignage de  
25 monsieur Gaétan Morin, le premier vice-président du

1 Fonds?

2 R. Bien, un peu.

3 Q. **[160]** Vous aviez la tête à ça un peu?

4 R. Oui, oui.

5 Q. **[161]** Bon. Alors, il nous a expliqué que le conseil  
6 d'administration est formé de seize (16) membres,  
7 douze (12) membres en général de la FTQ et de  
8 d'autres syndicats et quatre membres de  
9 l'extérieur. Alors, ils sont seize (16) sur le  
10 conseil d'administration. Pensez-vous que c'est  
11 possible que monsieur Tony Accurso et Johnny  
12 Lavallée puissent contourner seize (16) personnes?

13 R. Moi, qu'est-ce que je crois, c'est qu'il ne faut  
14 jamais éliminer le facteur humain. Il ne faut  
15 jamais... on pense que parce que le Fonds a tous  
16 ces paliers-là puis tout... toutes les grandes  
17 organisations, ils les ont tous ces systèmes de  
18 protection. C'est se cacher et penser qu'une  
19 personne, avec du charisme, avec du charme ne peut  
20 pas influencer d'autres personnes. On est tous  
21 influençables puis on est tous... Tony Accurso, sa  
22 force, dans mon opinion, que le connais, je peux  
23 dire c'est un homme, premièrement, qui a été un  
24 grand contracteur, il a eu trois mille cinq cents  
25 (3500) employés qui... tu sais, je veux dire, c'est

1 un gars...

2 Q. **[162]** C'est un succès...

3 R. C'est un succès, c'est-à-dire, il ne faut pas... il  
4 faut regarder pas tout le temps de l'autre côté, tu  
5 sais, c'est un homme que, tu sais, que moi,  
6 personnellement, il a aidé deux cents (200) de mes  
7 gars en Alberta en joint venture, je ne peux pas  
8 vraiment dénigrer l'homme, mais au Québec, il  
9 savait très bien qu'il ne pouvait pas m'engager, tu  
10 sais?

11 Q. **[163]** O.K.

12 R. Mais... avec sa puissance, mais de se mettre la  
13 tête dans le sable puis dire qu'un homme peut pas,  
14 il faut juste... il faut juste... historique puis  
15 suivre un peu notre cheminement. Quand Henri Massé,  
16 Jean Lavallée, Guy Gionet étaient à leur plus fort,  
17 monsieur Accurso avaient des contrats. Est-ce que  
18 c'est ça? On ne le sait pas, mais il avait les  
19 plus... il était assez bien pla... positionné au  
20 Fonds de solidarité. Quand ces trois hommes-là ne  
21 sont plus là, c'est-tu drôle, il n'y a plus rien.

22 Q. **[164]** C'est-à-dire rien de favorable aux compagnies  
23 de monsieur Accurso?

24 R. Exactement, au fond, qu'est-ce que ça fait? C'est  
25 que ça fait en sorte que... est-ce que c'est...

1 qu'il n'y a pas bons contrats qui se donnent à ce  
2 moment ou c'est qu'il n'y a plus de « in »? Il faut  
3 comprendre qu'on a une influence sur chaque  
4 personne puis le Fonds, tu sais, Freddie Mac, Fanny  
5 Mae, tu sais, toutes ces compagnies-là, Enron,  
6 elles ont toutes été infiltrées d'une certaine  
7 manière puis elles avaient toutes les mêmes  
8 barèmes, elles avaient toutes les mêmes... on  
9 pouvait s'assir ici puis dire: « Bien écoutez, on  
10 est intouchable, on a tout un système. » on l'a le  
11 système, mais s'il y a quelqu'un qui a une  
12 influence sur six ou sept autres, ces deux autres  
13 ont une influence sur un autre et ça fait en sorte  
14 que... il ne faut jamais enlever le facteur humain.  
15 Et je ne vous dis pas qu'il a fait quelque chose de  
16 mal, là, je vous dis juste que tu as influencé puis  
17 je m'assis à la table avec vous puis si j'ai du  
18 respect pour vous, peut-être que je vais prendre  
19 votre opinion plus qu'une autre, c'est-à-dire vous  
20 allez m'influencer. Ça ne veut pas dire que c'est  
21 dans le mauvais côté.

22 Q. [165] Non, je vous suis. Autre sujet maintenant,  
23 monsieur Bernard Girard. Alors, c'est un grand ami  
24 pour vous? C'est un confident, il vous a accompagné  
25 dans toutes sortes d'opérations, c'est ça? Même le

1 plan B de monsieur Arsenault et Lavallée?

2 R. Monsieur Girard, c'est un gars qui a défendu  
3 l'intérêt de mon local puis il m'a aidé.

4 Q. **[166]** Est-ce qu'il est un de vos amis?

5 R. Oui.

6 Q. **[167]** Est-ce qu'il l'est encore?

7 R. Moi je le suis, je ne sais pas si lui, il l'est,  
8 là.

9 Q. **[168]** Non, mais vous vous parlez encore, c'est ça  
10 ma question?

11 R. Non.

12 Q. **[169]** Non? Alors, il a un rôle plus important qu'à  
13 l'époque où vous étiez à la FTQ. Maintenant, il a  
14 un rôle plus important, c'est exact, il est sur le  
15 conseil d'administration de la FTQ Construction?

16 R. Il était vice-président avant, quand Jocelyn Dupuis  
17 était là, et aujourd'hui il est encore vice-  
18 président, il est encore directeur du 791. Son rôle  
19 administratif est le même.

20 Q. **[170]** Il est directeur du 791, ce sont les  
21 opérateurs de machinerie lourde?

22 R. Oui, mais... oui, c'est ça.

23 Q. **[171]** Puis 791-G, c'est lui aussi?

24 R. Non.

25 Q. **[172]** Les grutiers, non?

1 R. Non. 791-G, c'est Evans Dupuis, le frère à Jocelyn  
2 qui est directeur.

3 Q. [173] O.K. Il est le patron de Bernard Gauthier.

4 R. Il est le patron de... de Bernard Gauthier, oui.

5 Q. [174] Rambo?

6 R. Bernard Gauthier, oui.

7 Q. [175] O.K. Sur la Côte-Nord? Vous le connaissez?

8 R. Bernard?

9 Q. [176] Oui.

10 R. Oui.

11 Q. [177] Vous le connaissez depuis que vous êtes à la  
12 FTQ ou avant?

13 R. Je le connais depuis que je suis à la FTQ.

14 Premièrement, c'est un gars de la Côte-Nord, c'est  
15 pas un métier qui est, on peut dire, en connivence  
16 avec le mien souvent, c'est des...

17 Q. [178] C'est un opérateur.

18 R. C'est ça.

19 Q. [179] C'est un opérateur, c'est un opérateur de  
20 machineries lourdes.

21 R. Oui.

22 Q. [180] Est-ce que vous avez entendu parler  
23 d'intimidation de sa part sur la Basse Côte-Nord?

24 R. Non. Moi, qu'est-ce que je peux vous dire de  
25 Bernard, si je peux m'avancer un peu là...

1 Q. **[181]** Vous pouvez. Vous êtes là pour donner...

2 R. Bernard fait partie d'un système qui est implantée  
3 dans le mouvement syndical. Toutes les centrales  
4 syndicales autres que la FTQ, parce qu'il est parti  
5 de la FTQ, vont dénigrer un gars comme Bernard  
6 Gauthier. Mais, si Bernard Gauthier, analogie au  
7 hockey devient agent libre, les quatre autres vont  
8 l'embaucher.

9 Q. **[182]** C'est un bon vendeur.

10 R. Je vous dis que s'il devient agent libre, CSD, CSN,  
11 SQC, International vont le prendre immédiatement,  
12 même s'ils savent qu'ils ont fait une plainte  
13 contre lui avant.

14 Q. **[183]** Parce qu'il performe.

15 R. Il performe.

16 Q. **[184]** Il va chercher des membres.

17 R. Il défend ses travailleurs.

18 Q. **[185]** Il défend ses travailleurs.

19 R. Il prend les moyens nécessaires pour défendre ses  
20 travailleurs.

21 Q. **[186]** Et c'est pour ça que je vous demandais...

22 R. Est-ce qu'ils sont... est-ce qu'ils sont légaux, je  
23 le sais pas, mais je vous dis, c'est un gars qui  
24 défend ses travailleurs.

25 Q. **[187]** Est-ce que c'est un de vos amis? Une

1           connaissance?

2           R. Bien, c'est une connaissance...

3           Q. **[188]** Une connaissance.

4           R. ... mais c'est pas... je ne peux pas considérer un  
5           ami là, mais je peux vous dire que c'est un gars  
6           que... T'sais, des Bernard Girard... Bernard  
7           Gauthier, nous autres au 2182, on en avait un. À  
8           l'International des Ironsorkers ils en ont un  
9           autre, t'sais. Ils ont tout des surnoms, c'est tout  
10          des noms, t'sais, Appache, Fitz, t'sais, Matou,  
11          t'sais.

12          Q. **[189]** Oui.

13          R. Tiger, t'sais. C'est tout... c'est tout dans le  
14          même « mold ». C'est tout la même affaire, c'est-à-  
15          dire c'est un produit du système et plus que...  
16          C'est pour ça que quand tu viens avec le package  
17          qu'il a essayé de me mettre dans le package de  
18          dire, t'sais « t'es violent » puis tout ça. « You  
19          see you... you see which you have right in front of  
20          you », t'sais. Je suis un livre ouvert. C'est-à-  
21          dire tu te bats dans ce système-là, puis t'essaies  
22          de t'implanter, puis tu te fais pas manipuler par  
23          personne. Puis il y en a, quand t'es pas dans la  
24          bonne équipe, t'es un... t'sais, un agressif, mais  
25          quand t'es bon, t'es l'homme de confiance dans

1           cette équipe-là.

2           Q. **[190]** C'est un peu Bernard Gauthier, pour terminer  
3           sur cette personne-là, c'est un peu... une personne  
4           qui a un peu le même caractère, même philosophie  
5           que vous?

6           R. Je ne le sais pas.

7           Q. **[191]** Ah! Vous ne le savez pas.

8           R. T'sais, on n'est... on n'est pas... on est un peu  
9           différent.

10          Q. **[192]** Mettons c'est...

11          R. Moi, je vais vous dire quelque chose. Je suis  
12          directeur, lui, il est agent d'affaires.

13          Q. **[193]** Oui.

14          R. C'est-à-dire on a des différentes philosophies...

15          Q. **[194]** Différents niveaux?

16          R. ... de... c'est pas des différences... Moi, je  
17          prône... mes conditions, je les connais. Je le sais  
18          pas exactement lui qu'est-ce qu'il prône, mais je  
19          peux vous dire qu'il défend ses travailleurs.

20          Q. **[195]** O.K. Monsieur Bernard Girard, vous avez que  
21          c'est lui qui négocie pour la FTQ Construction, qui  
22          négocie les conventions collectives.

23          R. Oui.

24          Q. **[196]** Vous êtes au courant de ça. O.K. Un dernier  
25          sujet que je veux aborder avec vous, Madame

1 Blanchette, ça va me prendre la pièce 95P-823.  
2 C'est... c'est l'entente qu'il y a eu concernant  
3 votre départ, Monsieur Pereira. On pourrait aller à  
4 l'article 14... non, excusez-moi, 10.14.5. Alors,  
5 le deuxième paragraphe :

6                   Après plusieurs discussions entre les  
7 membres du comité exécutif, il est  
8 proposé par le confrère Mario Basilico  
9 et appuyé par le confrère Bernard  
10 Girard de donner le mandat au  
11 procureur de la FTQ-Construction de  
12 procéder à un règlement final,  
13 incluant un montant de 400 000\$, tel  
14 que discuté entre le confrère Bernard  
15 Girard et Ken Pereira.

16 Alors, effectivement, c'est une indemnité de départ  
17 qui vous a été versée?

18 R. Oui.

19 Q. **[197]** Oui. Par la FTQ Construction?

20 R. Par la... oui.

21 Q. **[198]** Là cette fois-là, c'est un peu comme pour  
22 monsieur Jocelyn Dupuis, vous y alliez plus  
23 personnel que pour l'intérêt des membres. Quatre  
24 cent mille dollars (400 000 \$), c'est beaucoup de  
25 sous.

1 R. Moi, sur ce montant-là, je vais vous dire comment  
2 que c'était arrivé, pour qu'on mette ça où c'est  
3 clair. Moi, j'ai fait une demande à Pro Bono  
4 Québec. Pro Bono Québec a pris ma demande, j'ai  
5 fait une plainte contre... et j'ai inclus tous mes  
6 membres dans la demande. Et Pro Bono Québec a  
7 décidé que c'était trop dur et, financièrement, ma  
8 plainte elle devait être faite individuelle et  
9 c'est ça que j'ai fait. Le montant est devenu à moi  
10 tout seul personnellement. Après, avec un...

11 Q. **[199]** Est-ce qu'il y avait eu des procédures? Vous  
12 parlez d'une plainte, est-ce que Pro Bono avait  
13 fait des procédures?

14 R. Oui, oui, oui.

15 Q. **[200]** Ah! Oui.

16 R. Oui, oui, oui.

17 Q. **[201]** O.K.

18 R. Avec une firme de Laval qui a été attitrée par Pro  
19 Bono Québec et c'est là où on est devenu à ce... à  
20 ce montant-là.

21 Q. **[202]** Et je vous repose peut-être la deuxième  
22 partie...

23 R. Et pour que vous le sachiez...

24 Q. **[203]** Oui.

25 R. ... le montant d'argent a définitivement été établi

1 par la FTQ Construction.

2 Q. **[204]** Ils vous l'ont offert.

3 R. Ils me l'ont offert, ils m'ont offert... ils me  
4 l'ont dit à peu près, je sais pas à combien de  
5 reprises : « Est-ce que c'est assez? ».

6 Q. **[205]** Vous avez trouvé que c'était assez.

7 R. J'ai pas poussé la note.

8 Q. **[206]** Payé par chèque?

9 R. Payé par chèque, bien oui, mais en...

10 Q. **[207]** Pas d'argent comptant.

11 R. Non.

12 Q. **[208]** Merci, Monsieur Pereira. Merci.

13 (10:37:05)

14 LA PRÉSIDENTE:

15 Merci. Est-ce que d'autres parties veulent  
16 interroger monsieur Pereira? Non.

17 Q. **[209]** Alors, c'est la fin de votre témoignage,  
18 Monsieur Pereira. Merci beaucoup. Vous avez fait  
19 preuve de beaucoup de courage.

20 R. Merci.

21 Q. **[210]** Merci.

22

23 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

24

1 DISCUSSION

2 Me DENIS GALLANT :

3 Alors, Madame la Présidente, on serait prêt pour un  
4 prochain témoin.

5 LA PRÉSIDENTE:

6 Je n'ai pas compris, Maître Gallant.

7 Me DENIS GALLANT :

8 On serait prêt pour un prochain témoin.

9 LA PRÉSIDENTE:

10 Oui. Parfait.

11 Alors, Monsieur Pereira, vous pouvez quitter la  
12 salle via cette porte-là. Merci beaucoup.

13 Alors, Maître Gallant.

14 Me DENIS GALLANT :

15 Alors, bon matin, Madame la Présidente, Monsieur  
16 Lachance. Alors, le prochain va être monsieur  
17 Nicodemo Milano qui est enquêteur pour la  
18 Commission. Juste avant de l'assermenter, Madame...  
19 Madame la Greffière, comme vous le savez, le  
20 dernier jeudi avant la semaine où les audiences  
21 publiques ont fait relâche, nous en étions dans le  
22 dossier Carboneutre. Ce que nous avons fait depuis  
23 hier, c'est de permettre à monsieur Pereira de  
24 terminer son interrogatoire et le contre-  
25 interrogatoire. Et ce matin je poursuis avec un

1 témoin dans le dossier Carboneutre qui sera le  
2 dernier témoin pour ce... ce... ce volet-là.

3 Alors, comme je disais, monsieur Milano est  
4 enquêteur pour la Commission. Je vais faire un  
5 court... un court parcours de son... de son  
6 curriculum vitae et ensuite de ça, je vous dirai,  
7 pendant à peu près une demi-heure, on prendra la  
8 pause à onze heures (11 h 00) comme il est... comme  
9 il est convenu. Et à la suite de ça, je vais... on  
10 aura pour le restant de la journée monsieur...

11 LA PRÉSIDENTE:

12 Est-ce que son CV il y en a pour une demi-heure?

13 Me DENIS GALLANT :

14 Non, je vais... je vais... je vais passer à autre  
15 chose.

16 LA PRÉSIDENTE:

17 Parfait. Bonjour, Monsieur Milano.

18 M. NICODEMO MILANO :

19 Bonjour.

20 (10:39:02)

21 Me ANDRÉ RYAN :

22 Maître Gallant...

23 Me DENIS GALLANT :

24 Oui.

25

1 Me ANDRÉ RYAN :

2 ... je comprends qu'on a également une pièce que  
3 nous déposons de consentement. Est-ce que ce sera  
4 fait après le témoignage ou avant le témoignage?

5 Me DENIS GALLANT :

6 Je vous dirais ça va être pendant le témoignage.

7 Me ANDRÉ RYAN :

8 Parfait. Merci.

9 LA PRÉSIDENTE:

10 J'ai compris que le Fonds désire déposer une pièce  
11 pendant le témoignage de monsieur Milano, c'est ça?

12 Me ANDRÉ RYAN :

13 Non.

14 Me DENIS GALLANT :

15 Tout à fait. Bien, je vais... je vais expliquer,  
16 Maître Ryan. C'est-à-dire j'avais demandé à maître  
17 Ryan certaines... certains renseignements que le  
18 Fonds détenait. Maître Ryan s'est assuré que  
19 monsieur Morin nous fasse un document. Il me l'a  
20 transmis, je l'ai regardé. Ça va être un dépôt de  
21 consentement lorsqu'on va être rendu à ce moment-  
22 là.

23 LA PRÉSIDENTE:

24 Parfait.

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Alors, ça va être de consentement. Ça va, Maître  
3 Ryan?

4 LA GREFFIÈRE :

5 Est-ce que vous pourriez vous lever pour  
6 l'assermentation.

7

---

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-neuvième (29e)  
2 jour du mois d'octobre,

3

4 A COMPARU :

5

6 NICODEMO MILANO, policier, SPVM

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT :

11 Q. **[211]** Parfait. Alors, bon matin, Monsieur Milano.

12 R. Bonjour.

13 Q. **[212]** Alors, Monsieur Milano, je vous ai présenté  
14 comme... comme enquêteur à la Commission. Vous avez  
15 répondu pendant votre... votre assermentation que  
16 vous étiez policier à l'emploi du Service de police  
17 de la Ville de Montréal, ce qui va faire en sorte,  
18 c'est que vous êtes en prêt de service, ce que je  
19 comprends.

20 R. C'est exact.

21 Q. **[213]** Parfait. Donc, vous êtes à la Commission  
22 depuis quand?

23 R. Depuis novembre deux mille onze (2011).

24 Q. **[214]** Parfait. À titre d'enquêteur, quel est votre  
25 titre exact maintenant?

1 R. Je suis... j'étais enquêteur, je suis présentement  
2 directeur adjoint aux opérations.

3 Q. [215] Parfait. Pour la Commission.

4 R. Pour la Commission.

5 Q. [216] Parfait. Alors, ce que je vais faire, je vais  
6 en profiter pour faire un bref résumé de votre  
7 parcours professionnel. Donc, allez-y, les  
8 commissaires vous écoutent.

9 R. Je suis à l'emploi du SPVM depuis le mois d'août  
10 mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994). J'ai  
11 travaillé dans le poste de quartier... dans des  
12 postes de quartier, des districts, à l'époque.

13 Par la suite, de deux mille (2000) à deux  
14 mille quatre (2004), je me suis trouvé à la section  
15 antigang, division du crime organisé du SPVM où  
16 est-ce que j'ai travaillé des dossiers liés au  
17 crime organisé, des dossiers liés autant, à  
18 l'époque, à la guerre des motards criminalisés,  
19 Hells Angels, Bandidos, Rock Machine, également  
20 auprès d'organisations criminelles italiennes.

21 Par la suite, je me suis déplacé, de deux  
22 mille quatre (2004) à deux mille six (2006), à  
23 l'Escouade régionale mixte, en partenariat avec la  
24 Sûreté du Québec, la GRC, la police de Longueuil,  
25 la police de Montréal. Nous avons effectué des

1 enquêtes visant la bande de motards criminalisés  
2 Hells Angels.

3 De deux mille six (2006) à deux mille onze  
4 (2011), je suis retourné à mon agence, j'étais  
5 superviseur au module stupéfiant nord du Centre  
6 d'enquêtes nord. Et depuis deux mille onze (2011),  
7 je me trouve avec vous.

8 Q. **[217]** Parfait. Je vais peut-être juste... juste  
9 revenir à votre... votre expérience au Service de  
10 police de la Ville de Montréal. Vous avez parlé de  
11 l'Escouade antigang. Alors, généralement, c'est...  
12 peut-être nous parler un peu ce qu'un enquêteur à  
13 l'escouade antigang du Service de police de la  
14 Ville de Montréal fait sur une base quotidienne.

15 R. Oui. Sur une base quotidienne, l'enquêteur à la  
16 division du crime organisé va soit rencontrer des  
17 plaignants, des victimes; va également rencontrer  
18 des informateurs; va également procéder à des  
19 techniques d'enquête qu'on connaît tous, sans  
20 divulguer des grands secrets, la filature, de  
21 l'écoute électronique, dans le but de traduire  
22 devant les tribunaux des... des gens liés au crime  
23 organisé. C'est des enquêtes de moyen à long terme.

24 Q. **[218]** Par rapport à l'Escouade régionale mixte,  
25 peut-être nous parler de l'ampleur des dossiers.

1 R. C'était également, à cette époque-là, des... des  
2 enquêtes de moyen et plus long terme, avec d'autres  
3 sortes de ressources qui visaient la criminalité  
4 des Hells Angels particulièrement.

5 Q. **[219]** Parfait. Vous êtes d'origine italienne, vous  
6 êtes Québécois d'origine italienne. Est-ce que vous  
7 avez travaillé sur le crime organisé italien de  
8 façon plus assidue, par rapport à d'autres  
9 enquêteurs?

10 R. Oui, j'ai travaillé dans la facette du crime  
11 organisé italien. J'ai, entre autres, participé,  
12 avec le FBI, la GRC et Justice Canada dans  
13 l'extradition de monsieur Victor Rizzuto, Vito  
14 Rizzuto.

15 Q. **[220]** Quel était votre rôle dans le dossier de  
16 l'extradition de monsieur Rizzuto, Monsieur Milano?

17 R. J'ai participé à la rédaction d'un document -  
18 excusez l'anglicisme - « will-say », un document  
19 qui a été présenté au juge afin de, d'apprécier ou  
20 de voir son historique, son profil criminel, dans  
21 le but de l'extradition vers les États-Unis.

22 Q. **[221]** Parfait. En matière de crime organisé, que ce  
23 soit crime organisé italien ou crime organisé  
24 motard, est-ce que vous avez eu à témoigner devant  
25 les tribunaux à titre d'expert?

1 R. Oui. J'ai témoigné environ à sept reprises à titre  
2 d'expert au Québec. Également à Newfoundland, j'ai  
3 témoigné comme expert.

4 Q. **[222]** Parfait. Monsieur Milano, peut-être juste  
5 aller peut-être un petit peu plus en détail. Est-ce  
6 que l'entourage de monsieur Victor Rizzuto, qu'on  
7 appelle Vito, là, mais Victor Rizzuto, les, les...  
8 les cibles du projet Colisée, par exemple, est-ce  
9 que vous avez une connaissance personnelle de ces  
10 personnes?

11 R. Oui. J'ai une connaissance personnelle de ces gens-  
12 là. D'ailleurs, lors de mon affectation ici, j'ai  
13 rencontré certains membres de ce projet.

14 Q. **[223]** Parfait. Alors ce que je vais faire avec  
15 vous, parce que c'est des gens qui... qui vont  
16 revenir, notamment, on va parler de monsieur  
17 Jocelyn Dupuis et de ses contacts dans le monde  
18 interlope, je vais vous demander de parler de  
19 certaines personnes. On va commencer avec des  
20 profils, un qu'on a déjà déposé...

21 R. O.K.

22 Q. **[224]** ... qui est à l'onglet 55, Madame Blanchette,  
23 et je vais vous demander de nous parler de monsieur  
24 Domenico Arcuri. Qui était... qui était la pièce  
25 que j'avais fait déposer par monsieur Éric Vecchio,

1 votre collègue, en octobre deux mille douze (2012),  
2 donc ça fait un an de ça, 12P-138. Pendant que ça  
3 va venir à l'écran, peut-être juste nous dire,  
4 là... Ah! Parfait. Alors, monsieur Arcuri, vous  
5 l'avez connu dans quel contexte, Monsieur Milano?

6 R. Je l'ai connu dans le cadre de l'enquête sur  
7 Carboneutre, SICN, ECN, appelons-le comme on veut.  
8 Je vais... Si vous permettez, je vais dorénavant  
9 parler de cette enquête-là comme étant Carboneutre.

10 Q. **[225]** O.K. Allez-y.

11 R. Dominic Arcuri, j'ai appris que Dominic Arcuri  
12 était actionnaire responsable de la compagnie  
13 Carboneutre. Il... Il était impliqué également avec  
14 Raynald Desjardins et d'autres individus dans cette  
15 compagnie.

16 Q. **[226]** O.K. Monsieur... Monsieur Arcuri, est-ce que  
17 vous avez... vous avez un peu scruté son passé,  
18 Monsieur Milano, à titre d'enquêteur? Si oui, quel  
19 est... Peut-être nous décrire d'où vient cet homme,  
20 là, ses... et ses liens avec le clan Rizzuto?

21 R. Oui. D'ailleurs, l'enquêteur Noël a fait un  
22 excellent travail de faire un profil criminel. Si  
23 vous permettez, je peux partager avec vous un peu  
24 son... l'historique, puisque, comme vous le savez  
25 bien, dans le crime organisé italien,

1           traditionnelle italienne, on doit regarder un peu  
2           l'histoire. Ça fait que ça risque de peut-être  
3           être...

4       Q. **[227]** Allez-y.

5       R. ... non relié avec junior, mais avec Dominic Arcuri  
6           senior. Comme vous le savez, le père et le fils se  
7           nomment pareillement. En mil neuf cent soixante-  
8           douze (1972), Dominic Arcuri senior a été observé à  
9           bord d'un vo... à bord, au volant d'un véhicule,  
10          alors qu'il allait cueillir deux émissaires de la  
11          famille Bonanno. Cette famille Bonanno, ces  
12          membres-là étaient à l'aéroport de Dorval à  
13          l'époque, et il allait cueillir ces deux individus-  
14          là afin de régler ou de... d'entretenir des  
15          conversations avec monsieur Violi, qui était à  
16          l'époque, en soixante-douze (72), en conflit ou en  
17          discussion avec la famille Rizzuto. C'est la  
18          première instance que je veux vous signaler.

19                 Par la suite, j'ai remarqué que Dominic  
20           Arcuri senior est allé au même mariage, le mariage  
21           de Giuseppe Bono à New York, que monsieur Rizzuto  
22           s'est présenté, que j'ai d'ailleurs produit dans le  
23           document « will-say » que je vous ai mentionné tout  
24           à l'heure.

25                 Par la suite, j'ai remarqué aussi que

1 Dominic Arcuri senior a hérité du Reggio Bar, qui a  
2 changé de nom par la suite. Le Reggio Bar, pour...  
3 pour connaître un peu l'histoire du crime  
4 organisé...

5 Q. **[228]** Puis nous situer, peut-être, c'était où, ça,  
6 le Reggio Bar?

7 R. Oui. C'était sur la rue Jean-Talon. 5882 Jean-Talon  
8 Est, à Saint-Léonard. C'est l'endroit où est-ce que  
9 monsieur Violi a été assassiné. Monsieur Arcuri a  
10 hérité de ce... ce bar-là.

11 J'ai aussi dénoté que la construction... la  
12 compagnie de construction Mirabeau et le Pavage CSN  
13 appartiennent à Dominic et Anthony Arcuri junior.  
14 J'ai également, grâce au témoignage de monsieur  
15 Vecchio, un enquêteur ici à la Commission, j'ai été  
16 en mesure de voir que monsieur Dominic Arcuri  
17 junior a été au bar Cosenza, quarante-cinq (45)  
18 reprises, entre deux mille trois (2003) et deux  
19 mille six (2006). Cet endroit-là, grâce à l'enquête  
20 Colisée, on est en mesure de constater que cet  
21 endroit était un lieu de rencontre de plusieurs  
22 membres liés au crime organisé italien.

23 Par la suite, dans le cadre du  
24 visionnement, dans le cadre de ma préparation  
25 devant vous, en deux mille cinq (2005) j'observe

1 par la suite, dans le cadre du visionnement, dans  
2 le cadre de ma préparation devant vous, en deux  
3 mille cinq (2005), j'observe monsieur Arcuri  
4 junior, Domenic, se rendre au bar Cosenza, remettre  
5 de l'argent à Nick Rizzuto, le bonhomme. Excusez,  
6 Nick Rizzuto senior.

7 Q. **[229]** Pourquoi vous dites « le bonhomme », est-ce  
8 qu'il y avait une expression dans le milieu, on  
9 l'appelait le bonhomme, c'est quoi?

10 R. Je m'excuse, si je vais utiliser, des fois, le  
11 jargon. Je vais essayer de corriger ça.

12 Q. **[230]** Est-ce qu'il y avait une distinction au  
13 niveau des forces de police ou du milieu interlope  
14 entre Vito et son père? Est-ce qu'on appelait son  
15 père le bonhomme, c'est ça?

16 R. Non, c'était plutôt parce que Nick senior, il y  
17 avait aussi un Nick junior et on voulait juste  
18 s'assurer qu'on parlait du bonhomme.

19 Q. **[231]** Et Nick junior c'est?

20 R. Nick junior c'était le fils de Vito, c'était le  
21 « the grandson », excusez l'anglais, de Nick  
22 senior.

23 Q. **[232]** Parfait. Continuez.

24 R. Pas la suite j'ai également... je vous ai mentionné  
25 l'enveloppe, j'ai également le... également le

1           sujet de Carboneutre, que je vais vous parler.  
2           Donc, j'ai fait beaucoup d'études et beaucoup de  
3           recherches en lien avec Carboneutre et Domenic  
4           Arcuri junior. Également dans le cadre de l'enquête  
5           Carboneutre, j'ai constaté que monsieur junior,  
6           Domenic, a participé au petit-déjeuner de  
7           financement de Line Beauchamp avec Giuseppe  
8           Bertolo. Je vais mentionner son nom à quelques  
9           reprises, je vais faire la distinction entre deux  
10          Bertolo, Giuseppe, Joe et Giovanni, Johnny.

11        Q. **[233]** On les verra tantôt. Parfait.

12        R. Ça fait le tour du profil.

13        Q. **[234]** Parfait. Je vais juste vous poser des  
14          questions puis vous mettre la mise en garde tout de  
15          suite. On va parler de monsieur Desjardins tantôt  
16          et vous allez parler qu'il y a un dossier de  
17          meurtre pendant. Je vous demanderais, il y a pas  
18          d'ordonnance de non-publication, de pas élaborer le  
19          dossier de meurtre, mais peut-être nous parler du  
20          climat qu'il y a eu dans le crime organisé italien,  
21          là, suite au départ de monsieur Rizzuto pour les  
22          États-Unis et sa peine d'emprisonnement.

23        R. Suite au départ de monsieur Rizzuto, on a eu part  
24          des diverses agences policières d'une espèce de  
25          reprise de contrôle, reprise de leadership,

1 d'influence auprès du crime organisé italien. Et on  
2 le nom de monsieur Arcuri mentionné dans divers  
3 rapports, par plusieurs partenaires privilégiés  
4 ici, qui font état que monsieur Arcuri participe à  
5 des rencontres, au même titre que Raynald  
6 Desjardins, participe à ces rencontres dans le but  
7 de restructurer, reformuler le crime organisé  
8 italien à Montréal.

9 Q. **[235]** O.K. Monsieur Arcuri, est-ce que... est-ce  
10 que monsieur Arcuri est toujours à Montréal? Est-ce  
11 que monsieur Arcuri est toujours présent, selon vos  
12 sources, dans le crime organisé italien?

13 R. Actuellement, je... je suis pas en mesure de vous  
14 dire qu'il est présentement à Montréal. Mais je  
15 sais que, dans l'évolution du temps, monsieur  
16 Arcuri a quitté le pays, à des endroits que je ne  
17 connais pas, j'ai pas été en mesure de le suivre.  
18 Mais, par des informations, par nos partenaires, on  
19 a su qu'il était quelquefois en Floride,  
20 quelquefois en Europe.

21 (10:51:57)

22 Me ANDRÉ RYAN :

23 Maître Gallant, est-ce que c'est possible de  
24 préciser junior ou senior parce que...

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Tout à fait.

3 Q. **[236]** Alors, bon, on parle de monsieur Arcuri,  
4 toujours le fils, Domenico Arcuri, qui va être à la  
5 tête de la Société internationale Carboneutre,  
6 c'est exact?

7 R. C'est exact.

8 Q. **[237]** Cette précision-là. Parfait. Je voudrais  
9 maintenant aller... on va parler de monsieur  
10 Desjardins, Raynald Desjardins. On a un profil,  
11 celui-ci n'avait pas été déposé par monsieur  
12 Vecchio, donc je vais le déposer avec vous, c'est  
13 l'onglet 56. Alors, c'est un profil qui tient sur  
14 deux pages. Alors, j'aimerais ça que vous parliez  
15 aux commissaires pour savoir c'est qui monsieur  
16 Desjardins.

17 R. Oui. Dans un premier temps, c'est le beau-frère de  
18 Joe Di Maulo; Joe Di Maulo qui a été assassiné l'an  
19 dernier, qui était proche du clan Calabrais, si on  
20 veut, du crime organisé traditionnel italien.  
21 Présentement, comme vous avez dit, qu'il est en  
22 attente de procès, j'irai pas plus en détail pour  
23 pas nuire à cette... ce procès-là. Il est connu que  
24 Raynald Desjardins était proche de Victor Rizzuto.  
25 D'ailleurs, à plusieurs reprises, lors de mes

1           rencontres ici même à la Commission, j'ai eu le  
2           privilège de rencontrer des individus qui disaient,  
3           entre autres, ayant rencontré Raynald et que  
4           Raynald ne se cachait pas du fait qu'il avait fait  
5           du temps, dans le jargon, quand on dit, « on fait  
6           du temps », il a fait de la prison, il a été  
7           incarcéré pour Victor Rizzuto. Et, dans les  
8           recherches que j'ai effectuées, j'ai été en mesure  
9           de déterminer que cette enquête et... au fait,  
10          l'enquête de la GRC, le Projet Jaggy, où monsieur  
11          Desjardins a reçu une peine en lien avec une  
12          importation, un complet d'importation de hachisch  
13          et de cocaïne. Je suis aussi en mesure de vous...

14        Q. **[238]** Savez-vous quand est-ce qu'il a... qu'il a eu  
15          cette peine-là?

16        R. Oui, il l'a eue... l'enquête du Projet Jaggy a eu  
17          lieu en mil neuf cent quatre-vingt-douze (1992),  
18          c'était... ça visait l'importation de cocaïne en  
19          provenance du Venezuela et de tonnes de cannabis en  
20          provenance des côtes africaines. Il y a des  
21          conversations que la GRC a interceptées où monsieur  
22          Rizzuto parle avec monsieur Desjardins. Et monsieur  
23          Desjardins a reçu une peine de quinze (15) ans de  
24          pénitencier en lien avec cette enquête-là.

25        Q. **[239]** Parfait. Vous continuez sur le profil... Oui,

1 je vais le déposer, juste me dire le numéro de...

2 LA GREFFIÈRE :

3 100P-888.

4 Me DENIS GALLANT :

5 Merci beaucoup.

6

7 100P-888 : Profil de Raynald Desjardins

8

9 Q. **[240]** Continuez.

10 R. Oui. Je suis également en mesure de vous dire que  
11 monsieur Desjardins dans le cadre d'enquête avec la  
12 Sûreté du Québec, Diligence, a été vu, observé lors  
13 de surveillance physique avec Normand « Marvin »  
14 Ouimet, un membre « full patch », en règle des  
15 Hells Angels du chapitre de Trois-Rivières.

16 J'ai également été en mesure de... dans le  
17 cadre de cette même enquête déterminer que Jacques  
18 Israël Émond, membre Sherbrooke, du chapitre de  
19 Sherbrooke des Hells Angels, a été observé  
20 également avec Raynald Desjardins.

21 Q. **[241]** On va aller à la deuxième page du profil, je  
22 vois que ce que vous témoignez c'est inscrit à la  
23 deuxième page du profil?

24 R. Effectivement, la troisième partie, le Projet  
25 Jaggy, dont j'ai fait allusion tout à l'heure.

1 Q. **[242]** Oui?

2 R. Et j'avais aussi également déterminé d'autres liens  
3 entre monsieur Rizzuto et monsieur Desjardins dans  
4 le cadre des projets de la GRC, « Bed Side », de  
5 quatre-vingt-onze (91), de mars quatre-vingt-onze  
6 (91) à octobre quatre-vingt-onze (91), où est-ce  
7 qu'on parle d'une importation de haschich en  
8 provenance du Liban. Également monsieur Rizzuto est  
9 mentionné en lien avec monsieur Desjardins le huit  
10 (8) novembre quatre-vingt-onze (91), alors, qu'il  
11 se fait interpellé par les policiers du SPVM en  
12 face de la résidence de Raynald Desjardins, les  
13 parents de Raynald Desjardins, excusez.

14 Cette adresse-là c'est sur Jean-Tavernier,  
15 c'est l'adresse où est-ce que monsieur Gaétan  
16 Gosselin s'est fait assassiner l'an dernier.

17 Q. **[243]** Parfait. On va revenir, on va parler de  
18 monsieur Gaétan Gosselin tantôt.

19 R. Oui.

20 Q. **[244]** Ça fait que continuez, donc, donc, en lien  
21 avec monsieur... avec monsieur Desjardins. Donc, il  
22 s'est fait abattre sur Jean-Tavernier, c'est exact?

23 R. C'est exact.

24 Q. **[245]** Parfait. Continuez?

25 R. Je vous ai parlé tout à l'heure de... du Projet

1 Jaggy, alors que j'ai la... la présentation devant  
2 moi, juste vous préciser qu'également il y avait  
3 Anthony Pietrantonio, alias Tony Suzuki, qui a reçu  
4 une sentence, une peine de trois ans de pénitencier  
5 en lien avec cette même enquête de la GRC.

6 Q. **[246]** Parfait. On en parlera tantôt de monsieur  
7 Pietrantonio, alias monsieur Suzuki. Peut-être  
8 juste nous... nous parler maintenant de... de  
9 monsieur Desjardins, et... et les différentes  
10 entreprises, pas pour dire qu'il contrôle, mais  
11 qu'il peut être derrière ces entreprises-là.  
12 Allez-y?

13 R. Oui, à part de Carboneutre.

14 Q. **[247]** Oui?

15 R. Il avait également... nous avons déterminé, c'est  
16 des recherches faciles sur Internet, on a déterminé  
17 que monsieur Desjardins a deux autres compagnies.

18 Q. **[248]** On va aller à la première page du profil,  
19 Madame Blanchette. Allez-y?

20 R. Oui, la première se trouve, il est le deuxième  
21 actionnaire d'une compagnie 4535391 Canada inc.,  
22 située sur le... au 10310 Sécant, à Montréal, c'est  
23 dans le quartier, l'arrondissement Anjou de  
24 Montréal.

25 Q. **[249]** C'est quoi sur Sécant, est-ce que c'est des

1           bâtiments commerciaux, est-ce que vous connaissez  
2           l'endroit?

3           R. Oui, c'est plutôt industriel, Madame la Présidente.

4           Q. **[250]** O.K.

5           R. Il est également actionnaire d'une compagnie  
6           d'investissement Lasister et Kane, située à la même  
7           adresse où il se spécialise dans la vente de  
8           matériaux de construction.

9           Q. **[251]** Ensuite?

10          R. Il a également avec monsieur Gaétan Gosselin comme  
11          administrateur, il est actionnaire d'une compagnie  
12          9190-3963 Québec inc., toujours à la même adresse  
13          où est-ce qu'on parle de son activité économique  
14          est la location d'immeubles commerciaux.

15          Q. **[252]** Je reviens à la compagnie 4535391, pouvez-  
16          vous nous dire qui est actionnaire de cette  
17          compagnie-là?

18          R. Oui, le premier actionnaire est Jocelyn Dupuis, la  
19          consultation dans le domaine de la construction et  
20          l'activité économique citée.

21          Q. **[253]** Monsieur Desjardins, monsieur Desjardins dans  
22          le cadre de votre travail, est-ce que vous avez eu  
23          à le rencontrer?

24          R. Oui, Madame la Présidente, j'ai rencontré monsieur  
25          Desjardins accompagné de Mario Lamothe qui

1 travaille ici à la Commission.

2 Q. [254] O.K. Donc, c'est un monsieur, je ne vous  
3 cacherais pas qu'on vous fera entendre des  
4 conversations un petit peu plus tard, c'est un  
5 monsieur pour lequel, êtes-vous en mesure de  
6 reconnaître sa voix?

7 R. Je suis en mesure de reconnaître sa voix.

8 Q. [255] Parfait. Juste avant la pause on va faire  
9 Gaétan Gosselin?

10 R. Oui.

11 Q. [256] Qui est à la prochaine... qui est à 57.

12 LA GREFFIÈRE :

13 Voulez-vous la déposer?

14 Me DENIS GALLANT :

15 Oui.

16 LA GREFFIÈRE :

17 889.

18 Me DENIS GALLANT :

19 Parfait.

20

21 100P-889 : Profil de Gaétan Gosselin

22

23 R. Gaétan Gosselin est un associé de Raynald

24 Desjardins. Comme je vous ai mentionné tout à

25 l'heure, il a été assassiné. En début d'année, je

1 m'ai trompé, j'ai dit l'année dernière, mais c'est  
2 en début de cette année. Le temps va vite. Et il  
3 était... avec la présentation que vous avez devant  
4 vous, président de la compagnie 9183-5371 Québec  
5 inc., qui est au fait celle qui est immatriculée au  
6 nom de Carboneutre.

7 Q. **[257]** O.K. Est-ce que... est-ce qu'on comprend que  
8 dans la société internationale Carboneutre comme...  
9 comme actionnaire, ce sont principalement des  
10 compagnies à numéros dont la compagnie 9183-5371.  
11 Est-ce qu'on comprend que monsieur Desjardins ne  
12 met pas son nom directement?

13 R. Effectivement, Madame la Présidente, on a  
14 déterminé, grâce à des recherches très simples, que  
15 monsieur Desjardins n'apparaît aucunement dans des  
16 dossiers d'immatriculation de compagnie.

17 Q. **[258]** Est-ce qu'on peut parler que monsieur Gaétan  
18 Gosselin c'était ce qu'on appelle dans le milieu un  
19 prête-nom?

20 R. C'est exact.

21 Q. **[259]** Est-ce que vous savez s'il y a d'autres  
22 prête-noms dans la compagnie 9183-5371?

23 R. Il y a également Claude Chagnon qui est un prête-  
24 nom pour cette compagnie qui est liée également à  
25 Raynald Desjardins.

1 Q. **[260]** O.K. Je vais vous laisser aller pour monsieur  
2 Gosselin. Monsieur Gosselin, je pense que c'est un  
3 vieux partenaire de route de monsieur Desjardins,  
4 selon ce que je comprends, là?

5 R. C'est exact. C'est un vieux de... vieux partenaire  
6 de route comme vous dites très bien qui était  
7 proche de Raynald Desjardins, comme je vous dis,  
8 qui a été assassiné sur Jean-Tavernier, qui est  
9 l'ancienne adresse des parents de Raynald  
10 Desjardins.

11 Q. **[261]** Parfait. Est-ce qu'il est dans d'autres  
12 compagnies avec monsieur... avec monsieur  
13 Desjardins, selon votre...?

14 R. Oui. Nous avons déterminé, sur la présentation que  
15 vous voyez, que Raynald était également  
16 administrateur de la compagnie des Placements  
17 Manchester Brighton ltée. Monsieur Gosselin s'y  
18 trouvait à l'intérieur de cette compagnie et  
19 également il était actionnaire d'une compagnie  
20 161528 Canada incorporée où il était administrateur  
21 d'une compagnie de grossistes.

22 Q. **[262]** Parfait. Vous avez parlé tantôt de monsieur  
23 Claude Chagnon.

24 R. Oui.

25 Q. **[263]** Je vais vous demander, vous avez fait un

1           profil de monsieur Chagnon?

2           R. Oui. Le profil de monsieur Chagnon a été produit.

3           Q. **[264]** Alors, je vais vous demander d'aller à  
4           l'onglet 58 et je vais déposer le profil de  
5           monsieur Chagnon sous 890.

6

7           100P-890:       Profil de Claude Chagnon

8

9           Alors vous allez nous parler de monsieur Chagnon.

10          R. Oui. Monsieur Chagnon est secrétaire de la  
11          compagnie 9183-5371 Québec incorporée qui est  
12          toujours la même immatriculation pour Carboneutre.  
13          Également, il est premier actionnaire majoritaire  
14          et président de la compagnie Groupe Samara  
15          incorporée, située à la même adresse que je vous ai  
16          mentionnée tout à l'heure. Cette compagnie possède  
17          également un numéro d'immatriculation 4535391  
18          Canada incorporée, dont monsieur Dupuis, Jocelyn,  
19          est premier actionnaire et Raynald Desjardins est  
20          deuxième actionnaire.

21          Q. **[265]** Donc, tout est enregistré à la même adresse?

22          R. Tout est enregistré à la même adresse, c'est  
23          central, toutes les compagnies de monsieur  
24          Desjardins sont toutes centrales à la rue Secant à  
25          Anjou.

1 Q. **[266]** Êtes-vous en mesure de nous parler un peu du  
2 Groupe Samara inc.?

3 R. C'est une compagnie de construction résidentielle.

4 Q. **[267]** O.K. Est-ce que monsieur Desjardins, lui-  
5 même, apparaît dans les... au niveau de cette  
6 entreprise-là?

7 R. Oui, il apparaît... vous l'avez ici, au registre  
8 des entreprises, vous l'avez comme deuxième  
9 actionnaire du Groupe, également dans le cadre de  
10 mes recherches pour Carboneutre, j'ai eu des  
11 conversations où est-ce que j'ai entendu monsieur  
12 Desjardins parler du Groupe Samara.

13 Q. **[268]** Parfait. On va parler maintenant, au  
14 troisième picot, de la compagnie à numéro 4501322  
15 Canada inc., dont le seul actionnaire est la  
16 Fiducie familiale Buzio?

17 R. Oui. Oui, exactement, pour cette compagnie-là,  
18 Gaetan Gosselin, le même nom que je vous ai  
19 mentionné tout à l'heure et Giuseppe Bertolo,  
20 également un nom que je vous ai mentionné, Joe, il  
21 apparaît dans cet... dans cet enregistrement qui  
22 est radié d'office, d'ailleurs, depuis le vingt-  
23 huit (28) mars deux mille treize (2013).

24 Q. **[269]** Parfait. Alors, ce que je vais faire, je vais  
25 vous demander la pause à ce stade-ci, Madame.

1           SUSPENSION DE L'AUDIENCE

2

3           REPRISE DE L'AUDIENCE

4           (11:35:08)

5           LA GREFFIÈRE :

6           Monsieur Nicodemo Milano, vous êtes sous le même  
7           serment.

8           Me DENIS GALLANT :

9           Q. **[270]** Alors, nous en étions maintenant à monsieur  
10           Giuseppe Joe Bertolo. Vous avez commencé à... à  
11           nous dresser son profil un petit peu avant la  
12           pause. Alors, nous sommes maintenant à l'onglet 59,  
13           profil que je vais déposer sous 891, Madame la  
14           greffière.

15

16           100P-891 :    Profil de Giuseppe Bertolo

17

18           Alors, peut-être nous parler de monsieur Giuseppe  
19           Joe Bertolo.

20           R. Joe Bertolo est le frère de Giovanni, Giovanni  
21           Bertolo, et je vous ai mentionné qu'il était  
22           également impliqué dans les compagnies de Raynald  
23           Desjardins. Entre autres, la compagnie de  
24           Carboneutre, il est vice-président de la compagnie  
25           9183-5371 Québec inc.

1 Q. **[271]** Donc, une des compagnies actionnaires de  
2 Société internationale Carboneutre?

3 R. C'est exact.

4 Q. **[272]** Parfait. On comprend également qu'il avait un  
5 titre, avec les... ce que monsieur Ringuette a  
6 déposé, par le biais de monsieur Ringuette?

7 R. C'est exact. Ce que monsieur Ringuette disait,  
8 c'est, effectivement, il a le titre de vice-  
9 président de la compagnie.

10 Q. **[273]** Non, de secrétaire-trésorier.

11 R. Ah, excusez.

12 Q. **[274]** Le vice-président...

13 R. Tout à fait.

14 Q. **[275]** Oui.

15 R. Oui. C'est... Oui.

16 Q. **[276]** Parfait. Donc, continuez?

17 R. Oui. Il est vice-président de la compagnie numéro  
18 4501322 Canada incorporée. Je vous ai parlé de  
19 cette compagnie tout à l'heure, la famille Buzio.  
20 Gaétan Gosselin était... et Claude Chagnon,  
21 apparaissent comme administrateurs de cette  
22 compagnie. Qui a été radiée d'office en deux mille  
23 treize (2013).

24 Q. **[277]** Parfait?

25 R. Également, il est premier actionnaire de la

1 compagnie Canada inc. que je vous ai parlé tout à  
2 l'heure, en lien avec la Construction Samara.

3 Q. [278] Parfait. Donc, en relation...

4 R. Toujours avec Raynald Desjardins. Également, dans  
5 le cadre de l'enquête Carboneutre, Raynald  
6 Desjardins, Dominic Arcuri, monsieur Bertolo, ce  
7 sont tous des noms qui sont répétés.

8 Q. [279] Parfait. Alors nous allons... Vous avez parlé  
9 de son frère, qui est monsieur Giovanni Johnny  
10 Bertolo. On a son profil à l'onglet 60, je vais le  
11 déposer sous 892.

12

13 100P-892 : Profil de Giovanni Bertolo

14

15 Et pourquoi son frère a, ou était un sujet  
16 d'intérêt pour les corps de police?

17 R. C'est un individu qui était relié au crime organisé  
18 traditionnel italien. Il a d'ailleurs été reconnu  
19 coupable. Donc, on voit à l'écran, vol à main armée  
20 en soixante-dix-huit (78), il a plaidé coupable, où  
21 il a eu une peine de quinze (15) mois. Il a  
22 également eu un plaidoyer de culpabilité pour  
23 complot de trafic de stupéfiants en mil neuf cent  
24 quatre-vingt-treize (1993). Il a aussi été... Il a  
25 fait part de la FTQ Construction comme représentant

1 du local 99 à l'époque, avant d'être assassiné en  
2 deux mille cinq (2005) à Rivière-des-Prairies, face  
3 à un gymnase.

4 Q. **[280]** O.K. Et vous indiquez, sur votre profil,  
5 plusieurs projectiles d'arme à feu.

6 R. C'est exact. Il a été assassiné par balles... par  
7 arme à feu.

8 Q. **[281]** Parfait. On va aller à la prochaine... à la  
9 prochaine... pas diapositive, là, mais fichier, 61.

10 R. Oui. Jocelyn Dupuis.

11 Q. **[282]** Parfait.

12 LA GREFFIÈRE :

13 893?

14 Me DENIS GALLANT :

15 893, Madame la greffière.

16

17 100P-893 : Profil de Jocelyn Dupuis

18

19 Q. **[283]** Parfait.

20 R. Dans le cadre de l'enquête sur Carboneutre, le nom  
21 de Jocelyn Dupuis a été mentionné, et un profil  
22 rapide de monsieur Dupuis, a été directeur général  
23 de la FTQ Construction, il a aussi cheminé comme...  
24 dans le local 791G de la FTQ. Je ne sais pas si  
25 vous voulez que je lis...

1 Q. **[284]** Oui, allez-y.

2 R. Oui?

3 Q. **[285]** Allez-y, ou allez-y dans vos mots, là.

4 R. Oui. Il a... Il a également siégé au conseil  
5 d'administration de la CCQ, la Commission de  
6 construction du Québec, de janvier quatre-vingt-  
7 dix-huit (98) à avril deux mille neuf (2009).

8 Q. **[286]** Parfait?

9 R. Il a été également, bien entendu, PDG de la Société  
10 internationale Carboneutre, SICN. Il a été  
11 actionnaire unique d'une firme de relations  
12 publiques, Options Affaires JTP, fondée en novembre  
13 deux mille neuf (2009). Il était le seul membre du  
14 conseil d'administration de cette compagnie. Et,  
15 pour s'être associé avec la compagnie de, une  
16 compagnie de Raynald Desjardins, il a été le  
17 premier actionnaire de la compagnie 4535391 Canada  
18 incorporée, située sur la rue Secant à Anjou, où  
19 est-ce que monsieur Raynald Desjardins était  
20 deuxième actionnaire de cette compagnie.

21 Q. **[287]** Parfait. On va aller tout de suite... Vous  
22 avez parlé tantôt de... de membres du crime  
23 organisé italien. C'est des noms qui vont faire  
24 surface dans votre enquête. On va... Vous avez  
25 parlé tantôt de Antonio Tony Volpato. Alors, c'est

1 l'onglet 63.

2 R. Oui.

3 Q. **[288]** 894.

4

5 100P-894 : Profil de Antonio Volpato

6

7 Alors, peut-être nous parler de monsieur Volpato.

8 R. Oui. Tony Volpato, Antonio Volpato, est également  
9 un individu qui est relié au crime organisé  
10 traditionnel italien. Dans le cadre des projets de  
11 la GRC, entre autres, en mai quatre-vingt-quatorze  
12 (94), le projet Choke, monsieur Volpato a été  
13 observé avec Vito Rizzuto. Il a plaidé coupable en  
14 mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997), à la  
15 suite de ce projet, pour importation de  
16 stupéfiants, il a reçu une peine de six ans de  
17 prison. Le coaccusé à cette époque était Frank  
18 Cotroni senior.

19 Entre quatre-vingt-quatorze (94) et quatre-  
20 vingt-seize (96), plusieurs conversations  
21 téléphoniques ont été interceptées entre Tony  
22 Volpato et Victor Rizzuto. Présentement monsieur  
23 Volpato est actionnaire d'une compagnie, qui  
24 s'appelle Tilmar international, c'est une compagnie  
25 de céramique, revêtement de sol, qui est située sur

1 le boulevard Couture à Saint-Léonard. Il est  
2 également deuxième actionnaire de la compagnie  
3 Fravio... Fravo, excusez, incorporée, située au  
4 6425, la même adresse que Tilmar, une société de  
5 portefeuilles.

6 Q. [289] Parfait. On reviendra à monsieur Volpato et  
7 sa compagnie Tilmar un petit peu plus tard, mais le  
8 profil va être déjà déposé. Nous allons maintenant  
9 aller à l'onglet 64, qui va devenir la pièce 895,  
10 et c'est le profil d'Antonio Pietrantonio.

11

12 100P-895 : Profil d'Antonio Pietrantonio.

13

14 R. Oui. Je vous ai parlé tout à l'heure de monsieur  
15 Antonio Pietrantonio. Tony Suzuki, c'est son  
16 « nickname ». Il est relié au crime organisé  
17 italien également. Dans le cadre du Projet Compote,  
18 une enquête de la GRC de quatre-vingt-treize (93) à  
19 quatre-vingt-quatorze (94), qui visait des  
20 transactions financières. Des conversations ont été  
21 interceptées entre monsieur Rizzuto Vito et  
22 monsieur Pietrantonio. Il a plaidé coupable, en  
23 quatre-vingt-quinze (95), pour complot de trafic de  
24 stupéfiants dans le cadre du Projet Jaggy, que je  
25 vous ai mentionné tout à l'heure, dont monsieur

1 Desjardins était coaccusé.

2 Également, il a été victime d'une tentative  
3 de meurtre en décembre deux mille onze (2011), en  
4 sortant d'un restaurant portugais dans le quartier  
5 Villeray de Montréal.

6 Q. [290] O.K. Êtes-vous en mesure de nous dire qu'est-  
7 ce qui lui a valu son... son surnom de Tony Suzuki?

8 R. Tony Suzuki, j'imagine, puisque monsieur  
9 Pietrantonio opérait un commerce d'autos qui  
10 s'appellait Ville-Marie Suzuki, sur la rue  
11 Hochelaga, à Montréal, qui est un commerce d'autos  
12 Suzuki, de marque Suzuki.

13 Q. [291] O.K. Si je... je vous appelle... je vous  
14 appelle puis vous je dis : « Je vais rencontrer  
15 Tony Suzuki cet après-midi », est-ce que Tony  
16 Suzuki c'est un nom qui est... que tout le monde  
17 connaît, qui est à la...

18 R. C'est un nom qu'on connaît... qu'on connaît au sein  
19 d'un groupe, d'une organisation, mais c'est pas un  
20 nom que... comme, par exemple, dans la communauté  
21 italienne, par exemple, Tony Pietrantonio, on  
22 l'appellerait pas Tony Suzuki.

23 Q. [292] Dans quelle communauté qu'on l'appellerait  
24 Tony Suzuki?

25 R. Dans une communauté plus criminelle, criminalisée,

1 que dans une communauté dite italienne ou  
2 communautaire.

3 Q. **[293]** O.K. Renseignements policiers, est-ce que  
4 ça... quand on fait des recherches au niveau des  
5 policiers, est-ce que, Tony Suzuki, ça sort ça?

6 R. Oui, effectivement, dans la banque de données  
7 policière, l'alias peut ressortir dans le cadre de  
8 ces recherches-là.

9 Q. **[294]** Parfait. On va aller à un autre individu pour  
10 lequel on va... on va parler ou on va avoir des  
11 lieux... à des lieux à voir, là, dans Carboneutre.  
12 On va aller à l'onglet 66, l'onglet de monsieur  
13 Louis-Pierre Lafortune.

14 LA GREFFIÈRE :

15 Vous le produisez?

16 Me DENIS GALLANT :

17 Oui, je le produis sous 896, Madame la Greffière.

18

19 100P-896 : Profil de Louis-Pierre Lafortune.

20

21 R. Monsieur Louis-Pierre Lafortune, L.P., qui est  
22 présentement en attente d'un procès pour...

23 Q. **[295]** Donc, c'est la même chose, je ne veux pas que  
24 vous alliez dans les faits de la cause, et caetera,  
25 il n'y a pas d'ordonnance. Donc, juste nous dresser

1           qui est cette personne-là.

2           R. Parfait, je n'irai pas dans les faits de la cause.

3           Je vais juste vous dire que présentement il est à  
4           l'emploi de Fondations Marc Saulnier. Il a été  
5           aussi vice-président de chez la compagnie Grues  
6           Guay de deux mille cinq (2005) à deux mille neuf  
7           (2009). Dans le cadre du Projet Diligence, les  
8           relations entre monsieur L.P. Lafortune, Louis-  
9           Pierre, et le membre Normand Casper Marvin Ouimet,  
10          membre Hells Angels du chapitre de Trois-Rivières,  
11          a été indiqué, ainsi que Jacques Israël Émond, un  
12          membre Hells Angels du chapitre de Sherbrooke et de  
13          Raynald Desjardins également, qui est relié au  
14          crime organisé italien, ont été démontrées dans le  
15          cadre de ce projet.

16          Q. **[296]** Parfait. Il y a... il y a un commerce que  
17          vous avez indiqué mais il y a une personne qui  
18          m'intéresse... deux personnes qui m'intéressent, ce  
19          sont Mario Boulé et Marco Bourgoïn, êtes-vous en  
20          mesure de nous dire c'est quoi ce commerce-là?

21          R. Oui, monsieur Lafortune est associé à Mario Boulé  
22          et Marco Bourgoïn, qui est décédé,  
23          malheureusement, et d'une compagnie qui s'appelle  
24          Solution crédit alternatif. C'est une compagnie  
25          de... de prêts d'argent et monsieur L.P. Lafortune

1 est... se trouve, se figure parmi... dans cette  
2 compagnie-là.

3 Q. **[297]** Parfait. Qui aurait été radiée le onze (11)  
4 septembre deux mille douze (2012)?

5 R. C'est exact.

6 Q. **[298]** Prochain profil, 897, Mario Boulé.

7

8 100P-897 : Profil de Mario Boulé

9

10 R. Mario Boulé est associé...

11 Q. **[299]** Alors, c'est la prochaine, on va juste  
12 attendre madame Blanchette. Parfait, merci, Madame  
13 Blanchette. Donc, c'est l'onglet 66... l'onglet 67.  
14 Allez-y.

15 R. Il est associé à Louis-Pierre Lafortune. Il a  
16 plaidé coupable, monsieur Boulé, en... pour trafic  
17 de stupéfiants, en deux mille quatre (2004),  
18 coaccusé avec Jacques Israël Émond, dans le cadre  
19 du projet de la Sûreté du Québec, Baggies, qui est  
20 une enquête qui visait le trafic de stupéfiants.  
21 Ses relations, entre autres, avec Jacques Israël  
22 Émond et Raynald Desjardins, Normand Casper Marvin  
23 Ouimet, du local à Trois-Rivières, des Hells  
24 Angels. Également, il figure comme représentant de  
25 la compagnie Solutions de crédit alternatif,

1 compagnie de prêt privé.

2 Q. **[300]** Parfait. Donc, c'est la pièce, le profil de  
3 Mario Boulé sous 897.

4 On va aller maintenant à l'onglet 68, qui est la  
5 fiche de Jacques Israël Émond. 98. Parfait.

6

7 100P-898 : Profil Jacques Émond

8

9 R. Jacques Israël Émond est un membre en règle du  
10 chapitre de Sherbrooke des Hells Angels. Il est  
11 entré, il est devenu membre en règle en mille neuf  
12 cent quatre-vingt-quatre (1984). D'ailleurs, il est  
13 l'un des membres fondateurs du chapitre. Il a  
14 plaidé coupable le vingt-sept (27) mai deux mille  
15 quatre (2004) au gangstérisme et trafic de  
16 stupéfiants. Il a également plaidé coupable dans le  
17 cadre du projet SharQc pour complot de meurtre le  
18 vingt-sept (27) août deux mille douze (2012).

19 Q. **[301]** Pour lequel il a reçu une peine de treize  
20 ans?

21 R. Il a reçu une peine de treize ans de pénitencier.

22 Q. **[302]** O.K. Je vous demanderais maintenant d'aller à  
23 la pièce 65 qui est un vidéo de filature.

24 LA GREFFIÈRE :

25 899.

1 Me DENIS GALLANT :

2 Q. **[303]** 99, s'il vous plaît.

3

4 100P-899 : Vidéo de Jocelyn Dupuis, Raynald  
5 Desjardins et Mario Boulé le 27  
6 octobre 2008

7

8 Q. **[304]** Non, le 65, pas celui-là, celui-là je vais le  
9 déposer plus tard. Parfait. 99. Parfait. Bon,  
10 juste... peut-être juste le reprendre depuis le  
11 début, pas celui-là, l'autre, Madame Blanchette,  
12 celui-là je vais le déposer plus tard. Parfait.  
13 Vous pouvez y aller. Juste mettre sur Pause. Alors,  
14 ça c'est un vidéo de filature. O.K. Est-ce que vous  
15 en avez pris connaissance de ce vidéo-là?

16 R. Effectivement, j'ai pris connaissance de ce vidéo-  
17 là.

18 Q. **[305]** Et c'est un vidéo qui est daté du vingt-sept  
19 (27) octobre deux mille huit (2008) à onze heures  
20 dix-sept (11 h 17) du matin. C'est à quel endroit?

21 R. C'est toujours au commerce Grues Guay, l'entreprise  
22 Grues Gay précisément.

23 Q. **[306]** O.K. Et l'entreprise dont vous avez parlé que  
24 monsieur... monsieur Lafortune?

25 R. Monsieur Lafortune se trouve être actionnaire,

1 associé à cette compagnie-là.

2 Q. **[307]** Associé à cette compagnie-là. Parfait. Alors,  
3 on va laisser aller le vidéo. Je vais vous demander  
4 de nous... mettez-le sur Pause. En partant vers la  
5 gauche, je vous demanderais d'identifier les gens?

6 R. Oui, la personne à gauche avec les lunettes fumées,  
7 vous voyez de profil droit, est Raynald Desjardins.  
8 L'autre individu de dos, je vais laisser progresser  
9 le vidéo.

10 Q. **[308]** Mais on va le voir plus tard, mais vous  
11 pouvez tout de suite l'identifier si vous le  
12 voulez, vous en avez déjà pris connaissance. Alors,  
13 c'est qui?

14 R. Bertolo. Et celui à droite est Jocelyn.

15 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

16 Q. **[309]** Lequel Bertolo?

17 R. Joe, Giuseppe, excusez.

18 Me DENIS GALLANT :

19 Q. **[310]** Je pense que vous vous trompez de vidéo, je  
20 vais vous laisser aller?

21 R. O.K. Je vais laisser progresser celui-là.

22 Q. **[311]** Alors, vous voyez monsieur Jocelyn Dupuis?

23 R. Oui, Jocelyn Dupuis.

24 Q. **[312]** On va laisser aller?

25 R. À la droite, excusez, j'ai juste terminé c'est

1 Jocelyn Dupuis qui est à la droite, qu'on voit de  
2 visage, de face.

3 Q. **[313]** Parfait.

4 R. Je vais laisser progresser le vidéo. Oh, si on est  
5 capable de l'arrêter.

6 Q. **[314]** Non, faites-le revenir un petit peu, là,  
7 faites-le revenir un petit peu.

8 R. Juste porter à votre attention.

9 Q. **[315]** Oui, allez-y?

10 R. Le fait que monsieur Dupuis donne des becs à  
11 monsieur Desjardins, qui sans aller dans les  
12 détails culturels ou peu importe, dans un milieu  
13 criminalisé, c'est une marque non d'affection, de  
14 familiarité, de proximité.

15 Q. **[316]** Ce que vous voulez dire, c'est qu'on se  
16 connaît pas, on s'embrasse pas, c'est ça que vous  
17 voulez dire?

18 R. C'est bien ça.

19 Q. **[317]** On continue. Et, là, il y a un autre individu  
20 que vous avez identifié tantôt, vous l'avez  
21 confondu avec monsieur Bertolo, mais qui a fait une  
22 accolade?

23 R. Oui, une accolade et des becs, c'est des signes de  
24 familiarité. Monsieur Boulé.

25 Q. **[318]** Alors, c'est monsieur Mario Boulé...

1 R. Mario Boulé.

2 Q. **[319]** ... que vous avez parlé tantôt?

3 R. Que j'ai parlé tout à l'heure, c'est pour ça que je  
4 voulais attendre la progression pour voir le  
5 visage.

6 Q. **[320]** Et monsieur Boulé ce que vous avez dit c'est  
7 une relation HA?

8 R. C'est exactement ça. Qui est proche de Louis-Pierre  
9 Lafortune va se diriger vers le commerce.

10 Q. **[321]** Bon, peut-être revenir un petit peu avant, il  
11 y a individu qui va être dans le... dans le cadre  
12 de porte, j'aimerais ça que vous l'identifiez?  
13 Alors, il va y avoir une accolade, là, monsieur  
14 Dupuis, monsieur Boulé?

15 R. Hum, hum. Oui, là, c'est Jacques Israël Émond, le  
16 membre en règle du chapitre de Sherbrooke des Hells  
17 Angels qui se trouve dans le cadrage de porte.

18 Q. **[322]** O.K. Là, je vous dirais, je fais appel à  
19 votre connaissance du... du crime organisé motards  
20 et Italiens, on voit que monsieur Boulé est parti  
21 rejoindre monsieur Émond. Mettez-le sur Pause j'ai  
22 une question à poser au témoin. Il est allé  
23 rejoindre... monsieur Boulé est allé rejoindre  
24 monsieur Émond, mais il y a pas eu... je vous  
25 dirais, il y a pas eu de... de... monsieur Émond

1 est resté dans le cadre de porte, est pas sorti  
2 rencontrer monsieur Desjardins?

3 R. Moi je peux présumer auprès de vous que monsieur  
4 Émond, s'il était ciblé d'une enquête motards, à  
5 l'époque, il faut reculer dans le temps, en deux  
6 mille huit (2008)...

7 Q. **[323]** On est pendant Shark?

8 R. On était dans le projet Shark qui est un projet qui  
9 visait les Hells Angels. C'est un projet qui  
10 était... les Hells Angels étaient dans l'actualité,  
11 étaient sous enquête, monsieur Émond, mon  
12 interprétation, est qu'il ne veut pas amener de la  
13 chaleur, j'ai organisé, il ne veut pas amener  
14 l'attention policière à un individu comme Jocelyn  
15 Dupuis, Raynald Desjardins ou Mario Beulé lors  
16 d'une rencontre dans le stationnement.

17 Q. **[324]** Parfait, vous pouvez continuer.

18 R. On voit Jocelyn Dupuis quitter. Monsieur Beulé va  
19 quitter.

20 Q. **[325]** À ce moment-là, monsieur Dupuis, vingt-sept  
21 (27) octobre deux mille huit (2008), est toujours  
22 directeur général de la FTQ Construction, là,  
23 selon...

24 R. Oui, il est toujours à la FTQ Construction. Et  
25 monsieur Desjardins va quitter avec ses lunettes

1 fumées.

2 (11:54:42)

3 Q. **[326]** Parfait. Un petit peu plus tôt, dans l'avant-  
4 midi, les enquêteurs ont filé monsieur Dupuis qui  
5 est la vidéo 62, profil 62 que je vais déposer sous  
6 la cote 100... 900, plutôt, oui, c'est le témoin  
7 100, cote 900.

8

9 100P-900: Vidéo de Jocelyn Dupuis et de Joe  
10 Bertolo le 27 octobre 2008

11

12 Bon, alors pause, identifiez peut-être des gens,  
13 là.

14 R. Oui, là on a, à gauche, monsieur Bertolo, Joe,  
15 Giuseppe et Jocelyn Dupuis face... on le voit de  
16 visage avec la cravate mauve.

17 Q. **[327]** O.K. Continuez. Alors, ça c'est monsieur  
18 Bertolo?

19 R. Oui. Monsieur Bertolo et monsieur Dupuis, toujours  
20 en conversation.

21 Q. **[328]** La vidéo dure quelques minutes, moi, il  
22 m'intéresse plutôt pour une adresse. Avancez-le  
23 peut-être un petit peu puis vous vous arrêtez,  
24 là, à un endroit en particulier, Madame... pas  
25 tellement long, là. Pouvez-vous reconnaître

1 l'environnement, un petit peu, Monsieur Milano?

2 R. Oui, je connais l'environnement, c'est dans le  
3 quartier Saint-Léonard, l'arrondissement Saint-  
4 Léonard de Montréal, c'est sur le boulevard  
5 Couture, la rue Couture à Saint-Léonard.

6 Q. **[329]** O.K.

7 R. C'est un quartier résidentiel et commercial. Oup!  
8 On voit à droite... juste le reculer un petit peu,  
9 mais je pense...

10 Q. **[330]** Reculez-le un petit peu. On est sur quelle  
11 rue, vous avez dit?

12 R. La rue Couture.

13 Q. **[331]** C'est le boulevard Couture à Saint-Léonard?

14 R. À Saint-Léonard. Oui, on voit là, à droite, peut-  
15 être...

16 Q. **[332]** Et voilà.

17 R. Oui, on le voit à droite, là, l'enseigne pour  
18 Tilmar... Tilmar, je vous ai mentionné tout à  
19 l'heure l'actionnaire de cette compagnie étant Tony  
20 Antonio Volpato.

21 Q. **[333]** O.K.

22 R. Son commerce est situé sur le boulevard Couture à  
23 Saint-Léonard. Il se trouve, au fait, face à  
24 l'adresse.

25 Q. **[334]** O.K. On a vu... on a vu dans le premier vidéo

1 que la rencontre est à l'extérieur. Outre monsieur  
2 Émond, là, qui est entre... entre les portes, on  
3 voit également, là, je l'ai comme fait avancer, là,  
4 il est déposé, il sera déposé en preuve la vidéo  
5 dans son intégralité, là, mais également une marche  
6 à l'extérieur. Dans votre expérience enquêteur  
7 crime organisé, ça... est-ce que ça signifie  
8 quelque chose, ça?

9 R. Oui, des démarches à l'extérieur, par expérience,  
10 dénote un comportement afin d'éviter toute  
11 interception de conversations. Ils savent que  
12 les... ils connaissent nos techniques d'enquête,  
13 ils savent que des micros peuvent être installés  
14 dans des commerces ou dans des résidences et afin  
15 d'éviter, des fois, des conversations  
16 compromettantes, on va marcher à l'extérieur. On va  
17 se déplacer.

18 Q. **[335]** Monsieur, on parle de la compagnie Tilmar,  
19 monsieur Volpato, est-ce que vous avez déjà  
20 rencontré monsieur Volpato? Est-ce que vous  
21 connaissez sa voix à monsieur Volpato?

22 R. Je connais sa voix. Je l'ai rencontré sans que...  
23 le rencontrer formellement.

24 Q. **[336]** Je ne veux pas que vous entriez dans les  
25 techniques d'enquête.

1 R. O.K.

2 Q. **[337]** Mais, vous l'avez déjà... donc vous êtes en  
3 mesure d'identifier sa voix.

4 R. Oui, je serais en mesure d'identifier sa voix.

5 Q. **[338]** La même chose pour Domenico Arcuri?

6 R. Oui, j'ai rencontré, j'ai parlé avec monsieur  
7 Arcuri au téléphone avec son avocat présent et  
8 monsieur Lamothe dans le cadre de l'enquête  
9 Carboneutre.

10 Q. **[339]** Parfait. On va aller maintenant... vous en  
11 avez parlé brièvement, mais on va aller à l'onglet  
12 69, c'est un document qu'on a déjà déposé.

13 D'ailleurs, il avait été déposé par l'enquêteur  
14 Sébastiano de la GRC au mois de septembre l'an  
15 dernier sous 11P-125. Alors, on va aller tout de  
16 suite à la page 4. Alors, et c'est ce que vous  
17 disiez ce matin, Domenico Arcuri, présence au Club  
18 social Cosenza du vingt-neuf (29) avril deux mille  
19 trois (2003) au trente (30) octobre deux mille six  
20 (2006) à quarante-cinq (45) reprises...

21 R. Oui.

22 Q. **[340]** ... et une fois au Bar Laennec, c'est exact?

23 R. C'est exact.

24 Q. **[341]** Parfait. Juste pour nous... juste pour peut-  
25 être nous rafraîchir la mémoire, je ne veux pas

1 passer de temps là-dessus là, mais quelle était  
2 vraiment la différence entre le Bar Laennec puis  
3 le... le Cosenza, à votre souvenir?

4 R. C'était plutôt générationnel et décisionnel, je  
5 dirais, alors que le Club Cosenza était plus  
6 influent en termes de décisions et une génération  
7 plus ancienne, si on dit, et dans l'évolution du  
8 temps. Alors que le Bar Laennec était fréquenté  
9 plutôt par des membres plus jeunes du crime  
10 organisé italien.

11 Q. **[342]** Et si je reviens un peu aux explications qui  
12 ont été données, autant par votre collègue Vecchio  
13 que par monsieur Sébastiano, les membres influents  
14 du Cosenza étaient qui encore au Cosenza, les  
15 personnes qu'on trouvait présentes?

16 R. Nous avons Nick Rizzuto senior, nous avons Frank  
17 Arcadi, Paolo Renda, Rocco Sollicito qui étaient  
18 quelques membres qui ont été mentionnés par...  
19 autant par les collègues de la GRC que monsieur  
20 Vecchio à la Commission.

21 Q. **[343]** Et le Bar Laennec, c'est qui encore qui était  
22 là?

23 R. Il y avait plutôt des membres soit Lorenzo...  
24 excusez, il y avait Frank Del Balso, vous aviez lui  
25 qui était la personne qui était plutôt... qui

1 fréquentait plutôt cet endroit, ainsi que  
2 d'autres... d'autres individus d'une génération  
3 plus... plus jeune du crime organisé italien.

4 Q. **[344]** Parfait. On va aller maintenant à la page 7  
5 dudit document. Alors, vous avez fait référence à  
6 monsieur Pietrantonio.

7 R. Oui.

8 Q. **[345]** Donc, Tony Suzuki.

9 R. Tony Suzuki.

10 Q. **[346]** Alors, qui... pour une période d'un petit peu  
11 plus que une année, a été aperçu dix (10) fois au  
12 Cosenza et six fois au Bar Laennec.

13 R. Exact.

14 Q. **[347]** Et nous allons aller maintenant à monsieur  
15 Volpato qui, lui, pas de présence au Cosenza.

16 R. Une présence au Bar Laennec cependant.

17 Q. **[348]** Parfait. Alors, dans le projet, maintenant  
18 qu'on a nos joueurs en place, dans le projet ou  
19 dans le dossier Carboneutre en tant que tel, vous  
20 avez été en mesure de prendre connaissance de  
21 conversations téléphoniques qui provenaient du  
22 projet Diligence, c'est exact?

23 R. C'est exact.

24 Q. **[349]** Et il y a une sélection qui a été faite.

25 R. Oui.

1 Q. **[350]** Qui donne à peu près l'histoire du dossier  
2 Carboneutre et notamment les... les... les... la  
3 tentative par Jocelyn Dupuis d'obtenir du  
4 financement du Fonds de solidarité du Québec, c'est  
5 exact?

6 R. C'est exact.

7 Q. **[351]** Parfait. Alors, sans plus tarder, il y en a  
8 quand même cinquante-quatre (54), Madame la  
9 Présidente, Monsieur Lachance. Je vais commencer  
10 avec la première. Donc, c'est l'onglet 1, Madame  
11 Blanchette. Alors, je vais les... je vais coter...  
12 bon, on va être rendu à 100...

13 LA GREFFIÈRE :

14 901.

15 Me DENIS GALLANT :

16 ... P-901 et si ma mémoire ne me flanche pas, parce  
17 que ça fait un petit bout que j'en ai pas fait  
18 d'écoute, alors c'était 101 et la conversation  
19 101.1 et la transcription, c'est exact?

20 LA GREFFIÈRE :

21 Oui.

22 Me DENIS GALLANT :

23 Ah! Parfait. Alors, on m'informe c'est 100.1 la  
24 conversation et on va rester pareil, et 100.2 la  
25 conversation. Ça va être plus simple.

1 (12:04:44)

2

3 100P-901.1 : Écoute électronique 08-0081-1396 du 5  
4 mai 2008

5

6 100P-901.2 : Transcription de l'écoute électronique  
7 08-0081-1396 du 5 mai 2008

8

9 Donc, première conversation, mettez-nous dans le  
10 contexte. Alors, c'est une première conversation  
11 qui date du mois de mai deux mille huit (2008) à  
12 dix-sept heures trente-quatre (17 h 34). C'est la  
13 conversation 1396 et, ce que vous dites, c'est  
14 qu'elle est intervenue entre Jocelyn Dupuis et  
15 Raynald Desjardins, c'est exact?

16 R. C'est exact, dans le cadre du projet Diligence,  
17 cette conversation est interceptée entre Jocelyn  
18 Dupuis et Raynald Desjardins.

19 Q. **[352]** O.K. Vous pouvez la faire jouer.

20

21 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

22

23 (12:06:52)

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[353]** O.K. Monsieur Milano, vous avez... On voit

1 qu'il y a des... des initiales à côté de chacune  
2 des conversations. Vous avez écouté, donc, vous  
3 venez d'écouter les conversations. Est-ce que les  
4 initiales sont bien apposées à côté des  
5 conversations?

6 R. Oui.

7 Q. **[354]** Que l'on entend?

8 R. Oui. J'ai rencontré monsieur Dupuis et monsieur  
9 Desjardins, et je suis en mesure de vous identifier  
10 les deux voix, sont bel et bien des...  
11 correspondent aux initiaux sur le document.

12 Q. **[355]** O.K. Alors, vous avez déjà écouté ces  
13 conversations-là?

14 R. Oui.

15 Q. **[356]** Et vous avez fait une revue des initiales qui  
16 étaient indiquées au début de chacune.

17 R. Oui.

18 Q. **[357]** Merci. Poursuivez, Maître Gallant.

19 Me DENIS GALLANT :

20 Tout à fait.

21 Q. **[358]** Alors, peut-être commenter brièvement, là. Ça  
22 parle quand même de soi, là, mais la proximité, là,  
23 entre monsieur Desjardins puis monsieur... monsieur  
24 Dupuis.

25 R. Je suis capable de constater qu'il y a une

1           proximité. Je suis capable de constater que,  
2           nonobstant l'identification des voix, que... je  
3           suis capable de conclure que monsieur Dupuis  
4           travaille toujours pour la FTQ Construction  
5           lorsqu'il effectue une conversation avec monsieur  
6           Desjardins. Je suis également en mesure de voir,  
7           constater que monsieur Dupuis parle de... avec  
8           monsieur Desjardins en lien avec le financement de  
9           la compagnie Carboneutre, et il fait mention de  
10          noms d'individus en lien avec le... l'accès, ou  
11          l'accessibilité au Fonds de solidarité FTQ.

12        Q. **[359]** O.K. Est-ce que vous... Ils vont parler de  
13          madame Zakaib. Madame Zakaib, est-ce qu'elle était  
14          au Fonds régional, à l'époque? Est-ce que c'est à  
15          votre connaissance?

16        R. À ma connaissance, elle était au Fonds régional.

17        Q. **[360]** Parfait. Ce que je vais faire, effectivement,  
18          pour permettre aux parties d'obtenir les mot à mot  
19          avant qu'on les défile, alors ce que je... Je vais  
20          annoncer, mon collègue maître Riti va... va les...  
21          va les donner aux parties, donc ils pourront... ils  
22          vont être en mesure de suivre, là, avec le mot à  
23          mot. Qu'ils les aient en même temps. Alors c'est  
24          l'onglet 2. Donc, c'est la conversation du cinq (5)  
25          mai deux mille huit (2008) à seize heures quatorze

1 (16 h 14).

2 LA GREFFIÈRE :

3 Alors, c'est 100.1-902? (sic)

4 Me DENIS GALLANT :

5 C'est bien ça.

6 LA GREFFIÈRE :

7 Et 100.2-902. (sic)

8 Me DENIS GALLANT :

9 901 et 902. Parfait. Merci. Ça, je vais le  
10 laisser...

11 PERSONNE NON IDENTIFIÉE:

12 Maître Gallant?

13 Me DENIS GALLANT :

14 Oui?

15 PERSONNE NON IDENTIFIÉE :

16 Serait-il possible que ce soit 100P-901.1 et 901.2,  
17 plutôt que 100.1-P?

18 Me DENIS GALLANT :

19 La... la... Oui, bien, je m'en...

20 PERSONNE NON IDENTIFIÉE :

21 Pour qu'on s'y retrouve, là.

22 Me DENIS GALLANT :

23 O.K. La première conversation était 100P-901.1, la  
24 transcription .2. La prochaine est la conver...

25 902.1, 902.2. Ça va?

1 100P-902.1 : Écoute électronique 08-801-1437 du 5  
2 mai 2008

3  
4 100P-902.2 : Transcription de l'écoute 08-801-1437  
5 du 5 mai 2008

6  
7 Donc, on va la faire jouer à l'instant, et on va  
8 montrer la transcription à l'écran. Si possible,  
9 Madame Blanchette. Allez-y.

10

11 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

12

13 Q. **[361]** Parfait. Alors, quant au 8770 Place Marien?

14 R. C'est... C'est l'adresse de Énergie Carboneutre,  
15 ECN. Je me suis déplacé à plusieurs reprises, et je  
16 vous confirme que c'est l'adresse de cette  
17 compagnie.

18 Q. **[362]** Parfait. La troisième, qui va devenir 902...  
19 903, je m'excuse, .1, et la transcription 903.2,  
20 qui est une conversation du vingt-huit (28) mai  
21 deux mille huit (2008), à onze heures trente (11 h  
22 30), et qui est entre Jocelyn Dupuis et Raynald  
23 Desjardins, et on entend monsieur Joe Bertolo. On  
24 va attendre juste un petit peu que la... Maître  
25 Joncas, je vais essayer d'aller un petit peu plus

1 lentement.

2

3 100P-903.1 : Écoute électronique 08-0081 - 1603 du  
4 8 mai 2008

5

6 100P-903.2 : Écoute électronique 08-0081 - 1603 du  
7 8 mai 2008

8

9 Me ANDRÉ RYAN :

10 Oui, on le reçoit un peu plus tard en arrière  
11 aussi.

12 Me DENIS GALLANT :

13 Oui, bien, c'est pour ça, c'est pour ça que je  
14 vais...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Il n'y a pas de problème.

17 Q. **[363]** Pendant ce temps-là, Monsieur Milano, c'est  
18 la même chose avec les conversations, les  
19 initiales... je vais vous demander de porter  
20 attention aux initiales qui sont indiquées avant  
21 chacune des conversations pour nous dire après si  
22 ça correspond bien à... aux voix que vous entendez.

23 R. Parfait.

24 Me DENIS GALLANT :

25 Q. **[364]** Puis je vais aller plus loin, si vous

1           constatez une erreur, ça s'est déjà fait, on fera  
2           la correction sur le mot à mot. Ça va?

3           LA PRÉSIDENTE :

4           Oui.

5           R. D'accord, Madame la Présidente.

6           Me DENIS GALLANT :

7           Est-ce que ça... les parties, ça va? Oui.

8           Q. **[365]** On va aller à la prochaine conversation, donc  
9           on va faire jouer 903.1.

10

11           ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

12

13           Me DENIS GALLANT :

14           Q. **[366]** Alors, toujours les bons interlocuteurs qui  
15           parlent, avec les initiales?

16           R. Toujours les bons interlocuteurs, effectivement.

17           Q. **[367]** J'ai quelques questions à vous poser. On  
18           parle d'un Rénaud, on parle d'un dénommé Rénaud,  
19           RÉ, c'est qui, ça, cette personne-là?

20           R. Rénaud. Lorsqu'il parle, à la ligne 11, de Rénaud?

21           Q. **[368]** Oui.

22           R. Je peux supposer que ce n'est pas Raynald  
23           Desjardins, c'est sûr, on s'entend.

24           Q. **[369]** O.K., c'est beau.

25           R. Juste apporter à votre attention que c'est pas

1 Raynald Desjardins puisque c'est Raynald qui parle.

2 Q. **[370]** Il va y avoir d'autres conversations,  
3 notamment avec Régnald Grondin, R-É, est-ce que  
4 c'est de monsieur Grondin dont on parle?

5 R. C'est exact.

6 Q. **[371]** Vous nous parler également du Cavalli?

7 R. Oui.

8 Q. **[372]** Dans le cadre de vos fonctions, est-ce que  
9 vous avez... vous avez pu voir des personnes qui,  
10 généralement, se tenaient au Cavalli?

11 R. Oui, Madame la Présidente, c'est un lieu de  
12 fréquentation du crime organisé italien  
13 traditionnel. Le restaurant Cavalli est connu comme  
14 un lieu de fréquentation.

15 Q. **[373]** O.K. Et, à la fin, est-ce qu'il y a quelque  
16 chose à rajouter, à savoir au niveau de son  
17 dossier, est-ce que vous savez si, avec l'ensemble  
18 des conversations, c'est sur le dossier Carboneutre  
19 que monsieur... que monsieur Desjardins veut que  
20 monsieur Dupuis fasse des pressions?

21 R. C'est effectivement le cas. Je suis en mesure de  
22 constater que monsieur Desjardins s'interroge à  
23 plusieurs reprises auprès de monsieur Dupuis pour  
24 voir c'est quoi l'état de son dossier, son dossier  
25 étant Carboneutre et l'état au Fonds de solidarité

1 FTQ.

2 Q. **[374]** Ça va. On va aller à l'onglet 4. Alors, ça  
3 sera la conversation du neuf (9) mai deux mille  
4 huit (2008), à seize heures vingt et une (16 h 21),  
5 entre un dénommé... entre Jocelyn Dupuis et un  
6 dénommé André. Je vais attendre qu'on passe les mot  
7 à mot. Alors...

8 Me ANDRÉ RYAN :

9 Peut-être pour l'après-midi, il manque des copies  
10 en arrière.

11 Me DENIS GALLANT :

12 Est-ce qu'il manque... il manque des copies?

13 Me ANDRÉ RYAN :

14 Oui.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Il en manquerait combien à peu près?

17 Me ANDRÉ RYAN :

18 Au moins deux, j'ai l'impression.

19 Me DENIS GALLANT :

20 Parfait. Ça va être...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 J'ai noté que... est-ce que plusieurs parties...  
23 c'est-à-dire, une partie en a deux copies? C'est  
24 peut-être pour ça. Non? O.K.

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Ça va être rectifié, Maître Ryan, il n'y a pas de  
3 problème.

4 Alors, 904.1, qui sera l'enregistrement; 904.2, qui  
5 sera le mot à mot. Alors, je répète, conversation  
6 du neuf (9) mai deux mille huit (2008).

7

8 100P-904.1 : Écoute électronique 08-0081 - 1683 du  
9 9 mai 2008

10

11 100P-904.2 : Écoute électronique 08-0081 - 1683 du  
12 9 mai 2008

13

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Alors, c'est rectifié.

16 Me DENIS GALLANT :

17 Q. [375] C'est bien ça. Ce que je veux vous dire, on  
18 va le montrer à l'écran. Madame Charbonneau,  
19 Monsieur Lachance, quand vous avez des... c'est la  
20 première, quelque chose de noirci, c'est  
21 strictement, strictement, on cache rien à personne,  
22 strictement une relation qui est peut-être plus  
23 personnelle et qui a rien à voir avec soit le  
24 dossier Carboneutre, le Fonds de solidarité ou quoi  
25 que ce soit. Quand la... le passage... ou carrément

1 des tiers innocents. Quand le passage n'est pas  
2 long, nous l'avons noirci.

3 Il va y arriver certaines conversations  
4 probablement, on va y arriver cet après-midi dans  
5 lequel pendant à peu près six pages on va parler de  
6 quelque chose soit strictement personnel ou qui est  
7 carrément non pertinent pour les fins de notre  
8 enquête. Bien ce qu'on va faire, c'est qu'on ne  
9 mettra pas des pages noires, c'est-à-dire qu'on va  
10 mettre le minutage puis les conversations sont  
11 coupées en conséquence par les techniciens de la  
12 Commission. Ça va? Alors, on peut faire jouer la  
13 904.1.

14

15 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

16

17 Q. [376] Bon. Attendez. Bon. Vous avez une preuve de  
18 la coupure, là. O.K.? Alors, on peut continuer, on  
19 revient, là, sur quelque chose d'intéressant pour  
20 la Commission, notamment ici en lien avec le  
21 dossier Carboneutre.

22

23 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

24

25 Q. [377] J'ai deux questions à vous poser en lien,

1 j'en aurai peut-être cet après-midi, mais avant le  
2 dîner, deux questions. Première des choses, bon, ce  
3 dénommé André là, son nom de famille n'est pas  
4 intéressant pour nous, mais c'est une personne du  
5 Fonds régional, exact?

6 R. C'est exact.

7 Q. **[378]** On comprend que monsieur Dupuis... comment je  
8 pourrais dire ça? La personne du Fonds fait sa job,  
9 là, c'est monsieur Dupuis qui est directeur général  
10 qui a un problème, là, ici.

11 R. Ce que je constate en l'écoutant et en l'ayant  
12 analysé, c'est qu'André fait sa job puis il essaie  
13 d'accomplir les objectifs en lien avec son emploi  
14 qui sont de s'informer auprès de la compagnie, non  
15 seulement du profil financier, mais également c'est  
16 qui les personnes, les actionnaires qui sont  
17 derrière la compagnie. Ça c'est clairement indiqué  
18 lors de cette conversation-là.

19 Q. **[379]** Est-ce que dans certaines conversations qu'on  
20 va faire jouer en revenant de l'heure du... de  
21 l'heure du dîner, est-ce qu'à ce moment-là, quand  
22 on se parle, là, parce qu'il... ce qu'il dit à  
23 André, monsieur Dupuis semble très très bien  
24 connaître monsieur Arcuri en date du neuf (9) mai  
25 deux mille huit (2008). Est-ce que c'est la vérité,

1           ça, à ce moment-là?

2           R. Ce n'est pas tout à fait la vérité.

3           Q. **[380]** Qu'est qui est la vérité?

4           R. C'est plutôt qu'il connaît Raynald Desjardins, et  
5           Arcuri, il le connaît moins à ce moment-là. Je  
6           remarque aussi, dans le cadre de la conversation,  
7           il est très évasif lorsque André lui pose des  
8           questions en lien avec le Domenic. Il est très  
9           évasif et il adopte un comportement plus à l'aise,  
10          il est plus à l'aise à discuter tout ce qui est en  
11          lien avec le financement. C'est un jargon qui  
12          est... il est très à l'aise à discuter puis il est  
13          très habile à discuter. Lorsqu'il parle de Domenic,  
14          lorsque André lui pose des questions sur les  
15          actionnaires, il est plus évasif.

16          Q. **[381]** Parfait.

17                 (12:30:28)

18          LA PRÉSIDENTE :

19          Q. **[382]** Je m'excuse mais comment faites-vous pour  
20          dire qu'à ce moment-là il ne connaît pas bien  
21          Arcuri?

22          R. Dans l'évolution de l'enquête de Carboneutre et  
23          aussi dans les conversations qu'on va vous faire  
24          écouter, je suis en mesure de constater que  
25          Desjardins et Dupuis étaient plus proches que

1 Arcuri et Dupuis à ce moment-là.

2 Q. **[383]** O.K.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Je vais vous demander d'arrêter pour la pause du  
5 dîner. Merci.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Parfait.

8 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

9

10 REPRISE DE L'AUDIENCE

11

12 Me DENIS GALLANT :

13 Monsieur Martin, où est mon témoin? Ça rimait en  
14 plus.

15 LA GREFFIÈRE :

16 Monsieur Nicodemo Milano, vous êtes sous le même  
17 serment.

18 R. Oui.

19 Me DENIS GALLANT :

20 Q. **[384]** Alors, Monsieur Milano, ce qu'on va faire, je  
21 vous ai... je vous ai posé des questions sur la  
22 904.1, celle qui dure environ dix (10) minutes là.  
23 Que vous aviez, celle avec André du Fonds régional  
24 et monsieur Dupuis. Est-ce que vous avez d'autres  
25 choses à ajouter ou c'était... c'était complet dans

1 vos observations? La dernière qu'on a déposée,  
2 904.1.

3 R. Oui. Oui, à la ligne...

4 Q. **[385]** À quelle page?

5 R. Oui, à la page 5.

6 Q. **[386]** Oui.

7 R. Je n'ai pas la ligne comme telle, mais j'ai noté  
8 également que...

9 Q. **[387]** Alors, Madame Blanchette, je vais vous  
10 demander de porter à l'écran la pièce 904.1 qui  
11 était l'onglet 4, .2 plutôt. On peut y aller, ça va  
12 apparaître à un moment donné.

13 R. Oui. À la ligne 101, j'avais noté Bertolo, donc il  
14 faisait allusion à Bertolo. Je tiens juste à  
15 préciser, Madame la Présidente, qu'on fait allusion  
16 à Joe Bertolo...

17 Q. **[388]** O.K.

18 R. ... Giuseppe Bertolo corrobore l'enquête dans  
19 Carboneutre et...

20 Q. **[389]** On voit également monsieur Pantalone. Est-ce  
21 que ça va revenir ce nom-là après ça dans  
22 Carboneutre?

23 R. Oui, il va revenir ce nom-là effectivement dans  
24 l'enquête Carboneutre.

25 Q. **[390]** Parfait. Autre chose?

1 R. C'est tout.

2 Q. **[391]** Parfait. Alors, maintenant, je vais aller à  
3 l'onglet 5, donc je vais demander à maître Hétu de  
4 remettre les transcriptions.

5 LA GREFFIÈRE :

6 905.1 et 905.2.

7 Me DENIS GALLANT :

8 Oui. .2, alors c'est une conversation entre  
9 justement monsieur Bertolo et Jocelyn Dupuis. Je  
10 vais attendre que tout le monde ait la copie en  
11 main, en date du seize (16) mai deux mille huit  
12 (2008) à... heure de début, neuf cinquante-huit  
13 (9 h 58), heure de fin, dix minutes deux (10 h 02).

14

15 100P-905.1 : Écoute électronique 08-0081-1930 du 16  
16 mai 2008

17

18 100P-905.2 : Transcription de l'écoute électronique  
19 08-0081-1930 du 16 mai 2008

20

21 Encore ici, nous allons voir, vous pouvez descendre  
22 un petit peu. Excellent, je pense que tous mes  
23 collègues ont... ont le document. Alors, encore  
24 ici, on a une conversation pour laquelle il y a  
25 quelques lignes qui ont été retranchées, donc on

1 peut commencer.

2

3 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

4

5 Me DENIS GALLANT :

6 Parfait...

7

8 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

9

10 Me DENIS GALLANT :

11 Je vais vous demander une pause, s'il vous plaît.

12 Q. **[392]** Vous vous souvenez la question que je vous ai  
13 posée juste avant l'heure du lunch, à savoir quand  
14 il parle à l'employé du Fonds... du Fonds régional  
15 là...

16 R. Oui.

17 Q. **[393]** ... c'est-à-dire il ne le connaît pas du tout  
18 monsieur Arcuri ou à peu près pas là. C'est ce  
19 qu'on comprend, ce qu'on va comprendre?

20 R. C'est exact.

21 Q. **[394]** Et ce que vous disiez vraiment son lien à ce  
22 moment-là, quand on parle de mai, quand on parle du  
23 seize (16) mai deux mille huit (2008), son lien,  
24 c'est vraiment Raynald Desjardins là.

25 R. C'est Raynald Desjardins au départ. Comme j'ai

1           expliqué, Madame la Présidente, dans l'évolution  
2           des conversations, je voyais très bien que Domenic  
3           Arcuri était méconnu de Jocelyn, au début.

4           Q. **[395]** Donc, tout ce qu'il dit « Ah! Une compagnie,  
5           ils font... ça a cinquante (50), soixante (60)  
6           employés, puis il a d'autres compagnies ». Alors,  
7           ce qu'on comprend, l'agent en question, lui, il  
8           fait bien son travail. C'est monsieur... c'est  
9           monsieur Dupuis là qui...

10          R. Il a essayé de vendre quelque chose qu'il ne  
11          connaît pas nécessairement.

12          Q. **[396]** Parfait. On continue, Madame Blanchette.

13

14          ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

15

16          Parfait. Quelque chose à ajouter?

17          R. Non. Je n'ai rien d'autre à rajouter.

18          Q. **[397]** Alors Mirabeau, ils ne savent même pas  
19          l'épeler comme il faut non plus, c'est la compagnie  
20          Mirabeau de monsieur Arcuri, B-E-A-U?

21          R. Effectivement, c'est B-E-A-U, et non B-O. Mirabeau.

22          Q. **[398]** O.K. Et quand on parle d'ECN, puis on dit il  
23          va y avoir « international », quelque chose à dire  
24          là-dessus?

25          R. Oui. C'est plutôt SICN, Société internationale



1 Me ANDRÉ RYAN :

2 Merci.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Parfait. Onglet 6, qui va devenir 906.1 et 906.2,  
5 qui est en date du seize (16) mai deux mille huit  
6 (2008), dix heures... heure du début, dix heures  
7 douze (10 h 12), heure de fin, dix heures treize  
8 (10 h 13), pas très longue. Jocelyn Dupuis qui va  
9 laisser un message à une dame qu'on n'a pas voulu  
10 identifier. Il va falloir que mes collègues aient  
11 leur copie, après ça on la fera jouer, Madame  
12 Blanchette. Je crois qu'on peut y aller.

13

14 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

15

16 Q. **[401]** Ça se passe d'explications, c'est monsieur...  
17 monsieur Dupuis qui laisse un message à l'attention  
18 de... à une dame, à l'attention de monsieur  
19 Arsenault. Qui lui donne les détails que monsieur  
20 Bertolo lui avait donnés. Exact?

21 R. Juste auparavant, exactement, qui démontre  
22 clairement le lien entre Domenic Arcuri et ECN.

23 Q. **[402]** Onglet 7.

24 LA GREFFIÈRE :

25 907.1 et 907.2.

1 Me DENIS GALLANT :

2 Parfait.

3

4 100P-907.1 : Écoute électronique 08-0081-1960 du 17  
5 mai 2008

6

7 100P-907.2 : Transcription de l'écoute électronique  
8 08-0081-1960 du 17 mai 2008

9

10 Q. **[403]** Qui est le lendemain, dix-sept (17) mai deux  
11 mille huit (2008), conversation entre Jocelyn  
12 Dupuis et Raynald Desjardins. Ça va, Madame  
13 Blanchette. Vous pouvez y aller.

14

15 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

16

17 Q. **[404]** Si on revient au début de la conversation,  
18 deux... la première partie de la conversation on  
19 parle d'une soirée, là, on parle de Louis-Pierre  
20 puis on parle de la Marina Brousseau. Vous avez  
21 déposé un profil de Louis-Pierre Lafortune, êtes-  
22 vous en mesure de nous confirmer que c'est du même  
23 Louis-Pierre qu'on parle?

24 R. Il s'agit du même Louis-Pierre Lafortune dans cette  
25 conversation dont je vous ai parlé ce matin.

1 Q. **[405]** Parfait. Ensuite de ça, bien, vous avez  
2 toujours la... monsieur Desjardins, là, qui  
3 s'informe, là, de son dossier ou c'est plutôt  
4 monsieur Dupuis qui donne le l'info sur le dossier,  
5 qu'il a parlé à monsieur Arsenault, selon lui, là?

6 R. Oui, effectivement, lorsque monsieur Dupuis informe  
7 monsieur Desjardins de l'état de sa conversation  
8 avec monsieur Arsenault, je suis en mesure de  
9 comprendre que monsieur Desjardins se tient au  
10 courant des activités économiques de la compagnie  
11 ECN puisqu'il parle d'un contrat de six cent  
12 cinquante mille (650 000) en lien avec la  
13 décontamination des sols. Également, je suis en  
14 mesure de constater, par la nature de cette  
15 conversation, lorsqu'il fait allusion, à plusieurs  
16 reprises, « on va s'en parler en personne », « on  
17 va s'en parler à personne de vive voix », c'est un  
18 comportement qui est, par mon expérience en matière  
19 d'enquêtes sur le crime organisé, qui est adopté  
20 lorsque des individus veulent éviter de parler au  
21 téléphone de choses sensibles. Ils préconisent  
22 plutôt une approche « face to face », de vive voix.  
23 C'est ce que j'en tire de cette conversation.

24 Q. **[406]** Parfait. Prochaine conversation qui aura lieu  
25 trois jours plus tard, soit le vingt (20) mai, qui

1 est à l'onglet 8. 908.1, 908.2, donc conversation  
2 du vingt (20) mai deux mille huit (2008), huit  
3 heures deux (8 h 02) à huit heures (8 h 12) le  
4 matin, entre Jocelyn Dupuis et Michel Arsenault.

5

6 100P-908.1 : Écoute électronique 08-0081 - 1960 du  
7 17 mai 2008.

8

9 100P-908.2 : Transcription de l'écoute électronique  
10 08-0081 - 1960 du 17 mai 2008.

11

12 Me DENIS GALLANT :

13 Dans cette conversation-là vous remarquerez qu'il y  
14 a beaucoup de passages qui sont caviardés,  
15 également la même chose, c'est que soit que ça  
16 ne... c'était soit purement personnel ou soit que  
17 ça concernait pas du tout, du tout les sujets de  
18 notre Commission. Alors, je vais vous demander de  
19 faire jouer la conversation du vingt (20) mai.

20

21 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

22

23 Me DENIS GALLANT :

24 On va aller à la page 3.

25

Q. [407] Quelque chose à ajouter?

1 R. Je suis en mesure de constater que Michel Arsenault  
2 essaie de conseiller, essaie de... éduquer si on  
3 veut Jocelyn Dupuis par rapport à l'accès au Fonds  
4 de solidarité du Québec en lien avec les prêts.  
5 C'est ce que j'en déduis à partir de l'écoute de  
6 cette conversation.

7 Q. **[408]** Êtes-vous en mesure de constater qu'à ce  
8 stade-ci monsieur Dupuis va jamais l'aviser qui  
9 vraiment est derrière Carboneutre? Est-ce que ça va  
10 prendre du temps avant que monsieur Arsenault sache  
11 que... pas Jocelyn Dupuis, mais que Raynald  
12 Desjardins est derrière l'entreprise?

13 R. Effectivement dans l'évolution des conversations,  
14 je suis en mesure de constater que Michel Arsenault  
15 n'est pas au courant, à ce moment-là de, qui est  
16 derrière ECN, Carboneutre.

17 Q. **[409]** Je parle de Raynald Desjardins, Domenic  
18 Arcuri, je pense qu'il a laissé le message à sa  
19 secrétaire.

20 R. Exact.

21 Q. **[410]** Prochaine, c'est l'onglet 9, 909.1 et 909.2  
22 pour la transcription. C'est une conversation de la  
23 même journée, cette fois-ci en fin d'après-midi à  
24 partir de dix-sept heures six (17 h 06) jusqu'à  
25 dix-sept heures quatorze (17 h 14) et... entre

1 Jocelyn Dupuis et Michel Arsenault. Vous pouvez y  
2 aller, Madame Blanchette, mes collègues sont prêts.

3

4 100P-909.1 : Écoute électronique 08-0081 - 2076 du  
5 20 mai 2008

6

7 100P-909.2 : Transcription de l'écoute électronique  
8 08-0081 - 2076 du 20 mai 2008

9

10 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

11

12 Q. **[411]** Je vais vous demander une pause, s'il vous  
13 plaît. Madame Blanchette. Alors, Garnier Kid?

14 R. Oui, on fait allusion à la compagnie ou l'oeuvre de  
15 Joe Borsellino, de Garnier, Garnier Kid et de sa  
16 conjointe également.

17 Q. **[412]** Et dans lequel Jocelyn Dupuis dit qu'il est  
18 président d'honneur?

19 R. Il se trouve être président d'honneur et il se  
20 trouve à demander à Michel Arsenault combien il  
21 donnait, j'interprète, combien d'argent, combien il  
22 veut donner pour cette oeuvre caritative.

23 Q. **[413]** Parfait. Continuez.

24

25 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

1 Q. **[414]** Ça, Monsieur Milano?

2 R. On est en mesure de conclure qu'on parle clairement  
3 d'Énergie Caboneutre surtout à partir de la ligne  
4 99, je dirais, puisqu'il y a une conversation au  
5 préalable où est-ce qu'ils parlent d'un dénommé  
6 Cyr. Je ne crois pas c'est relié avec ECL.

7 Q. **[415]** Mais quand on parle de machine à saucisses,  
8 est-ce qu'on parle d'ECL, c'est dans la machine à  
9 saucisses?

10 R. Effectivement, ligne 75, monsieur Arsenault fait la  
11 remarque que c'est dans la machine à saucisses, je  
12 désire attirer votre attention puisqu'elle va  
13 revenir cette expression « dans la machine à  
14 saucisses » qui est de Michel Arsenault.

15 Q. **[416]** Alors, la conversation va se terminer à dix-  
16 sept heures quatorze (17h14) et si on va à l'onglet  
17 10, prochaine conversation va avoir lieu à seize  
18 heures seize (16h16), donc deux minutes plus tard,  
19 entre Raynald Desjardins et Jocelyn Dupuis.

20 LA GREFFIÈRE :

21 910.

22 Me DENIS GALLANT :

23 Oui, 910.1, 910.2, donc, même journée, vingt (20)  
24 mai deux mille huit (2008), dix-sept heures seize  
25 trente-huit (17h16:38) à dix-sept heures dix-neuf



1 R. Et, troisièmement, ce que je peux en déduire, de  
2 cette conversation, clairement, que Raynald  
3 Desjardins est en position de responsabilité en  
4 lien avec la compagnie ECN.

5 Me DENIS GALLANT :

6 Q. **[419]** Quand on parle de l'ingénieur, on parle de  
7 qui?

8 R. L'ingénieur, je pense que c'est Benoit Ringuette.  
9 Monsieur Ringuette.

10 Q. **[420]** Quand on parle du comptable?

11 R. Pantaloni. Ça serait les... les individus que j'ai  
12 déjà mentionnés, vous avez entendu leurs noms en  
13 lien avec ECN.

14 Q. **[421]** Alors, quand on dit, « Tout ton monde va être  
15 là à part toi, Raynald », c'est ça que ça veut  
16 dire?

17 R. Oui. Et même, j'ai entendu le mot, le nom de Joe  
18 Bertolo.

19 Q. **[422]** Parfait. Quelque chose à ajouter?

20 R. Non.

21 Q. **[423]** Nous allons aller maintenant à l'onglet 11.  
22 Cette fois-ci, le neuf (9) juin deux mille huit  
23 (2008), neuf heures quarante-cinq (9 h 45) le  
24 matin, conversation, toujours entre les mêmes  
25 interlocuteurs, Jocelyn Dupuis et Raynald

1 Desjardins, 911.1, 911.2 pour la transcription. On  
2 peut y aller, Madame Blanchette.

3

4 100P-911.1 : Écoute électronique 08-0081-2987 du 9  
5 juin

6

7 100P-911.2 : Transcription de l'écoute électronique  
8 08-0081-2987 du 9 juin

9

10 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

11

12 Q. **[424]** Alors, il y a quinze (15) secondes. Est-ce  
13 qu'on peut présumer, là, que la rencontre avec  
14 Michel Arsenault a eu lieu à cette date-là?

15 R. Oui, on peut présumer ça.

16

17 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

18

19 Q. **[425]** On s'entend, Monsieur Milano, que le neuf (9)  
20 juin deux mille huit (2008), là, Société  
21 internationale Carboneutre, là, n'a pas encore  
22 acheté les actifs ou ne l'aura jamais achetés, là,  
23 à partir de ce moment-là, SICN ne paraît pas à  
24 nulle part, là?

25 R. Pas à ce moment-là. Effectivement.

1 Q. **[426]** Parfait. Autre chose à dire sur la  
2 conversation?

3 R. Non, c'est assez... c'est assez implicite, là,  
4 c'est assez clair.

5 Q. **[427]** On comprend que la demande va être de sept  
6 millions point cinq (7,5 M) au Fonds, ça va  
7 revenir, ça?

8 R. Oui, on va l'entendre sept point cinq millions de  
9 dollars (7,5 M\$) est effectivement le montant  
10 désiré et on entend Jocelyn tenter d'expliquer  
11 comment un plan de financement au Fonds de  
12 solidarité FTQ fonctionne et on apprend aussi que  
13 trente pour cent (30 %) de mise de fonds de la part  
14 de monsieur Desjardins et de ses associés est  
15 beaucoup trop élevé.

16 Q. **[428]** On comprend également que monsieur Desjardins  
17 peut obtenir de l'argent ailleurs également?

18 R. Il mentionne avec ses associés, sans mentionner des  
19 noms.

20 Q. **[429]** Onglet 12, le lendemain, dix (10) juin deux  
21 mille huit (2008), donc, 912.1, 912.2, conversation  
22 entre les mêmes personnes, Jocelyn Dupuis et  
23 Raynald Desjardins. Conversation de deux minutes  
24 quarante-quatre (2:44) à seize heures dix  
25 (16 h 10), de seize heures dix (16 h 10) à seize

1 heures douze (16 h 12). Ça va, Madame Blanchette.

2

3 100P-912.1 : Écoute électronique 08-0081 - 3086 du  
4 10 juin 2008

5

6 100P-912.2 : Transcription de l'écoute 08-0081 -  
7 3086 du 10 juin 2008

8

9 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

10

11 Q. **[430]** Donc, ce qu'on voit quand on parle de Benoît,  
12 est-ce qu'on parle de monsieur Ringuette?

13 R. Effectivement, on parle de Benoît Ringuette.

14 Q. **[431]** Parfait.

15 R. Et on... cette conversation me permet de déterminer  
16 une espèce de hiérarchie, une pyramide au sein de  
17 Carboneutre, alors qu'on mentionne le nom  
18 effectivement, comme maître Gallant mentionne, de  
19 l'ingénieur, mais également de Domenic Arcuri. Et  
20 évidemment on a les deux voix, Jocelyn Dupuis et  
21 Raynald Desjardins qui discutent.

22 Q. **[432]** On va aller à la prochaine qui est environ  
23 une quarantaine de minutes plus tard, le dix (10)  
24 juin. Donc, l'onglet 13 qui va devenir 913.1,  
25 913.2, conversation très courte, c'est-à-dire c'est

1 toujours en lien avec le courriel qui devait être  
2 envoyé à son ami. Allez-y.

3  
4 100P-913.1 : Écoute électronique 08-0081 - 3090 du  
5 10 juin 2008

6  
7 100P-913.2 : Transcription de l'écoute électronique  
8 08-0081 - 3090 du 10 juin 2008

9  
10 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

11  
12 Q. **[433]** Et une minute plus tard, qui va être l'onglet  
13 14, je vous demanderai de commenter peut-être sur  
14 cette série de conversations là après avoir entendu  
15 la prochaine.

16 R. D'accord.

17 LA GREFFIÈRE :

18 914.1.

19 Me DENIS GALLANT :

20 914.1...

21 LA GREFFIÈRE :

22 914.2.

23 Me DENIS GALLANT :

24 ... .2, donc tout de suite après avoir raccroché,  
25 même pas une minute plus tard avec... avec

1 Desjardins, Dupuis va appeler Michel Arsenault.  
2 Conversation qui va durer une minute quarante-  
3 quatre secondes (1:44).  
4

5 100P-914.1 : Écoute électronique 08-0081 - 3091 du  
6 10 juin 2008  
7

8 100P-914.2 : Transcription de l'écoute électronique  
9 08-0081 - 3091 du 10 juin 2008  
10

11 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE  
12

13 Q. **[434]** Ça fait que tout ce que vous disiez tantôt,  
14 c'est que jamais il parle avec Domenic Arcuri, tout  
15 passe dans les mains de... tout passe dans les  
16 mains de Raynald Desjardins, là?

17 R. Effectivement, on le voit par ces deux  
18 conversations que Raynald Desjardins est la  
19 personne privilégiée avec Jocelyn Dupuis.

20 Q. **[435]** Effectivement et une minute plus tard, c'est-  
21 à-dire que c'est envoyé directement à Michel  
22 Arsenault et c'est envoyé de Domenic Ar... du  
23 Blackberry de Domenic Arcuri?

24 R. De Domenic Arcuri. Et le comptable, vous entendez,  
25 c'est Pantaloni.

1 Q. **[436]** Donc, celui que vous avez nommé tantôt?

2 R. Effectivement.

3 Q. **[437]** On va aller maintenant deux jours plus tard,  
4 donc l'onglet 15, encore une fois Jocelyn Dupuis et  
5 Raynald Desjardins. Alors, conversation d'une durée  
6 d'une minute cinquante-trois (1:53). Alors on peut  
7 la faire jouer.

8

9 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

10

11 100P-915.1 : Écoute électronique 08-0081 - 3137 du  
12 12 juin 2008

13

14 100P-915.2 : Transcription de l'écoute électronique  
15 08-0081 - 3137 du 12 juin 2008

16

17 R. Je suis en mesure de constater, par cette  
18 conversation, qu'il y a des modifications sur le  
19 montant de sept point cinq (7,5), en réalité cinq  
20 point cinq (5,5) avec cette conversation.

21 Q. **[438]** Quand monsieur Desjardins dit, « On a baissé  
22 nos demandes », c'est ça, c'est les demandes au  
23 Fonds?

24 R. Effectivement, monsieur Desjardins explique à  
25 monsieur Dupuis qu'il a baissé ses demandes.

1 Q. **[439]** On va aller maintenant à l'onglet 16.

2 LA GREFFIÈRE :

3 916.1 et 916.2

4 Me DENIS GALLANT :

5 Parfait.

6

7 100P-916.1: Écoute électronique 08-0081 - 3678 du  
8 27 juin 2008

9

10 100P-916.2: Transcription de l'écoute électronique  
11 08-0081- 3678 du 27 juin 2008

12

13 Me DENIS GALLANT :

14 Parfait. Alors, on est le vingt-sept (27) juin deux  
15 mille huit (2008), il va y avoir une conversation  
16 d'une minute dix (1:10) entre Jocelyn Dupuis et  
17 Michel Arsenault. On peut y aller, Madame  
18 Blanchette.

19

20 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

21

22 Me DENIS GALLANT :

23 Q. **[440]** Alors, cette conversation-là effectivement,  
24 il parle que monsieur... monsieur Dupuis aurait  
25 deux dossiers, donc celui avec monsieur Grondin,

1           mais l'autre, on parle du dossier Carboneutre,  
2           c'est exact?

3           R. C'est exact. D'ailleurs, ça corrobore monsieur  
4           Ringuette lorsqu'il parle des fameux pots de terre.  
5           Monsieur Ringuette nous a déjà mentionné, puisqu'on  
6           l'a déjà rencontré dans le passé, du fait que, lors  
7           de sa rencontre au Fonds, il avait amené des  
8           terres... des bocals (sic) de terre avec lui.

9           Q. **[441]** Effectivement. Et monsieur Arsenault dit  
10          qu'il les a eus ces... ces bocaux-là.

11          R. C'est ce qui confirme, un témoin qui a passé devant  
12          vous.

13          Q. **[442]** Nous allons aller maintenant à l'onglet 17,  
14          toujours entre monsieur Arsenault et monsieur  
15          Dupuis qui est...

16          LA GREFFIÈRE :  
17          917.

18          Me DENIS GALLANT :  
19          917 qui est...

20          LA GREFFIÈRE :  
21          917.1 et 917.2.

22          Me DENIS GALLANT :  
23          ... 917.1 et 917.2. Une conversation qui est en  
24          date du sept (7) juillet deux mille huit (2008),  
25          une conversation qui est, à l'origine, de quatre

1 minutes trente (4:30), mais il y a beaucoup  
2 d'endroits qui vont être coupés, Madame la  
3 Présidente. On peut y aller. Ah! Attendez, Madame  
4 Blanchette. Parfait. On peut y aller.

5

6 100P-917.1 : Écoute électronique 08-0081 - 4015 du  
7 7 juillet 2008

8

9 100P-917.2 : Transcription de l'écoute électronique  
10 08-0081 - 4015 du 7 juillet 2008

11

12 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

13

14 Me DENIS GALLANT :

15 Q. **[443]** On va aller à la page 2. Alors, je vais vous  
16 demander de commenter cette conversation-là puis  
17 après ça, je vais vous demander la pause de  
18 l'après-midi, Madame Charbonneau.

19 R. C'est une autre conversation qui démontre  
20 clairement comment monsieur Dupuis tente, auprès de  
21 monsieur Arsenault, de voir l'état du dossier de...  
22 du dossier de Raynald, de la terre contaminée. Ça  
23 prend pas un expert en déchiffrement pour comprendre  
24 qu'on parle de ECN - Carboneutre.

25 Q. **[444]** Parfait. Et monsieur Arsenault dit qu'il va

1 le passer, le dossier, là.

2 R. Oui. Il s'assure... il assure monsieur Dupuis qu'il  
3 va le passer, le dossier.

4 Q. **[445]** Parfait.

5 R. C'est les mots exacts de monsieur Arsenault.

6 Q. **[446]** Parfait. Merci.

7 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

8

9 REPRISE DE L'AUDIENCE

10 15:32:28

11 LA GREFFIÈRE :

12 Monsieur Nicodemo Milano, vous êtes sous le même  
13 serment.

14 Me DENIS GALLANT :

15 Q. **[447]** Monsieur Milano, je veux revenir... je veux  
16 revenir pour vraiment être sûr là, à la 917.1, donc  
17 le mot à mot, 917.2, Madame Blanchette, page 2,  
18 dans le fond, ça va être 2 fin de la page, 3 début  
19 de la page. Je vous lis la ligne 44 :

20 44 - Bon. Ça va bien. Ça va bien.

21 Regarde, Michel, je t'appelle  
22 pour deux choses, eux, la  
23 première, le dossier de Rénald...

24 R-É

25 ... ça avance pas mal depuis que

1 t'as parlé avec. Bon. Il m'a dit  
2 qu'il t'avait parlé la semaine  
3 passée.

4 Oui.

5 45 - J'ai parlé à Rénald puis, moi...

6 Ça, c'est Michel Arsenault

7 ... je suis au Fonds à quatre  
8 heures (16 h 00) [...]

9 Bon. Et caetera, il explique. Et on va plus loin :

10 47 - L'affaire de la terre puis eux la  
11 terre contaminée, puis eux  
12 l'affaire à Rénald [...]

13 Êtes-vous capable de faire les distinctions là  
14 nécessaires? Est-ce qu'on parle vraiment de deux  
15 dossiers séparés? Si oui, faites les commentaires  
16 nécessaires.

17 R. On fait affaires avec deux Raynald, au fait,  
18 Raynald Desjardins et également il y a Rénald  
19 Grondin.

20 Q. **[448]** O.K. Ce qu'on comprend de la conversation,  
21 c'est qu'il a le dossier à Rénald Grondin qui est  
22 une personne reliée, là, à la FTQ Construction.

23 R. Exact.

24 Q. **[449]** Exact. Et l'autre, de la terre contaminée,  
25 jamais à ce moment-là, là, on est en juillet ou

1 août, là, jamais le nom de Desjardins va sortir.

2 R. Il n'est pas mentionné à ce... à ce moment-là,  
3 effectivement.

4 Q. **[450]** Parfait. Nous allons aller maintenant à  
5 l'onglet 18.

6 LA GREFFIÈRE :  
7 18?

8 Me DENIS GALLANT :  
9 Pardon?

10 LA GREFFIÈRE :  
11 (Inaudible)

12 Me DENIS GALLANT :  
13 Ah! Je n'ai pas juste... vous avez raison.

14 LA GREFFIÈRE :  
15 Donc, c'est 918.1...

16 Me DENIS GALLANT :  
17 Oui.

18 LA PRÉSIDENTE:  
19 Mais, c'est l'onglet 18.

20 LA GREFFIÈRE :  
21 Mais, c'est l'onglet 52.

22 Me DENIS GALLANT :  
23 Alors, moi, je suis à l'onglet 18 depuis tantôt.

24 LA PRÉSIDENTE:  
25 Bien oui, moi aussi, je suis à l'onglet 18.

1 LA GREFFIÈRE :

2 Ah! Moi... moi, je n'ai pas les mêmes feuilles que  
3 vous, alors.

4 Me DENIS GALLANT :

5 Est-ce qu'on peut donner... à madame Blanchette?

6 Ah! Vous arrangerez ça, Madame la Greffière. Voilà!

7 LA PRÉSIDENTE:

8 Est-ce que ça va?

9 Me DENIS GALLANT :

10 Donc, l'onglet 18. Ça va?

11 LA GREFFIÈRE :

12 Oui.

13 Me DENIS GALLANT :

14 J'ai d'l'air bon comme ça quand je me souviens des  
15 cote, 917, 918. C'est parce que ça suit les  
16 ongles, hein!

17 LA PRÉSIDENTE:

18 Oui.

19 Me DENIS GALLANT :

20 Je viens de vendre que je n'étais pas si bon que ça  
21 finalement. 918.1, 918.2.

22

23 100P-918.1 : Écoute électronique 08-0081-4854 du 4

24 août 2008

25

1 100P-918.2 : Transcription de l'écoute électronique  
2 08-0081-4854 du 4 août 2008  
3

4 LA PRÉSIDENTE :

5 En fait, vous n'étiez pas le seul à l'avoir noté.

6 Me DENIS GALLANT :

7 Alors, on va avoir... Maître Riti va... C'est déjà  
8 fait.

9 Bon. Alors, conversation du quatre (4) août deux  
10 mille huit (2008), neuf heures cinquante-huit  
11 (9 h 58) à dix heures (10 h 00). Alors,  
12 conversation entre Jocelyn Dupuis et Joe Bertolo.  
13 On peut y aller.  
14

15 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE  
16

17 Me DENIS GALLANT :

18 On va aller à la page 2, il va parler de ses  
19 vacances.  
20

21 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE  
22  
23

24 Me DENIS GALLANT :

25 Q. [451] Alors, Monsieur Milano, alors on l'informe là

1 qu'il va y avoir une rencontre avec monsieur Gaétan  
2 Morin qui était monsieur Morin qui est venu  
3 témoigner ici là pour le Fonds de solidarité.

4 R. Effectivement.

5 Q. **[452]** Effectivement. Alors, et on va parler là des  
6 gens qui vont être présents là. Peut-être plus  
7 élaborer là-dessus.

8 R. Oui, effectivement, on parle du côté du Fonds de  
9 solidarité, il y a le nom de Gaétan, il y a  
10 également le nom de Yvon Bolduc qui est mentionné,  
11 en lien avec cette conversation, et de Michel  
12 Arsenault. Si on regarde du côté de ECN, on  
13 mentionne les noms de Claude Pantalone, Benoit  
14 Ringuette et de Joe Bertolo qui est la personne qui  
15 va... qui discute avec Jocelyn.

16 Q. **[453]** O.K.

17 R. Je suis en mesure de constater que le nom de  
18 Raynald n'apparaît pas, et il n'est pas mentionné  
19 également.

20 Q. **[454]** O.K. Puis encore là, dans les... dans la  
21 conversation à la page 2, toujours pour être sûr,  
22 quand on va... Vous avez tout vérifié les mot à  
23 mot. Quand il est inscrit Raynald, R-A-Y-N-A-L-D,  
24 là, ça ne prête pas à confusion, là. On ne parle  
25 pas du tout de Rénald Grondin.

1 R. Non. Lorsqu'il y a R-A-Y-N-A-L-D, et on parle  
2 d'allusions à Carboneutre, j'interprète que c'est  
3 Raynald Desjardins.

4 Q. **[455]** O.K. Quand il dit, « On s'est tout arrangé »,  
5 ça veut dire quoi, ça?

6 R. C'est... C'est clair, dans le sens que tous...  
7 c'est tous ces intervenants-là qui sont  
8 décisionnels en lien avec Carboneutre.

9 Q. **[456]** O.K. Puis on... on va faire parler Benoit?

10 R. Oui. Effectivement, il y a Benoit, et j'ai ou...  
11 j'ai oublié de vous mentionner, Madame la  
12 Présidente, qu'il y a le nom de Domenic, également,  
13 mentionné dans cette conversation, qui est Domenic  
14 Arcuri également, qui fait partie du côté ECN.

15 Q. **[457]** Parfait. Onglet 19, 919.1, 919.2.

16 (15:39:38)

17

18 100P-919.1 : Écoute électronique 08-0081-4853 du 5  
19 août 2008

20

21 100P-919.2 : Transcription de l'écoute électronique  
22 08-0081-4893 du 5 août 2008

23

24 Conversation du lendemain, toujours entre les deux  
25 mêmes personnes, Jocelyn Dupuis et Joe Bertolo,

1 conversation de deux minutes quatre secondes. Ça  
2 va, Madame Blanchette.

3

4 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

5

6 Q. [458] Allez-y.

7 R. Cette conversation, encore, précise les noms des  
8 intervenants en lien avec ECN, et des intervenants  
9 du côté du financement au Fonds de solidarité. Les  
10 mêmes noms que je vous répète depuis le début.

11 Q. [459] O.K. On comprend que monsieur... monsieur  
12 Dupuis, lui, ce qu'il laisse miroiter, c'est que le  
13 dossier... le dossier s'en vient bien, là.

14 R. S'en... S'en vient bien. « Il n'y a pas de  
15 problème, dis à... dites à vos gens qu'ils peuvent  
16 y aller à fond - à fond Léon, comme on dit - afin  
17 de expliquer, et que, il n'y a pas de problème. »

18 Q. [460] Parfait.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Roy dont on parle, à la ligne 12, elle a un parti  
21 pris?

22 Me DENIS GALLANT :

23 C'est ce qu'on comprend.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Et qui est Roy?

1 Me DENIS GALLANT :

2 Écoutez, nous on considère que ce sont des employés  
3 du Fonds...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 O.K. Parfait.

6 Me DENIS GALLANT :

7 ... puis on n'a... on n'a pas insisté, là.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 O.K.

10 Me DENIS GALLANT :

11 Compte tenu de notre mandat.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 C'est bon.

14 Me DENIS GALLANT :

15 Ça va?

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Oui.

18 Me DENIS GALLANT :

19 Onglet 20, 920.1, 920.2.

20

21 100P-920.1 : Écoute électronique 08-0081-4972 du 7  
22 août 2008

23

24 100P-920.2 : Transcription de l'écoute électronique  
25 08-0081-4972 du 7 août 2008

1

2 Deux jours plus tard, le sept (7) mai, quinze  
3 heures treize (15 h 13), quinze heures seize  
4 (15 h 16), entre Jocelyn Dupuis et Raynald  
5 Desjardins. Mais juste avant d'écouter la  
6 conversation, peut-être en lien avec ce que madame  
7 la présidente a posé comme question, qui est assez  
8 pertinent. Quand on revient, là, quand Raynald  
9 Desjardins dit... quand Raynald Desjardins dit :  
10 « Il y a quelqu'un... je sais qu'il y a quelqu'un  
11 qui veut pas que ça passe », là, est-ce que, vous,  
12 vous avez fait un lien?

13 R. J'ai pas fait de lien comme tel mais... j'avais pas  
14 de nom en tête.

15 Q. **[461]** Parfait.

16 R. J'ai aucun nom.

17 Q. **[462]** Mais c'était clair que, dans une  
18 conversation, il y a quelqu'un qui voulait pas que  
19 ça passe puis, dans cette conversation-là, on  
20 disait : « Elle bien proenvironnement » puis...

21 R. Oui, j'ai entendu cette conversation-là mais je  
22 n'ai pas formulé aucun nom, j'ai pas aucun nom à  
23 vous suggérer.

24 Q. **[463]** Parfait. Maintenant on va aller entre Jocelyn  
25 Dupuis et Raynald Desjardins.

1 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

2

3 Me DENIS GALLANT :

4 Q. **[464]** Deux choses dans cette conversation-là. Page  
5 2, effectivement, on parle, encore une fois,  
6 Jocelyn Dupuis assure monsieur Desjardins que le  
7 dossier... le dossier est en bonne voie de  
8 règlement et on parle de la parole de monsieur  
9 Arsenault, c'est exact?

10 R. Effectivement.

11 Q. **[465]** On parle également du motorisé de Jocelyn  
12 Dupuis, pouvez-vous élaborer un petit peu plus là-  
13 dessus?

14 R. Oui, il discute... demande à Jocelyn... Jocelyn  
15 demande à Raynald en lien avec des choses à  
16 l'intérieur de sa (sic) motorisé et on entend... on  
17 écoute une conversation avec Raynald alors qu'il  
18 lui suggère un style qui pourrait faire pour son  
19 motorisé. Tout simplement. C'est... ce que je  
20 retiens, d'ailleurs, de cette conversation-là, en  
21 gestion, on a toujours un principe de suivi et ce  
22 que je me rends compte c'est que Jocelyn a  
23 régulièrement un suivi auprès de Raynald Desjardins  
24 pour voir les démarches qu'il entreprend en lien  
25 avec le financement. C'est ce que j'ai retenu de

1           cette conversation qui était remarquante (sic).

2       Q. **[466]** Parfait. On va aller à la fin du mois d'août  
3           maintenant, vingt-neuf (29) août deux mille huit  
4           (2008), entre Jocelyn Dupuis et Michel Arsenault,  
5           qui est l'onglet 21, donc ce qui va nous donner  
6           921.1 et 921.2. C'est une conversation qui dure six  
7           minutes cinquante-sept mais qui est caviardée pour  
8           une bonne partie, entre Jocelyn Dupuis et Michel  
9           Arsenault.

10

11           100P-921.1 : Écoute électronique 08-0081 - 5716 -  
12                                    du 29 août.

13

14           100P-921.2    Transcription de l'écoute électronique  
15                                    08-0081-5716 du 29 août 2009

16

17           ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

18

19       R. On a par cette conversation, Madame la Présidente,  
20           les conditions et le mode de fonctionnement pour un  
21           financement au Fonds de solidarité du Québec, FTQ,  
22           alors que Michel Arsenault explique dans le détail  
23           quoi, qu'est-ce qu'il faut faire pour obtenir un  
24           prêt et également il fait part du fait qu'ils  
25           veulent cinquante, cinquante (50-50), moitié-

1           moitié, appelons-le comme on veut, une part égale  
2           d'investissement.

3           Q. **[467]** O.K. Ce que je trouve assez important de  
4           cette conversation-là c'est également quand Michel  
5           Arsenault dit que Domenic il faudra qu'il mette les  
6           mains dans ses poches. Encore, là, l'impression  
7           c'est que c'est Domenic Arcuri, là, qui est le  
8           patron de cette firme-là?

9           R. C'est clairement indiqué ainsi avec Domenic.

10          LA PRÉSIDENTE :

11          Q. **[468]** Et on est remonté à sept point cinq millions  
12          (7,5 M)?

13          R. Oui, à ce moment-là, on parle de sept point cinq  
14          (7,5). C'est des chiffres, d'ailleurs, Madame la  
15          Présidente, qui vont varier entre quatre point cinq  
16          millions (4,5 M) à sept point cinq millions  
17          (7,5 M). Toutes les conversations vont faire état  
18          de ces chiffres-là.

19          Me DENIS GALLANT :

20          Q. **[469]** Nous allons aller maintenant à l'onglet 22,  
21          alors, comme dépôt 922.1, 922.2, conversation en  
22          date du six (6) septembre entre Jocelyn Dupuis et  
23          Joe Bertolo.

24

25          100P-922.1 : Écoute électronique 08-0081 - 6043 du

1 6 septembre 2008

2

3 100P-922.2 : Transcription de l'écoute électronique

4 08-0081 - 6043 du 6 septembre 2008

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 C'est 22.

8 Me DENIS GALLANT :

9 22. Oui, c'est bien ça, Madame la greffière.

10

11 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

12

13 R. Parfait. Cette conversation permet d'identifier  
14 vraiment le rôle de Jocelyn Dupuis à titre  
15 d'intermédiaire, autant du côté du Fonds, autant du  
16 côté de ECN, alors qu'il relaie des messages des  
17 deux parties afin de faciliter le prêt au Fonds de  
18 solidarité FTQ.

19 Q. **[470]** O.K. On s'entend qu'on est au mois de  
20 septembre, donc le six (6) septembre deux mille  
21 huit (2008) et que monsieur Jocelyn Dupuis est  
22 encore directeur général de la FTQ Construction à  
23 ce moment-là?

24 R. C'est exact.

25 Q. **[471]** Parfait. Onglet 23. Donc, deux jours plus



1           avez faite, qu'il y a... il y a des élections qui  
2           s'en viennent?

3           R. Des élections, on parle d'un putsch, si on veut, en  
4           lien avec Johnny, Jean Lavallée. C'est ce que j'en  
5           déduis par cette partie de la conversation.

6           Q. **[476]** O.K. Donc à ce moment-là, effectivement, on  
7           annonce, là, qu'il y a... qu'il y a un exécutif,  
8           puis là Michel Arsenault dit qu'il ne peut pas  
9           être... il ne peut pas être présent, mais que vous  
10          êtes assez grands pour vous occuper de vos  
11          affaires.

12          R. C'est exact.

13          Q. **[477]** Parfait. Alors, à partir de la ligne 34  
14          maintenant.

15          LA PRÉSIDENTE :

16          Q. **[478]** Est-ce que vous avez pu savoir, à la ligne  
17          31, si vous me permettez, quand on dit, « Quand lui  
18          il est là, on y dit le contraire. »

19          Me DENIS GALLANT :

20          Oui, elle est assez majeure, celle-là.

21          R. Oui.

22          Q. **[479]** Allez-y.

23          R. Ça... C'est assez self-explanatory, Madame la  
24          Présidente. Mais on s'entend, c'est toujours en  
25          lien entre ce que Michel Arsenault et Jocelyn

1 Dupuis parlent... parlent de Jean Lavallée. Pensent  
2 de Jean Lavallée.

3 Q. **[480]** Alors, on s'inquiète à savoir si les vraies  
4 affaires vont être dites à Jean Lavallée. Est-ce  
5 que... Est-ce qu'on peut aller aussi loin que ça?

6 R. Si... S'ils ont le courage de le faire, de lui dire  
7 dans les yeux, s'ils ont le courage de dire ça à  
8 Jean Lavallée. C'est ce qu'ils s'inquiètent, c'est  
9 ce qu'ils s'interrogent à cet effet-là.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[481]** Et de dire quelles vraies affaires?

12 R. Je peux interpréter, Madame la Présidente, en lien  
13 avec ce qu'on... ce qu'on peut lui dire les vraies  
14 affaires en lien avec son leadership, avec sa  
15 capacité de mener, puisqu'on parle du vote, le vote  
16 qui s'en vient. C'est dans le... ce contexte, cette  
17 toile de fond-là.

18 Me DENIS GALLANT :

19 Q. **[482]** Est-ce qu'il y a des conversations, plus  
20 tard, qu'on va comprendre que les deux, d'un commun  
21 accord, vont décider de quitter?

22 R. Effectivement, il va y avoir des...

23 Q. **[483]** Le treize (13) novembre, le douze (12) ou le  
24 treize (13) novembre deux mille huit (2008).

25 R. Effectivement, il va y avoir des conversations qui

1 vont corroborer ou confirmer le départ des deux  
2 personnes en même temps. Jocelyn, et de Jean. Jean  
3 Lavallée.

4 Q. **[484]** Est-ce que les conversations vont aussi loin  
5 qu'à un moment donné chacun va essayer de faire  
6 rentrer, entre guillemets, sa gang?

7 R. Effectivement, on va le voir par les conversations.

8 Q. **[485]** Parfait. Donc, à partir de la ligne 34, on va  
9 commencer à parler du dossier de Carboneutre. Vous  
10 pouvez y aller, Madame Blanchette.

11

12 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

13

14 R. Toujours un suivi auprès de Michel Arsenault et  
15 Jocelyn Dupuis en lien avec la compagnie ECN.  
16 Carboneutre.

17 Q. **[486]** Puis on comprend que c'est... que Gaétan  
18 Morin n'est pas satisfait de ce qu'il a reçu à  
19 date, là.

20 R. Exactement. On voit qu'il y a des mécanismes, quand  
21 même, des gens au Fonds qui... qui veillent sur les  
22 investissements, et c'est ce que j'en déduis par  
23 cette conversation.

24 (16:08:13)

25 Q. **[487]** Onglet 24. 924.1, 924.2. Conversation du

1 premier (1er) octobre entre Jocelyn Dupuis et Joe  
2 Bertolo.

3  
4 100P-924.1: Écoute électronique 09-0081-722 du 1<sup>er</sup>  
5 octobre 2008

6  
7 100P-924.2: Transcription de l'écoute électronique  
8 09-0081-722 du 1<sup>er</sup> octobre 2008

9  
10 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

11  
12 Q. **[488]** Ce qui est important, puis ça fait déjà... je  
13 ne vous avais pas posé de questions là-dessus,  
14 j'attendais celle-là, c'est-à-dire, nous autres, ce  
15 qui est important c'est une lettre pour faire des  
16 démarches avec d'autres institutions, notamment  
17 Investissement Québec, exact?

18 R. C'est en plein ça, vous le voyez à partir de la  
19 lettre, le numéro 38, que c'est vraiment la lettre  
20 qu'ils attendent pour poursuivre et aussi le rôle  
21 de Jocelyn, à la ligne 29, où est-ce que lui, il  
22 dit: « Inquiète-toi pas, je vais m'organiser à vous  
23 l'avoir le prêt. »

24 Q. **[489]** O.K. Parce qu'effectivement, je vous réfère  
25 au témoignage de monsieur Ringuette qui disait que

1 monsieur Arcuri cherchait d'autres sources de  
2 financement, notamment avec des banques et que  
3 Marlène Girard, également, elle travaillait pour  
4 obtenir du financement d'Investissement Québec.

5 R. C'est effectivement le cas.

6 Q. **[490]** Effectivement. Donc, ce qui est important,  
7 c'est d'arriver dans une institution, dire:

8 « Regarde, le Fonds embarque à la hauteur de... »?

9 R. Ils veulent utiliser le... la crédibilité ou la  
10 réputation du Fonds auprès d'autres institutions.

11 Q. **[491]** Parfait. Autre chose sur cette conversation-  
12 là?

13 R. Non.

14 (16:12:50)

15 Q. **[492]** Le neuf (9) septembre, donc prochain onglet,  
16 qui est l'onglet 25...

17 LA GREFFIÈRE :

18 9 octobre.

19 Me DENIS GALLANT :

20 Octobre, désolé, oui. Donc, neuf (9) octobre,  
21 925.1, 925.2. Conversation entre Jocelyn Dupuis et  
22 Joe Bertolo.

23

24 100P-925.1: Écoute électronique 08-0081-7552 du 9  
25 octobre 2008

1

2 100P-925.2: Transcription de l'écoute électronique  
3 08-0081-7552 du 9 octobre 2008

4

5 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

6

7 R. Il y a deux choses en lien avec cette conversation  
8 que je tiens à vous souligner. La première étant  
9 l'évolutif des démarches que Jocelyn Dupuis  
10 effectue auprès de Joe Bertolo en lien avec le  
11 financement, lorsqu'il mentionne, entre autres, le  
12 nom de Gaétan Morin, lorsqu'il mentionne : « Ouvre  
13 les machines, ouvre les valves, vas-y à fond », ça  
14 c'est les démarches...

15 Q. **[493]** On comprend que Gaétan Morin est pas  
16 satisfait du dossier, là. Est-ce qu'on comprend que  
17 Jocelyn Dupuis continue à pousser?

18 R. Il continue... il persiste, il demande de  
19 persister, aux gens de Carboneutre, de persister  
20 dans cette démarche. Également, la deuxième  
21 constatation que je vais chercher dans cette  
22 conversation, il fait allusion à un voyage en  
23 Italie. Vous vous souvenez, Madame la Présidente,  
24 qu'on a eu d'autres témoins qui sont venus ici,  
25 monsieur Borsellino Joe, de Garnier, on a même

1           parlé de lui tantôt, en lien avec Garnier Kids, et  
2           on parle ici d'un voyage en Italie entre... avec  
3           Jocelyn Dupuis, Yves Lortie, Joe Borsellino et  
4           Robert Marcil. On a eu une conversation qui  
5           confirme ce voyage.

6           Q. **[494]** Effectivement, Robert Marcil, il est pas dans  
7           la conversation mais vous vous souvenez de son  
8           témoignage, dans le fond, qui est venu confirmer  
9           qu'il avait été en Italie.

10          R. Exact. Il est pas dans la conversation, c'est bien  
11          que vous me le faites soulever, mais je me souviens  
12          et j'ai écouté son témoignage à cet effet-là.

13          Q. **[495]** Merci, Monsieur Milano. Onglet 26, donc cinq  
14          jours plus tard, le quatorze (14) octobre, Jocelyn  
15          Dupuis et Michel Arsenault. Conversation de midi  
16          dix (12 h 10) à midi douze (12 h 12). Vous avez  
17          écouté ces conversations-là, justement, en lien  
18          avec Carboneutre et Michel Arsenault et... et  
19          Jocelyn Dupuis, et pendant l'automne... l'automne  
20          de deux mille huit (2008), si vous mettez en lien  
21          le témoignage de Ken Pereira, il est pas question  
22          de ces fausses factures, là, quand Jocelyn Dupuis  
23          parle à...

24          R. Il est pas question à ce moment-là, non.

25          Q. **[496]** Quand Jocelyn Dupuis parle à Michel

1           Arsenault?

2           R. Il est pas question à ce moment-là, non. Il a  
3           rencontré, cependant, Ken Pereira, et l'ayant  
4           écouté, je suis en mesure, cependant, de confirmer,  
5           dans l'écoute de Carboneutre, de l'histoire qu'il  
6           parle de trois cent mille (300 000) est corroborée  
7           en partie avec les conversations de Carboneutre.  
8           Alors que monsieur Arsenault parle même des  
9           fameuses fioles. Je vous fais souvenir de ces  
10          fioles-là, que monsieur Pereira fait état des  
11          fioles, il les a eues de Michel Arsenault ces  
12          paroles-là.

13          Q. **[497]** Non, mais je vous corrige, là, c'est-à-dire  
14          que, sur l'écoute, vous avez pas le montant de  
15          trois cent mille (300 000), là?

16          R. Non. Non, non.

17          Q. **[498]** Je veux que vous soyez clair, là.

18          R. Oui, oui, c'est clair.

19          Q. **[499]** Il va parler des fioles.

20          R. Des fioles. La partie de Ken Pereira en lien avec  
21          les... les fioles.

22          Q. **[500]** Parfait. Onglet 26, donc, entre Jocelyn  
23          Dupuis et Michel Arsenault.

24

25           100P-926.1 : Écoute électronique 08-0081 - 7674 du

1 14 octobre 2008

2

3 100P-926.2 : Transcription de l'écoute électronique

4 08-0081 - 7674 du 14 octobre 2008

5

6 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

7

8 Q. **[501]** Alors, est-ce que c'est exact de dire que  
9 finalement ils ne pourront pas se rencontrer, mais  
10 ils vont se parler à neuf heures vingt-deux  
11 (9 h 22) le lendemain matin?

12 R. Ils vont effectivement se parler le lendemain  
13 matin.

14 Q. **[502]** Et, à ce moment-là, Jocelyn Dupuis va  
15 annoncer quelque chose à Michel Arsenault. Donc,  
16 c'est l'onglet 27?

17 R. C'est bien ça.

18 Q. **[503]** Oui, 927.1, 927.2.

19

20 100P-927.1 : Écoute électronique 08-0081 - 7740 du

21 15 octobre 2008

22

23 100P-927.2 : Transcription de l'écoute électronique

24 08-0081 - 7740 du 15 octobre 2008

25

1 Q. **[504]** Ça commence à la ligne 16, conversation qui  
2 va durer à peu près cinq minutes, moins le  
3 caviardage.

4

5 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

6

7 Q. **[505]** On va le mettre sur Pause. On va le mettre  
8 sur le Pause. Je la dépose au complet, Madame la  
9 Présidente, parce que je vais revenir avec un  
10 témoin d'ailleurs sur le Groupe Benoît. Donc, cette  
11 conversation-là sera déposée et je vais tout de  
12 suite demander à Madame ce qui nous intéresse pour  
13 cette conversation-là c'est à partir de quatre  
14 minutes. C'est pour ça qu'elle a pas été coupée,  
15 j'ai besoin de la première partie pour un témoin  
16 ultérieur. Donc, à partir de quatre minutes à peu  
17 près. On va être à la page 2, là, à partir des  
18 lignes 58, 59.

19

20 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

21

22 Q. **[506]** Non, c'est avant ça, là. Allez peut-être à la  
23 moitié de la conversation. Oui, ça sera la dernière  
24 par contre.

25

LA PRÉSIDENTE :

1 O.K.

2 Me DENIS GALLANT :

3 Q. **[507]** Parfait. On va la faire jouer au complet ça  
4 va être plus simple. Donc, je vous poserai pas de  
5 questions sur le Groupe Benoît. Je poserai la  
6 question à quelqu'un d'autre. Allez-y.

7

8 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

9

10 Q. **[508]** Donc, toute la partie pour le Groupe Benoit  
11 là, parce que vous n'êtes pas le témoin là pour en  
12 parler...

13 R. Hum, hum.

14 Q. **[509]** ... mais la fin de la discussion,  
15 effectivement, si on prend la discussion d'avant,  
16 de la veille, il voulait le rencontrer  
17 personnellement, il n'a pas pu.

18 R. Exact.

19 Q. **[510]** Donc, ça se fait au téléphone. Et il apprend  
20 à monsieur Arsenault qu'il s'en va, il s'en va  
21 travailler pour eux autres. Qui?

22 R. Il s'en va travailler pour ECN, il apprend à  
23 monsieur Arsenault que : « Fais-moi cette faveur-  
24 là, mon chum, qui s'en va travailler pour eux  
25 autres ». L'annonce, il veut pas...

1 Q. **[511]** O.K.

2 R. ... il est très réticent, il veut pas le mentionner  
3 au téléphone, finalement il laisse... il laisse  
4 sous-entendre au téléphone clairement qu'il s'en va  
5 travailler pour « eux autres » qui est Carboneutre,  
6 Énergie Carboneutre.

7 Q. **[512]** Parfait. Alors, on reprend le tout demain.

8 LA PRÉSIDENTE:

9 Bon.

10 Me DENIS GALLANT :

11 Merci.

12

13

AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

14

---

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24

SERMENT

Nous, soussignés, ODETTE GAGNON et CLAUDE MORIN,  
sténographes officiels, certifions que les pages  
qui précèdent sont et contiennent la transcription  
fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le  
tout hors de notre contrôle et au meilleur de la  
qualité dudit enregistrement.

Le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,

---

Odette Gagnon (Tableau #202129-3)

Sténographe officielle

---

Claude Morin (Tableau #200569-7)

Sténographe officiel